



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

3

# Budget

Explications complémentaires  
et tableaux statistiques

2016

## **Impressum**

### **Rédaction**

Administration fédérale des finances  
Internet: [www.efv.admin.ch](http://www.efv.admin.ch)

### **Distribution**

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Bern  
[www.bbl.admin.ch/bundespublikationen](http://www.bbl.admin.ch/bundespublikationen)  
No d'art. 601.200.16f

## TABLE DES MATIERES

### **Tome 1 Rapport sur le budget**

Commentaire sur le budget

Budget

Indicateurs de la Confédération

Arrêté fédéral concernant le budget pour l'année 2016 (projet)

### **Tome 2A Budget des unités administratives – chiffres**

Crédits budgétaires et postes de revenus

Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

### **Tome 2B Budget des unités administratives – exposés des motifs**

Crédits budgétaires et postes de revenus

Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

Informations complémentaires sur les crédits

### **Tome 3 Explications complémentaires et tableaux statistiques**

Explications complémentaires

Tableaux statistiques

### **Tome 4 Comptes spéciaux**

Fonds d'infrastructure ferroviaire

Fonds d'infrastructure

Régie fédérale des alcools

#### **Structure des rapports sur l'état des finances**

Le *tome 1* présente la situation des finances fédérales. L'annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l'appréciation des chiffres.

Le *tome 2* présente toutes les données liées aux crédits budgétaires et aux postes de revenus ou de recettes. Les chiffres figurant dans ce tome prennent en considération, contrairement aux tomes 1 et 3, les charges et les revenus issus de l'imputation interne des prestations entre les unités administratives. Les chiffres figurent dans le tome 2A et les exposés des motifs dans le tome 2B.

Le *tome 3* présente, au chapitre «Explications complémentaires», les postes de recettes et de dépenses, les analyses de sensibilité concernant les scénarios conjoncturels possibles ainsi que les domaines transversaux (personnel, investissements, technologies de l'information et de la télécommunication, Trésorerie fédérale, GMEB et imputation des prestations). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du compte de la Confédération (tomes 1 à 3).



**Explications complémentaires et tableaux statistiques**

Page

<b>Explications complémentaires</b>		<b>7</b>
<b>1</b>	<b>Explications complémentaires</b>	<b>9</b>
11	Impôt fédéral direct	11
12	Impôt anticipé	13
13	Droits de timbre	14
14	Taxe sur la valeur ajoutée	16
15	Impôt sur les huiles minérales	18
16	Evolution du produit de l'impôt fédéral direct	20
<b>2</b>	<b>Evolution des dépenses par groupe de tâches</b>	<b>23</b>
21	Prévoyance sociale	25
22	Finances et impôts	28
23	Trafic	30
24	Formation et recherche	32
25	Défense nationale	34
26	Agriculture et alimentation	36
27	Relations avec l'étranger – coopération internationale	37
28	Autres groupes de tâches	38
<b>3</b>	<b>Risques budgétaires/scénarios possibles</b>	<b>41</b>
31	Risques budgétaires	41
32	Scénarios possibles	44
<b>4</b>	<b>Fonctions transversales</b>	<b>45</b>
41	Personnel	45
42	Investissements	48
43	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	51
44	Conseil et recherche sur mandat	53
45	Trésorerie fédérale	54
46	Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)	56
47	Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats	59
48	Imputation des prestations entre unités administratives	62
<b>Tableaux statistiques</b>		<b>63</b>
<b>A</b>	<b>Aperçu</b>	<b>65</b>
A01	Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire)	65
A02	Budget extraordinaire (compte de financement)	66
A03	Exigences du frein à l'endettement	67
<b>B</b>	<b>Compte de financement</b>	<b>69</b>
	Recettes par groupe de comptes	
B11	Recettes par groupe de comptes	69
B12	Evolution des recettes par groupe de comptes	70
B13	Structure des recettes par groupe de comptes	71
	Dépenses par groupe de comptes	
B21	Dépenses par groupe de comptes	72
B22	Evolution des dépenses par groupe de comptes	74
B23	Structure des dépenses par groupe de comptes	75



	Page	
Dépenses par groupe de tâches		
B31	Dépenses par groupe de tâches	76
B32	Evolution des dépenses par groupe de tâches	78
B33	Structure des dépenses par groupe de tâches	79
B34	Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2016/2015	80
Dépenses et recettes de fonds affectés		
B41	Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	82
B42	Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	84
B43	Financement spécial pour la circulation routière	85
<b>C</b>	<b>Compte de résultats</b>	<b>87</b>
C01	Revenus par groupe de comptes	87
C02	Charges par groupe de comptes	88
C03	Evolution des revenus et des charges par groupe de comptes	90
C04	Structure des revenus et des charges par groupe de comptes	91
C05	Revenus et charges par département 2016/2015	92



## EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES



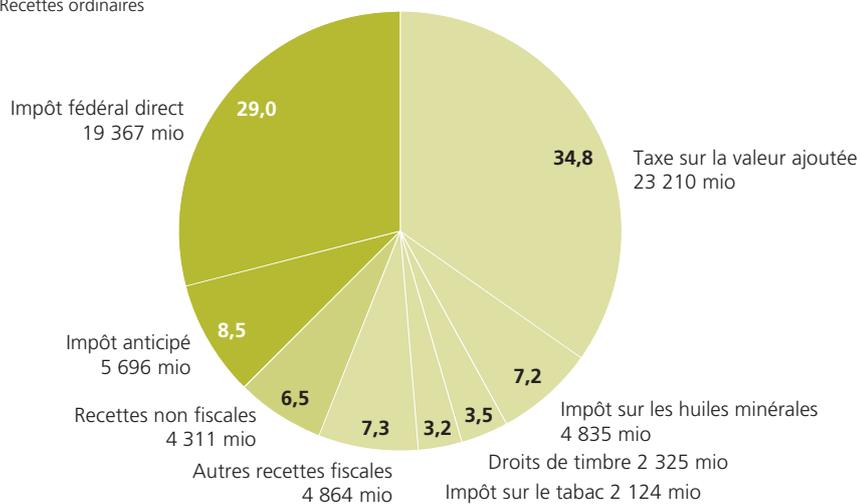


Le budget 2016 prévoit des recettes de 66,7 milliards, soit un montant nettement inférieur à celui qui était prévu pour l'exercice en cours (- 0,8 mrd). En comparaison avec l'estimation pour 2015 (base pour le budget 2016), chaque catégorie principale de recettes enregistre une hausse. Les recettes ordinaires totales augmentent à un taux de 2 %, qui est supérieur à celui du PIB nominal (1,4 %). Considérés ensemble, les deux impôts dont le produit est le plus élevé, à savoir l'impôt fédéral direct et la TVA, fournissent près des deux tiers des recettes totales.

**Evolution des recettes par groupe de comptes**

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015	
				val. abs.	%
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>63 876</b>	<b>67 527</b>	<b>66 733</b>	<b>-794</b>	<b>-1,2</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>60 197</b>	<b>63 755</b>	<b>62 421</b>	<b>-1 333</b>	<b>-2,1</b>
Impôt fédéral direct	17 975	20 369	19 367	-1 002	-4,9
Impôt anticipé	5 631	5 314	5 696	382	7,2
Droits de timbre	2 148	2 425	2 325	-100	-4,1
Taxe sur la valeur ajoutée	22 614	23 770	23 210	-560	-2,4
Autres impôts à la consommation	7 342	7 328	7 072	-256	-3,5
Impôt sur les huiles minérales	4 972	5 045	4 835	-210	-4,2
Impôt sur le tabac	2 257	2 170	2 124	-46	-2,1
Impôt sur la bière	113	113	113	0	0,0
Redevances sur la circulation	2 212	2 290	2 245	-45	-2,0
Impôt sur les véhicules automobiles	354	390	410	20	5,1
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	364	370	375	5	1,4
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 493	1 530	1 460	-70	-4,6
Droits de douane	1 068	950	1 020	70	7,4
Impôt sur les maisons de jeu	285	300	250	-50	-16,7
Taxes d'incitation	919	1 006	1 164	158	15,7
Autres recettes fiscales	3	3	73	70	2 331,3
<b>Patentes et concessions</b>	<b>591</b>	<b>677</b>	<b>836</b>	<b>159</b>	<b>23,5</b>
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	236	241	239	-2	-0,8
Distribution du bénéfice de la BNS	-	167	333	167	100,0
Accroissement de la circulation monétaire	89	67	52	-16	-23,3
Recettes de la vente aux enchères de contingents	239	180	186	7	3,7
Autres patentes et concessions	26	22	26	4	16,3
<b>Recettes financières</b>	<b>1 068</b>	<b>1 047</b>	<b>1 014</b>	<b>-33</b>	<b>-3,2</b>
Recettes d'intérêts	230	243	193	-50	-20,7
Recettes de participations	781	804	821	17	2,1
Autres recettes financières	57	1	0	0	-39,4
<b>Autres recettes courantes</b>	<b>1 747</b>	<b>1 838</b>	<b>1 731</b>	<b>-107</b>	<b>-5,8</b>
Compensations	1 290	1 322	1 203	-120	-9,0
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	174	165	175	10	6,1
Emoluments	247	249	257	7	3,0
Remboursements	113	120	4	-116	-97,0
Fiscalité de l'épargne UE	115	118	73	-45	-38,1
Autres compensations	641	670	694	24	3,6
Recettes diverses	457	516	529	13	2,5
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>272</b>	<b>209</b>	<b>729</b>	<b>520</b>	<b>248,5</b>

**Recettes 2016** parts en %  
Recettes ordinaires



*Par rapport à l'année précédente, la part cumulée des recettes provenant de la TVA et de l'impôt fédéral direct est quelque peu inférieure. Cependant, elle reste toujours proche de la barre des deux tiers.*

## 11 Impôt fédéral direct

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015 val. abs. %	
<b>Impôt fédéral direct</b>	<b>17 975</b>	<b>20 369</b>	<b>19 367</b>	<b>-1 002</b>	<b>-4,9</b>
Part en % des recettes ordinaires	28,1	30,2	29,0		
Impôt sur le bénéfice net des personnes morales	8 559	9 821	9 235	-586	-6,0
Impôt sur le revenu des personnes physiques	9 567	10 708	10 292	-416	-3,9
Imputation forfaitaire d'impôt	-150	-160	-160	0	0,0

L'impôt fédéral direct est prélevé sur les revenus des personnes physiques et sur le bénéfice net des personnes morales. Pour estimer les recettes fiscales provenant des personnes physiques, on se fonde sur les prévisions des revenus des ménages et, pour les recettes provenant des personnes morales, sur les prévisions des bénéfices imposables des entreprises. Dans les deux cas, il faut prendre en compte le décalage temporel lié à la procédure de perception et de taxation.

L'année 2016, sur laquelle porte le présent budget, est l'«année d'échéance principale» de la période fiscale 2015: les impôts qui concernent les revenus et bénéfices réalisés en 2015 échoient en 2016.

### Procédure de taxation

En principe, l'impôt pour la période écoulée (2015) est facturé pour la première fois au printemps 2016 (voir le schéma). Toutefois, cette facture ne présente qu'une taxation provisoire, fondée sur la déclaration de l'année précédente (2014). Le contribuable a néanmoins la possibilité de signaler plus tôt toute modification de ses revenus aux autorités fiscales, de sorte que ces dernières puissent déjà en tenir compte dans la taxation provisoire. La procédure de taxation et de perception entraîne un décalage effectif d'au moins une à deux années entre le moment où le contribuable réalise le revenu (ou le bénéfice) et le moment où la Confédération comptabilise les recettes qui en découlent.

Comme les paiements d'impôts peuvent s'étendre sur plusieurs années, une partie des recettes fiscales provient de périodes fiscales antérieures. Par ailleurs, la taxation définitive pour une année fiscale n'est pas forcément effectuée à l'échéance de la dette fiscale de l'année fiscale suivante (par ex., la taxation définitive 2015 n'est pas forcément rendue à l'échéance de la dette fiscale de l'année fiscale 2016, soit au 31.3.2017). Dans le schéma ci-après, ce décalage est représenté par le prolongement en pointillé du moment de la taxation définitive.

Par ailleurs, la Confédération encaisse aussi des montants échus avant le terme normal, qui revêtent par exemple la forme d'impôts à la source ou de paiements anticipés par acomptes. Au cours de ces dernières années, l'importance des impôts payés à l'avance s'est fortement accrue. L'une des causes de cette évolution réside dans la possibilité, de plus en plus utilisée par les cantons, de percevoir l'impôt fédéral direct par acomptes préalables. Les assujettis peuvent ainsi régler leur facture de manière échelonnée au cours de l'année fiscale concernée (ils n'en n'ont pas l'obligation). Ce système de perception par acomptes est appliqué, jusqu'à présent, par les cantons de Vaud, de Genève, de Fribourg et du Jura. Ces dernières années, cette méthode a contribué à réduire considérablement le décalage décrit plus haut concernant la procédure de perception.

### Impôt fédéral direct: procédure de taxation



*La taxation provisoire se fonde encore, en grande partie, sur les indications concernant les revenus de 2014. La déclaration fiscale relative aux revenus réalisés en 2015 ne sera traitée qu'au cours du second semestre de 2016 (ou ne le sera qu'en 2017).*

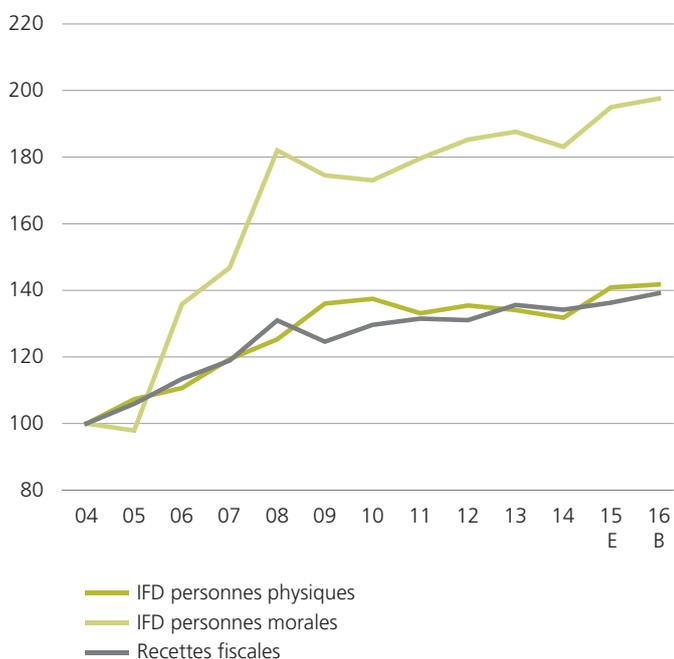
### Budget 2016

Le budget 2016 prévoit, pour l'impôt fédéral direct, des recettes totales de 19,4 milliards. Rapportée aux recettes attendues pour l'année 2015 (19,2 mrd selon l'estimation de mai), cette somme s'accroît de 1,0 %. La hausse se compose des recettes des années fiscales antérieures (+ 4,0 %) et des montants échus avant le terme normal (+ 3,5 %). En revanche, les recettes de l'année d'échéance principale stagnent et reflètent le taux de croissance économique nul attendu pour 2015.

Les recettes de l'impôt fédéral direct ne sont pas entièrement à la disposition de la Confédération. En effet, sur le total des recettes provenant des personnes physiques et des personnes morales avant déduction de l'imputation forfaitaire (160 mio), une part de 17%, soit 3,3 milliards, revient aux cantons.

### Impôt fédéral direct

Indexés; 2004=100



*Par le passé, le produit de l'impôt sur le bénéfice net des personnes morales affichait une progression nettement supérieure à celle du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. La croissance des recettes de ces deux impôts s'est toutefois nettement ralentie depuis l'éclatement de la crise économique et financière.*

## 12 Impôt anticipé

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015	
				val. abs.	%
<b>Impôt anticipé</b>	<b>5 631</b>	<b>5 314</b>	<b>5 696</b>	<b>382</b>	<b>7,2</b>
Part en % des recettes ordinaires	8,8	7,9	8,5		
Impôt anticipé (Suisse)	5 608	5 300	5 675	375	7,1
Retenue d'impôt, Etats-Unis	23	14	21	7	50,0

L'impôt anticipé est perçu sur les dividendes, les intérêts d'obligations, les revenus de parts dans des s.à r.l. et des coopératives ainsi que sur d'autres revenus financiers. C'est pourquoi les recettes de cet impôt sont aussi difficiles à estimer que les bénéfices des entreprises et les prix de produits financiers tels que les actions. En général, elles suivent une tendance à la hausse, les écarts pouvant toutefois s'avérer très importants.

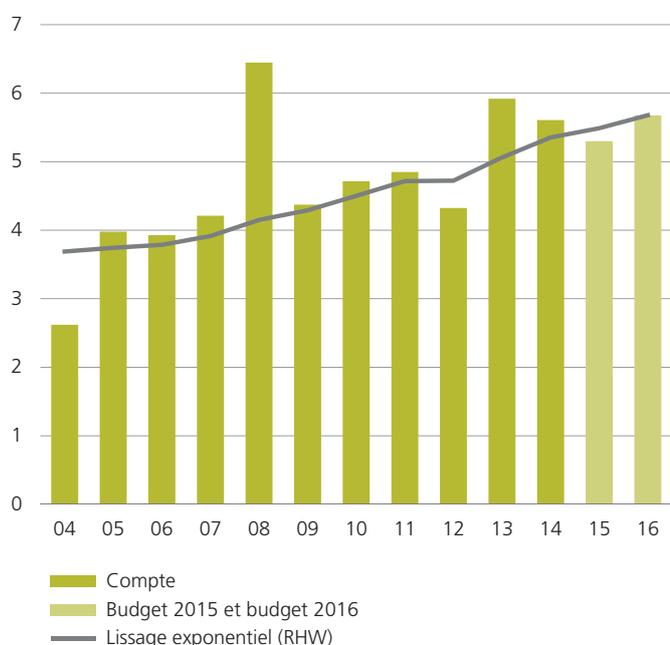
Le budget se fonde, par conséquent, sur une méthode de lissage non linéaire, qui décompose les données pour les traduire en

une tendance et une composante non systématique. Les valeurs extrêmes sont en outre définies statistiquement. La tendance obtenue sert ainsi de base pour les prévisions du budget.

Comme le résultat du compte de l'exercice en cours n'est pas encore connu, le budget s'appuie sur deux valeurs, l'une concernant le résultat attendu pour 2015 et l'autre les prévisions pour l'année 2016. Un montant de 5,7 milliards est ainsi escompté pour 2016, soit 175 millions ou 3,2% de plus que le montant actuellement attendu pour 2015.

### Impôt anticipé en mrd

budget et compte selon la méthode Holt-Winters (RHW)



Les recettes réalisées en 2014 au titre de l'impôt anticipé ont été plus élevées que prévu au budget. C'est pourquoi la tendance prévue actuellement est supérieure aux prévisions établies l'an dernier. Le montant inscrit à ce titre au budget 2016 est donc plus élevé qu'en 2015.

## 13 Droits de timbre

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015	
				val. abs.	%
<b>Droits de timbre</b>	<b>2 148</b>	<b>2 425</b>	<b>2 325</b>	<b>-100</b>	<b>-4,1</b>
Part en % des recettes ordinaires	3,4	3,6	3,5		
<b>Droit de timbre d'émission</b>	<b>177</b>	<b>220</b>	<b>135</b>	<b>-85</b>	<b>-38,6</b>
<b>Droit de timbre de négociation</b>	<b>1 260</b>	<b>1 500</b>	<b>1 455</b>	<b>-45</b>	<b>-3,0</b>
Titres suisses	183	215	230	15	7,0
Titres étrangers	1 077	1 285	1 225	-60	-4,7
<b>Droit sur les quittances de primes et autres</b>	<b>711</b>	<b>705</b>	<b>735</b>	<b>30</b>	<b>4,3</b>

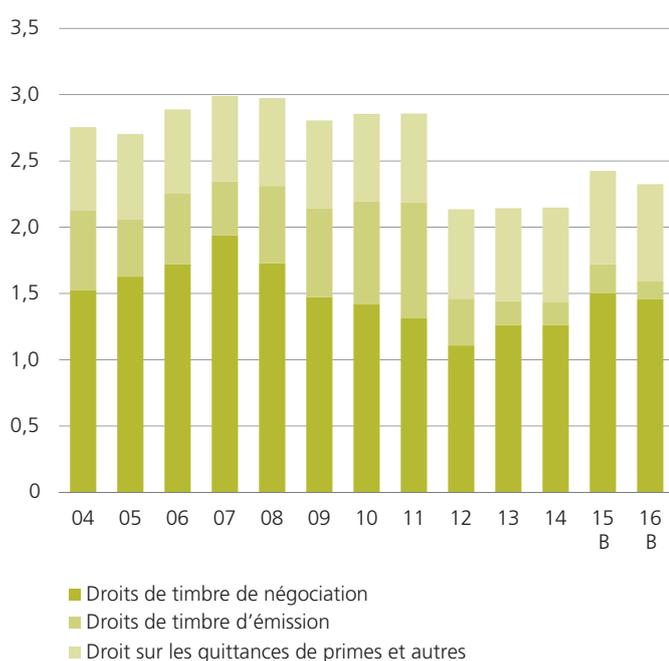
Les droits de timbre frappent l'émission d'actions et d'autres droits de participation suisses, le commerce de titres suisses et étrangers, ainsi que les primes de certaines assurances. Les recettes ont présenté d'amples fluctuations ces dernières années. Elles sont notamment influencées par l'évolution conjoncturelle en Suisse et à l'étranger, et plus particulièrement par les vagues de créations et d'agrandissements de sociétés ainsi que, dans une plus large mesure, par les évolutions fort volatiles des marchés boursiers.

### Droit d'émission

Depuis la suppression du droit d'émission frappant l'émission des capitaux de tiers au 1<sup>er</sup> mars 2012, le droit d'émission frappe uniquement la création de capital propre, pour l'essentiel l'émission de capital-actions.

Selon l'estimation pour 2015, le montant estimé est inférieur à celui qui était inscrit au budget de 55 millions, signe que la création de capital propre, dont le produit évolue au gré des créations de nouvelles sociétés et en fonction des besoins de refinancement des sociétés existantes, a été moins importante que prévu. On peut mentionner le fait que la perspective d'une suppression du droit d'émission sur le capital propre dans un proche avenir puisse impliquer que les entreprises reportent, dans la mesure du possible, leur éventuelle (re)capitalisation. Ceci, tout comme un manque de nouvelles créations de capital ou encore un besoin de financement moins important de la part des entreprises, peut aussi expliquer pourquoi le montant inscrit au budget 2016 devrait être inférieur à celui de 2015.

Droits de timbre en mrd



L'évolution des droits de timbre est marquée principalement par celle du droit de négociation. Suite à la crise financière qui a éclaté en 2007, les recettes ont graduellement diminué dans ce secteur; depuis 2013, ces dernières ont retrouvé une tendance à la hausse.

### **Droit de négociation**

Le droit de négociation est prélevé en grande partie sur les transactions en bourse. Son produit est dès lors tributaire des fluctuations des marchés des actions. De plus, il subit l'incidence des modifications structurelles touchant l'offre de produits financiers et les stratégies de placement des investisseurs. Par nature, ces effets sont difficilement quantifiables.

Les transactions sur titres étrangers fournissent plus de 80 % du produit du droit de négociation, le reste provenant du commerce de titres suisses. Malgré une évolution favorable des marchés boursiers, les recettes du droit de négociation escomptées dans le cadre du budget semblent avoir été surestimées. Ceci peut s'expliquer en partie par le fait que les investisseurs ont de plus en plus recours à des produits exonérés du droit de négociation. Si

on considère les dernières estimations pour 2015, les recettes provenant du droit de négociation devraient augmenter de 7 % en 2016.

### **Droit sur les quittances de primes**

Ces dernières années, les recettes du droit sur les quittances de primes n'ont, au total, augmenté que très faiblement bien qu'elles aient poursuivi leur tendance à la hausse. Pour 2016, on part de l'hypothèse que la progression des droits prélevés sur les primes des différentes catégories d'assurances, y compris des assurances sur la vie, se poursuivra à un rythme un peu plus soutenu que durant ces dernières années. Ainsi, le total des recettes devrait se situer à un niveau quelque peu plus élevé que le niveau budgétisé pour 2015 (+ 30 mio).

## 14 Taxe sur la valeur ajoutée

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015 val. abs. %	
<b>Taxe sur la valeur ajoutée</b>	<b>22 614</b>	<b>23 770</b>	<b>23 210</b>	<b>-560</b>	<b>-2,4</b>
Part en % des recettes ordinaires	35,4	35,2	34,8		
<b>Ressources générales de la Confédération</b>	<b>17 430</b>	<b>18 320</b>	<b>17 890</b>	<b>-430</b>	<b>-2,3</b>
<b>Fonds affectés</b>	<b>5 184</b>	<b>5 450</b>	<b>5 320</b>	<b>-130</b>	<b>-2,4</b>
5 % en faveur de l'assurance-maladie	917	960	940	-20	-2,1
Financement de l'AVS	2 342	2 470	2 410	-60	-2,4
Part Conf. du point de TVA en fav. de l'AVS (17 %)	480	500	490	-10	-2,0
Supplément de TVA (0,4 point) en faveur de l'AI	1 128	1 190	1 160	-30	-2,5
Financement de l'infrastructure ferroviaire	316	330	320	-10	-3,0

Avec un taux de croissance négatif de - 2,4 %, les recettes de la TVA enregistrent une progression nettement inférieure à celle du PIB nominal. Toutefois, la croissance attendue en 2016 est, dans les faits, supérieure de 2,4 % au chiffre escompté pour 2015 si l'on se fonde sur les nouvelles estimations concernant le résultat de l'exercice 2015. Cette croissance disproportionnée par rapport à celle du PIB est liée à des ajustements effectués durant l'année en cours et requis suite à la suppression du taux plancher (cf. tome I, ch. 62/4).

Sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée les livraisons de biens et les prestations de service qu'une entreprise effectue à titre onéreux sur le territoire suisse (y c. pour sa propre consommation), ainsi que l'importation de biens et l'acquisition de prestations de service d'entreprises ayant leur siège à l'étranger. En

principe, tous les fournisseurs de prestations indépendants qui réalisent un chiffre d'affaires annuel provenant de prestations imposables supérieur à 100 000 francs sont tenus de remettre leurs décomptes. Ils doivent acquitter l'impôt sur la contre-prestation brute. Par ailleurs, ils peuvent déduire, dans leur décompte, l'impôt grevant les biens et les services qu'ils ont eux-mêmes acquis (déduction de l'impôt préalable).

Toutes les prestations ne sont pas imposées au même taux. Pour la plupart des livraisons de biens et pour presque toutes les prestations de service, on applique le taux normal de 8,0%. Les biens de première nécessité ne sont grevés qu'au taux réduit de 2,5%. Enfin, les prestations du secteur de l'hébergement sont soumises au taux spécial de 3,8%.

Evolution de la taxe sur la valeur ajoutée et du PIB nominal en pour-cent



L'évolution de la TVA est étroitement liée à la croissance du produit intérieur brut (PIB) nominal (les valeurs exceptionnelles de 2011 et 2012 sont imputables au relèvement des taux de la TVA en faveur de l'AI).

Une série de prestations sont exclues du champ d'application de la TVA, à savoir les prestations relevant des domaines de la santé, de l'assistance sociale, de la formation, de la culture, du marché monétaire et du marché des capitaux, des assurances, de la location d'appartements et de la vente d'immeubles. Quiconque

fournit ce genre de prestations n'a pas droit à la déduction de l'impôt préalable. Il est toutefois possible de soumettre à imposition certaines prestations exclues du champ de l'impôt (option). Dans ce cas, la déduction de l'impôt préalable est autorisée.

## 15 Impôt sur les huiles minérales

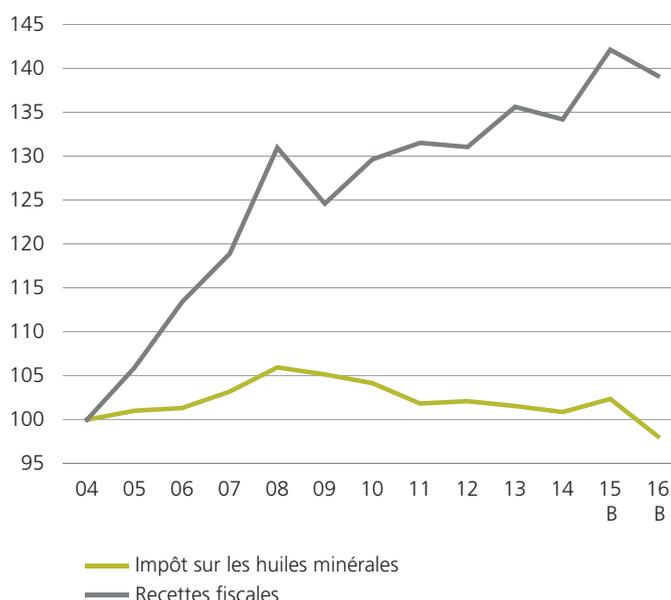
mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015 val. abs. %	
<b>Impôts sur les huiles minérales</b>	<b>4 972</b>	<b>5 045</b>	<b>4 835</b>	<b>-210</b>	<b>-4,2</b>
Part en % des recettes ordinaires	7,8	7,5	7,2		
Impôt sur huiles minér. grevant les carburants	2 971	3 015	2 890	-125	-4,1
Surtaxe sur huiles minér. grevant les carburants	1 983	2 010	1 925	-85	-4,2
Impôt sur huiles min. grevant combust. et autres	17	20	20	0	0,0

Le montant des recettes prévues au budget 2015 au titre de l'impôt sur les huiles minérales ne devrait pas être atteint à l'issue de l'exercice (estimation de mai: 4735 mio). La principale raison en est que le tourisme à la pompe en Suisse a considérablement diminué en raison de la force du franc. En outre, la croissance économique est revue à la baisse par rapport aux prévisions établies dans le cadre de l'élaboration du budget 2015. Sur la base de cette évolution, une légère hausse des recettes est inscrite au budget 2016. Cette hausse est prévue en raison du rétablissement partiel prévu du tourisme à la pompe en Suisse. En outre, durant l'année sur laquelle porte le budget, deux effets antagonistes sont à l'œuvre: d'un côté, les recettes de l'impôt sur les huiles minérales devraient augmenter de manière modérée (+ 1,5 %), compte tenu de la croissance économique prévue. De l'autre, les baisses de recettes liées aux prescriptions sur les émissions de CO<sub>2</sub> des voitures de tourisme et à la diminution subséquente de la consommation de carburant pourraient s'accroître, en 2016, de 75 millions pour atteindre quelque 270 millions. Pour l'exercice budgétaire 2016, l'évolution des principaux facteurs d'influence – outre l'évolution conjoncturelle – est fondée sur les hypothèses suivantes:

- **Parc de véhicules:** en 2014, près de 5,8 millions de véhicules routiers à moteur étaient immatriculés en Suisse. Le parc de véhicules a donc augmenté de 1,6 % par rapport à l'année précédente. Le nombre des voitures neuves vendues en 2014, soit 396 558 unités, a été légèrement inférieur à celui de l'année précédente. Le budget 2016 prévoit une nouvelle augmentation du parc (intégrée à l'hypothèse de base d'une croissance de 1,5 % pour les recettes issues de l'impôt sur les huiles minérales, avant la prise en compte de l'effet lié aux prescriptions en matière d'émissions).
- **Kilomètres parcourus:** l'accroissement du parc de véhicules s'accompagne généralement d'une hausse correspondante du nombre de kilomètres parcourus. La moyenne par véhicule était toutefois en légère baisse au cours des dernières années en ce qui concerne les voitures de tourisme. Le budget prévoit là aussi une poursuite de la tendance.
- **Consommation:** la consommation moyenne des automobiles neuves est, habituellement, plus basse que celle des anciens véhicules de la même catégorie. Pour l'ensemble du parc de

### Impôt sur les huiles minérales et recettes fiscales

Indexés; 2004=100



Les recettes issues de l'impôt sur les huiles minérales ont atteint leur niveau maximal en 2008. Depuis lors, elles ont tendance à fléchir. La principale raison de ce recul réside dans la baisse de la consommation moyenne de carburant des véhicules. C'est pourquoi la part du produit de l'impôt sur les huiles minérales au sein des recettes fiscales diminue continuellement.

véhicules, la consommation moyenne de carburant diminue continuellement depuis de nombreuses années. En 2014, les nouvelles voitures de tourisme immatriculées affichaient une consommation de 6,11 l/100 km, ce qui correspond à des émissions de CO<sub>2</sub> d'en moyenne 142 g/km (2013: 145 g/km). Ces prochaines années, l'influence du recul de la consommation sur les recettes provenant de l'impôt sur les huiles minérales ira croissant. Dans le cadre du premier train de mesures de la stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral entend durcir les prescriptions sur les émissions de CO<sub>2</sub> applicables aux nouvelles voitures de tourisme, dont les émissions devront être abaissées à 95 g/km d'ici à 2020. De plus, les prescriptions sur les émissions de CO<sub>2</sub> seront étendues aux voitures de livraison et tracteurs à sellette légers (147 g/km d'ici 2020).

- *Tourisme à la pompe*: il est très difficile de prévoir l'évolution du tourisme à la pompe. Après n'avoir eu aucune influence majeure sur l'évolution des recettes en 2014 (- 0,7%), un fort recul des recettes fiscales sur le carburant (estimé à - 4,8%) se dessine pour l'année en cours. Celui-ci est principalement dû à la diminution des recettes du tourisme à la pompe. L'estimation de mai chiffre cette diminution à 200 millions. Pour l'année budgétaire 2016, un rétablissement partiel du tourisme à la pompe et la division par deux du manque à gagner sont prévus, ce qui entraînera une légère hausse des recettes.

## 16 Evolution du produit de l'impôt fédéral direct

Avec la TVA, l'impôt fédéral direct constitue la principale source de recettes de la Confédération. Il influence la dynamique des recettes fédérales, dont il constitue quelque 30 %, et marque donc de manière déterminante la politique de la Confédération en matière de dépenses dans le cadre du frein à l'endettement. Entre 1990 et l'éclatement de la crise économique et financière, les recettes fédérales ont connu une croissance nettement supérieure à celle du PIB nominal, soit de 5,5 % par an en moyenne. Le produit des impôts sur le bénéfice en particulier, qui affichait des taux de croissance annuels moyens de 8 %, n'était quasiment plus corrélé à la croissance de la valeur ajoutée.

Après la crise économique et financière, la forte croissance de l'impôt fédéral direct est nettement retombée, de sorte qu'à la clôture du compte 2014, les recettes de cet impôt avaient été ramenées à leur niveau de 2009. Cela signifie que ces recettes stagnent depuis cinq ans. Cette évolution est nouvelle; en effet, par le passé, le produit de l'impôt fédéral direct suivait étroitement la conjoncture. En atteste l'évolution du produit de l'impôt sur le bénéfice lors du passage au nouveau millénaire: l'éclatement de la bulle Internet et ses répercussions sur l'économie suisse en 2002 et 2003 ont entraîné un net recul du produit de l'impôt sur le bénéfice. Cependant, quelques années plus tard à peine, le produit de l'impôt s'était redressé et affichait des taux de croissance à deux chiffres (voir le graphique).

La clôture du compte 2014 a ainsi fourni de nouveaux enseignements pour l'établissement du budget et du plan financier de la Confédération. L'hypothèse que, suite à la récession de 2009, les recettes de l'impôt fédéral direct se rétabliraient nettement ne s'était pas vérifiée. Par conséquent, l'estimation des recettes pour les années suivantes, en particulier pour le budget 2016, a été corrigée à la baisse. La dégradation structurelle de la situation budgétaire et les mesures d'économies décidées par conséquent sont dues à cette correction.

Dans le prolongement de ces observations, le DFF a examiné plus précisément l'évolution des recettes de l'impôt fédéral direct et a identifié les raisons de ces derniers développements. L'analyse des causes se fonde notamment sur des enquêtes réalisées auprès des cantons et montre que la stagnation du produit de l'impôt fédéral direct est due à des facteurs différents pour l'impôt sur le bénéfice et pour l'impôt sur le revenu. Les principales causes sont mentionnées dans ce qui suit.

### Impôts sur le bénéfice

Trois facteurs ont déterminé l'évolution des recettes de l'impôt sur le bénéfice depuis la crise financière et économique:

- Par le passé, le secteur financier a fourni une contribution majeure aux recettes de l'impôt sur le bénéfice. Cependant, la crise économique et financière a fortement diminué cette contribution. Si on prend les 250 principaux contribuables

qui versent, à eux seuls, environ la moitié des impôts sur le bénéfice, on constate que, par rapport à l'année record 2007, les impôts sur le bénéfice versés par les entreprises du secteur financier ont été pratiquement divisés par deux et présentaient, pour l'année fiscale 2011, un montant inférieur d'environ 700 millions.

- Les bénéfices des sociétés à statut fiscal spécial ont beaucoup gagné en importance par le passé. D'après une analyse statistique, la contribution des sociétés mixtes et des holdings au produit de l'impôt sur le bénéfice a été parfois supérieure à 70 % entre 2004 et 2012. En d'autres termes, la forte croissance de l'impôt sur le bénéfice avant la crise a principalement été portée par les sociétés à statut fiscal spécial. Toutefois, entre 2008 et 2012, les bénéfices tant des sociétés à statut fiscal spécial que des entreprises soumises au régime fiscal ordinaire ont stagné. Les données actuelles ne permettent pas de savoir dans quelle mesure l'incertitude quant au futur environnement fiscal s'est déjà répercutée sur les bénéfices mobiles à l'échelle internationale.
- Les fluctuations de change influent sur les bénéfices réalisés à l'étranger par les sociétés à statut fiscal spécial. A la fin de la période comprise entre 2003 et 2012, en raison de la force du franc, ces effets de change ont conduit à des diminutions de recettes allant jusqu'à 1,7 milliard. L'effet positif des rachats, à un prix réduit grâce au franc fort, d'entreprises par des personnes morales suisses n'est pas pris en compte.

### Impôt sur le revenu

Pour l'impôt sur le revenu, il est établi que les réformes fiscales, conjuguées au recul des revenus élevés, sont responsables de la stagnation des recettes:

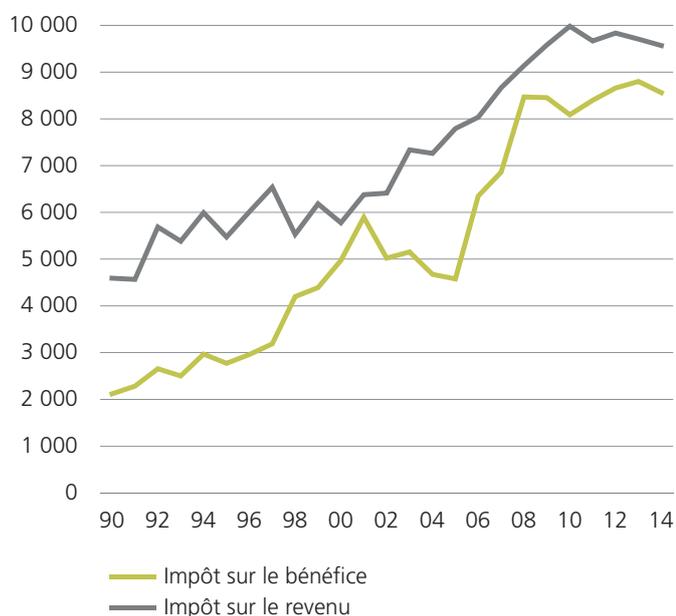
- L'imposition des revenus des personnes physiques a été soumise à de nombreuses réformes ces dernières années, dont l'imposition des couples mariés, la compensation de la progression à froid, la réforme de l'imposition des familles ainsi que la deuxième réforme de l'imposition des entreprises. Jusqu'en 2012 principalement, ces réformes se sont traduites par un abaissement notable du produit de l'impôt et, dès lors, par une contribution au fléchissement de la croissance de ce dernier. Ces effets se sont toutefois en grande partie dissipés. Après 2012, la stagnation du produit de l'impôt sur le revenu ne s'explique pas par les réformes.
- La principale cause de la stagnation du produit de l'impôt sur le revenu au cours des exercices 2013 et 2014 est la baisse des hauts revenus. D'après les réponses des cantons, ce sont surtout les hauts revenus d'une activité lucrative dépendante qui accusent de forts taux de croissance négatifs. La diminution des revenus imposables de la fortune mobilière constitue une autre cause.

### Conclusion

A posteriori, la crise économique et financière a des conséquences bien plus importantes que les premiers effets visibles sur les finances de la Confédération. Huit ans après l'éclatement de la crise, le produit des impôts versés par le secteur financier ne s'est pas encore redressé et reste nettement inférieur au niveau d'avant la crise. La forte appréciation du franc suisse à un stade ultérieur de la crise a, en outre, entraîné la dévaluation des bénéfices réalisés à l'étranger et, par conséquent, une baisse des

recettes fiscales. Enfin, le produit de l'impôt sur le revenu subit les effets secondaires des mesures anti-crise: la baisse record des taux d'intérêt et de rendement pèse à la fois sur le rendement de la fortune et sur les recettes fiscales. Par conséquent, il apparaît clairement que le redressement des recettes de l'impôt fédéral direct est en grande partie subordonné à la maîtrise de la crise actuelle de l'endettement dans la zone euro et à la normalisation de la politique monétaire.

### Evolution de l'impôt sur le bénéfice et de l'impôt sur le revenu en mio



*Avant l'éclatement de la crise financière et économique, le produit de l'impôt fédéral direct bénéficiait d'une croissance élevée. Durant cette période, les recettes de l'impôt sur le bénéfice tout comme celles de l'impôt sur le revenu enregistraient des taux de croissance nettement supérieurs à celui du PIB nominal. Elles affichent toutefois une stagnation depuis 2009.*



Les dépenses de la Confédération prévues au budget 2016 sont comparables à celles du budget 2015 (+ 18 mio). Tandis que les dépenses vouées au trafic affichent une hausse de dépenses considérable en raison de la création du fonds d'infrastructure ferroviaire, les dépenses sont en baisse notamment aux titres des finances et impôts, de la coopération internationale et de l'agriculture.

### Evolution des dépenses par groupe de tâches

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015	
				val. abs.	%
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>64 000</b>	<b>67 116</b>	<b>67 134</b>	<b>18</b>	<b>0,0</b>
Δ en % par rapport à l'année précédente	0,5	4,9	0,0		
Conditions institutionnelles et financières	2 605	2 744	2 745	1	0,0
Ordre et sécurité publique	1 023	1 119	1 123	4	0,4
Relations avec l'étranger - coopération internationale	3 508	3 702	3 616	-86	-2,3
Défense nationale	4 348	4 710	4 733	23	0,5
Formation et recherche	6 952	7 357	7 357	1	0,0
Culture et loisirs	490	507	539	32	6,2
Santé	226	234	241	7	3,1
Prévoyance sociale	21 414	22 367	22 442	75	0,3
Trafic	8 429	8 542	9 231	689	8,1
Environnement et aménagement du territoire	1 210	1 459	1 470	10	0,7
Agriculture et alimentation	3 693	3 683	3 611	-72	-2,0
Economie	634	740	712	-28	-3,8
Finances et impôts	9 469	9 951	9 314	-637	-6,4

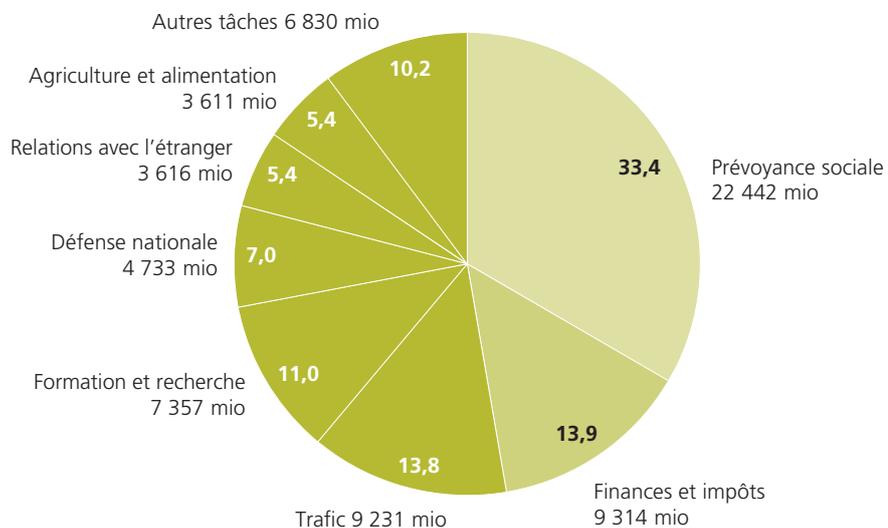
Les dépenses ordinaires inscrites au budget 2016 se montent à 67,1 milliards. Supérieure de seulement 0,03 % par rapport au budget 2015, leur progression est nettement inférieure à la croissance économique nominale attendue (+ 1,4 %).

Trois groupes de tâches voient leurs dépenses s'accroître dans une proportion supérieure à la moyenne: le trafic, la culture et les loisirs ainsi que la santé. Dans le domaine du trafic, les dépenses croissent de 8,1 % suite à la création du fonds d'infrastructure ferroviaire (contribution cantonale de 500 mio et part de 205 mio au produit de l'IFD). Le message sur la culture et le relèvement des contributions destinées à «Jeunesse+Sport» nécessitent, dans le domaine de la culture et des loisirs, une hausse de 6,2 % par rapport au budget 2015 (+ 32 mio). Dans le domaine de la santé, la hausse des dépenses de 7 millions (+ 3,1 %) est principalement due à la mise en œuvre de la révision de la loi sur les épidémies.

En revanche, le budget bénéficie d'un allègement notable dans le domaine des finances et impôts, dont les dépenses reculent de plus de 600 millions par rapport à l'année précédente. Les principales causes de ce recul résident, d'une part, dans le très bas niveau des taux (agios élevés sur les emprunts à majorer et baisse des charges d'intérêts sur les nouveaux titres) et, d'autre part, dans la révision à la baisse des estimations de recettes (parts de tiers aux recettes fédérales). Les dépenses diminuent également au titre des relations avec l'étranger et de la coopération internationale (- 86 mio) ainsi que de l'agriculture (- 72 mio), en raison des mesures d'économies arrêtées par le Conseil fédéral (cf. tome 1, ch. 13). En comparaison pluriannuelle, la plupart des groupes de tâches affichent des taux de croissance inférieurs à la moyenne, comme la formation et la recherche (0,0 %), la prévoyance sociale (+ 0,3 %) et la défense nationale (+ 0,5 %). Pour de plus amples informations concernant les différents groupes de tâches, veuillez consulter les pages suivantes.

**Structure des dépenses par groupe de tâches 2016 en %**

Dépenses ordinaires



Les dépenses consacrées aux groupes de tâches Prévoyance sociale ainsi que Finances et impôts sont considérées comme étant fortement liées. En raison de la création du fonds d'infrastructure ferroviaire, ce constat vaudra également, dès 2016, pour une part importante des dépenses dédiées au trafic. Ainsi, les dépenses des trois principaux groupes de tâches de la Confédération sont en majeure partie fortement liées.

## 21 Prévoyance sociale

Les dépenses prévues en 2016 au titre de la prévoyance sociale resteront stables, avec une augmentation de 0,3 % par rapport au budget 2015. Cette évolution est due au fait que les dépenses en faveur de l'AVS et de l'AI dépendent dans une large mesure de l'évolution des recettes de la TVA, qui stagne actuellement. Par ailleurs, le programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014 (CRT 2014) adopté par le Parlement entraîne également un allègement.

### Prévoyance sociale

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015	
				val. abs.	%
<b>Prévoyance sociale</b>	<b>21 414</b>	<b>22 367</b>	<b>22 442</b>	<b>75</b>	<b>0,3</b>
Part en % des dépenses ordinaires	33,5	33,3	33,4		
Assurance-vieillesse	10 748	11 078	11 127	50	0,4
Assurance-invalidité	4 920	5 160	4 853	-307	-6,0
Assurance-maladie	2 273	2 456	2 604	148	6,0
Prestations complémentaires	1 435	1 496	1 515	19	1,3
Assurance militaire	210	223	212	-11	-4,8
Assurance-chômage/service de l'emploi	499	512	520	9	1,7
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	96	97	82	-15	-15,1
Migrations	1 174	1 285	1 473	188	14,6
Aide et assistance sociales	58	60	55	-5	-8,8

### Dépenses pour l'AVS, l'AI et les prestations complémentaires

Environ la moitié des dépenses relevant du groupe de tâches Prévoyance sociale concerne l'assurance-vieillesse. Les dépenses que la Confédération consent à ce titre comprennent essentiellement trois flux de paiement: (i) la contribution légale de la Confédération aux dépenses de l'AVS à hauteur de 19,55 %, (ii) la part de l'assurance au produit du point supplémentaire de TVA et (iii) le produit de l'impôt sur les maisons de jeu. La croissance des dépenses en faveur de l'assurance-vieillesse est légèrement supérieure à la moyenne de l'ensemble du groupe de tâches. Le budget prévoit une progression des dépenses de 50 millions, soit de 0,4 %, par rapport au budget 2015.

- La contribution de la Confédération aux dépenses de l'AVS augmente de 1,8 % (+ 144 mio). L'augmentation du nombre des bénéficiaires de rentes aurait dû entraîner une hausse de 2,1 % des dépenses attendues à ce titre mais, compte tenu du résultat du compte 2014, le niveau de celles-ci a été revu légèrement à la baisse.
- Liée à l'évolution des recettes de la TVA, la part de l'assurance au produit du point de TVA en faveur de l'AVS est inférieure de 63 millions au budget de l'année précédente (en raison de la stagnation des recettes de la TVA, le niveau de dépenses budgétisé pour 2015 ne sera probablement pas atteint).
- Le produit de l'impôt sur les maisons de jeu a pour référence l'année 2014. Les recettes avaient alors atteint 285 millions (- 22 mio).

Les dépenses de la Confédération au titre de l'assurance-invalidité comprennent également plusieurs flux de paiement. La contribution ordinaire aux dépenses de l'AI est complétée par deux autres contributions prévues dans le cadre du financement additionnel de l'AI en vigueur jusqu'en 2017: d'une part, l'AI reçoit les recettes issues de la hausse temporaire de la TVA de 0,4 point de pourcentage; d'autre part, pendant la durée du financement additionnel de l'AI, la Confédération assume le financement des intérêts de la dette de l'AI envers le fonds de compensation de l'AVS.

- Depuis 2014, la contribution de la Confédération à l'AI est liée, pour l'essentiel, à l'évolution du produit de la TVA. Pour 2016, un montant de 3,62 milliards (- 139 mio par rapport au budget 2015) est inscrit au budget.
- Les revenus issus de la majoration temporaire de la TVA décroissent, par rapport au budget 2015, dans les mêmes proportions que le produit total de la TVA, soit de 31 millions, et affichent 1,15 milliard (- 2,6 %).
- La contribution spéciale de la Confédération au financement des intérêts de l'AI baisse de 131 millions pour s'établir à 31 millions. Cette baisse est due notamment au fait que le Parlement a décidé, dans le cadre du CRT 2014, de ramener de 2 à 1 % le taux des intérêts envers le fonds de compensation de l'AVS et de comptabiliser cette réduction dans sa totalité au titre de la contribution spéciale. En outre, l'AI parvient à réduire encore sa dette et, du même coup, ses paiements d'intérêts.

La Confédération octroie des subventions aux cantons au titre des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. Elle prend en charge 5/8 des coûts des PC annuelles qui servent à la couverture des besoins vitaux. Les 3/8 restants, les coûts de maladie et d'invalidité ainsi que les coûts supplémentaires des bénéficiaires de PC vivant dans un home sont, en revanche, pris en charge par les cantons (pour les personnes vivant à domicile, la PC annuelle complète correspond au minimum vital; s'agissant des personnes vivant dans un home, la couverture des besoins vitaux ne représente qu'une partie de la PC annuelle). Par ailleurs, la Confédération indemnise les cantons pour les coûts administratifs liés aux PC. Les PC à l'AVS et à l'AI absorbent chacune environ la moitié des dépenses totales de la Confédération dans ce domaine. Toutefois, les PC à l'AVS affichent une croissance plus forte, car le recul du nombre des nouvelles rentes AI déploie également des effets, différés dans le temps, sur les PC. Le montant des dépenses allouées aux PC à l'AVS prévues au budget 2016 s'accroît de 2,7 % par rapport au budget 2015. Par contre, les dépenses de la Confédération au titre des PC à l'AI régressent de 0,2 % par rapport au budget 2015.

Pour financer les dépenses liées à la prévoyance sociale, la Confédération dispose d'autres recettes affectées. Ces recettes proviennent de l'imposition de l'alcool et du tabac ainsi que d'une part de 17 % des recettes du pour-cent de TVA en faveur de l'AVS. Toutefois, ces recettes ne permettent plus, depuis longtemps, de couvrir les contributions fédérales en faveur de l'AVS, de l'AI et des PC. En 2016, elles devraient s'élever à 2849 millions (- 2,0 %). Ainsi, la part des contributions de la Confédération aux assurances sociales couvertes par les recettes affectées sera, d'après le budget, de 21,1 %. Dans le budget 2015, cette part était de 21,4 %. Ce recul est lié au fait que les recettes de la TVA et de l'impôt sur le tabac enregistrent une baisse, tandis que la contribution à l'AVS évolue au même rythme que la courbe démographique.

#### **Augmentation des dépenses en faveur de l'assurance-maladie**

Les dépenses de la Confédération en faveur de l'assurance-maladie augmentent de près de 150 millions, soit de 6,0 %, par rapport au budget 2015. Cette augmentation est, en majeure partie, requise au titre de la réduction individuelle des primes. Selon l'art. 66 de la loi sur l'assurance-maladie (RS 832.10), les subsides de la Confédération correspondent à 7,5 % des coûts bruts de l'assurance obligatoire des soins (AOS). En 2016, les dépenses de la Confédération au titre de la réduction des primes augmentent de 148 millions, soit de 6,3 % par rapport au budget de 2015. Toutefois, le montant qui avait été prévu au budget 2015 se révèle inférieur d'environ 23 millions par rapport au montant actuellement escompté pour l'année en cours, raison pour laquelle un crédit supplémentaire correspondant a déjà été approuvé par les Chambres fédérales. Après correction, les dépenses inscrites au budget 2016 au titre de la réduction des primes s'accroissent ainsi d'environ 5,3 %. Ce chiffre estimatif tient compte, en particulier, de la hausse probable des frais liés à l'AOS, à savoir de la prime moyenne, et de l'augmentation du nombre d'assurés. La

contribution fédérale est répartie entre les cantons en fonction de leur part dans la population résidente (frontaliers compris). Au besoin, les cantons la complètent pour remplir le mandat que leur impose la loi. Les dépenses consenties par la Confédération pour réduire les primes sont partiellement couvertes par des recettes affectées. Une part de 5 % du produit de la TVA (après déduction des parts destinées à l'AVS/AI et aux grands projets ferroviaires) est destinée aux couches de la population à revenu modeste, ce qui équivaut à un montant de 940 millions pour 2016 (après déduction des pertes sur débiteurs). En outre, les recettes destinées à financer les coûts non couverts de la circulation routière contribuent, à raison de 52 millions dans le budget 2016, au financement des primes individuelles. Les ressources affectées couvrent ainsi quelque 40 % des dépenses de la Confédération destinées à la réduction des primes.

#### **Assurance militaire, assurance-chômage (AC) et construction de logements à caractère social**

Dans le budget 2016, les dépenses de la Confédération pour l'assurance militaire diminuent d'environ 11 millions, soit de quelque 4,8 % par rapport au budget 2015. Il faut cependant tenir compte du fait que ces dépenses ont été surestimées dans le budget 2015. Par rapport à l'estimation actuelle des dépenses requises pour l'année en cours, une stabilisation de l'évolution des dépenses est attendue en 2016. Alors que les dépenses au titre des rentes devraient être inférieures d'environ 2 millions au montant estimé pour 2015, les frais de traitement et les prestations en espèces augmentent dans cette même proportion. Quant aux coûts administratifs de la CNA, ils devraient se stabiliser.

Dans le domaine de l'assurance-chômage et des services publics de l'emploi, les dépenses augmentent de 9 millions, soit de 1,7 %. Cette augmentation est due à la contribution de la Confédération à l'assurance chômage (AC), le Conseil fédéral ayant décidé d'augmenter le gain maximum assuré au début de 2016. Par conséquent, la masse salariale assurée et la contribution de la Confédération, liée à la masse salariale assurée, augmentent dans les mêmes proportions.

Les dépenses que la Confédération consacre à la construction de logements à caractère social et à l'encouragement à la construction de logements diminuent d'environ 15 millions, soit de 15,1 % par rapport au budget 2015. Cette évolution est due notamment à la diminution constante des subventions destinées à réduire les loyers et à la diminution des prêts fédéraux à la construction de logements.

#### **Augmentation des dépenses pour la migration**

Dans le domaine de la migration, le budget 2016 affiche, par rapport au budget 2015, une augmentation de dépenses de 188 millions (+ 14,6 %). Cette évolution est due, notamment, à l'augmentation des charges dans le domaine de l'aide sociale fournie aux demandeurs d'asile, aux personnes admises provisoirement et aux réfugiés. Une hausse est également prévue pour les dé-

penses d'exploitation des centres d'enregistrement et de procédure ainsi que pour les charges de procédure. Dans le contexte actuel, le nombre des demandes d'asile et celui des demandeurs restant en Suisse devraient s'accroître (en raison du changement de la composition des demandes d'asile), de même que le

nombre des personnes relevant de la responsabilité financière de la Confédération. Enfin, les effectifs du Secrétariat d'Etat aux migrations doivent également être adaptés au nombre croissant des demandes et des dossiers à traiter.

## 22 Finances et impôts

Les dépenses dans ce groupe de tâches représentent 13,9 % des dépenses ordinaires totales, en baisse d'un point de pourcentage par rapport à 2015 (14,9 %). Le recul des dépenses dans ce domaine (- 6,4 %) porte l'empreinte de la baisse marquée des dépenses au titre de la gestion de la fortune et de la dette engendrée notamment par le repli des taux d'intérêts.

### Finances et impôts

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. au B 2015	
	2014	2015	2016	val. abs.	%
<b>Finances et impôts</b>	<b>9 469</b>	<b>9 951</b>	<b>9 314</b>	<b>-637</b>	<b>-6,4</b>
Part en % des dépenses ordinaires	14,8	14,8	13,9		
Parts aux recettes de la Confédération	4 335	4 724	4 585	-138	-2,9
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	1 949	1 989	1 482	-506	-25,5
Péréquation financière	3 185	3 238	3 246	8	0,2

#### Recul des parts aux recettes de la Confédération due notamment aux recettes de l'impôt fédéral direct

La baisse des parts aux recettes de la Confédération par rapport à l'année précédente (- 138 mio ou - 2,9 %) s'explique pour l'essentiel par le repli des parts aux recettes de l'impôt fédéral direct (- 170 mio ou - 4,9 %) en raison d'une conjoncture moins favorable (cf. tome 1, ch. 31). A cela s'ajoute le recul des parts des cantons des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) qui enregistrent une baisse de 23 millions (- 4,7 %) par rapport à l'année précédente, en raison d'un effet de base et des modifications du volume et de la structure du parc de véhicules (cf. tome 1, ch. 62). La hausse des montants relatifs aux pertes sur débiteurs concernant la taxe sur la valeur ajoutée (+ 30 mio ou + 17,1 %) et aux parts aux recettes de l'impôt anticipé (+ 22,5 mio ou + 4,3 %), suite au relèvement du montant des recettes inscrit au budget induit par une tendance plus favorable, apporte un léger contraste dans l'évolution d'ensemble.

#### Baisse marquée des intérêts passifs grâce au repli des taux d'intérêt et à la diminution de la charge de base

Le recul des dépenses au titre de la recherche de fonds et de la gestion de la fortune et de la dette par rapport à l'année précédente est à mettre au compte des dépenses au titre des intérêts passifs qui diminuent de 502 millions (- 25,4 %). Cette situation est, pour l'essentiel, le résultat des effets du repli des taux d'intérêt, à court comme à long terme.

- En effet, le principal facteur à l'origine du recul des intérêts passifs concerne les agios générés dans le cadre de l'augmentation des emprunts déjà existants et qui sont synonymes d'allègement de la charge des intérêts. Leur montant (660 mio) qui s'est accru de 355 millions par rapport à 2015, l'a été à la faveur notamment du repli marqué des taux d'intérêt de référence, contribuant ainsi pour plus des deux-tiers à la baisse des intérêts passifs.

- A ce facteur, s'ajoute la charge des intérêts sur emprunts qui enregistre un recul de 73,1 millions (- 3,4 %) en raison de la diminution de la charge financière de base: les obligations remboursées en 2015 pour un volume de 4,5 milliards et nanties d'un coupon plus élevé en moyenne ont été remplacées par des obligations à coupons moins onéreux.
- En outre, en raison du repli marqué des taux d'intérêts à court terme, la charge d'intérêt au titre des comptes de dépôts (- 36,7 mio ou - 96,6 %) et celle de la caisse d'épargne de la Confédération (- 19,1 mio ou - 92,8 %) se sont considérablement réduites par rapport à l'exercice précédent.

Quant aux dépenses au titre des commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale, elles enregistrent une baisse de 4 millions (- 28 %) en raison des commissions de remboursement plus faibles pour les nouveaux emprunts. Pour rappel, les dépenses au titre de commissions, taxes et frais de la Trésorerie fédérale deviennent effectives au moment de l'émission.

#### Légère progression des paiements compensatoires au titre de la péréquation des ressources

L'année 2016 est le premier exercice de la troisième période quadriennale. Les montants pour l'année 2016 ont été adaptés, d'une part, aux contributions de base fixées par l'Assemblée fédérale le 19 juin 2015 pour la période 2016 à 2019 et, d'autre part, à l'évolution du potentiel de ressources (péréquation des ressources) et du renchérissement (compensation des charges). Les transferts de la Confédération au titre des divers instruments de la péréquation s'élèvent au total à 3246 millions, soit une légère progression de 7,7 millions (+ 0,2 %) par rapport à 2015.

Malgré la réduction des contributions de base à la péréquation des ressources décidée par le Parlement, les paiements compensatoires dans ce domaine augmentent légèrement. La contribution

de la Confédération en matière de péréquation verticale des ressources passe ainsi à 2301 millions, soit une progression de 1,2 % (+ 28 mio), suite à l'adaptation à l'évolution du potentiel de ressources de tous les cantons entre 2015 et 2016. Il convient, dans ce cadre, de mentionner que le montant de cette contribution tient compte de la réduction de 98 millions adoptée par le Parlement. La contribution de la Confédération à la compensation des charges s'élève à 718 millions (359 mio pour la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques et

359 mio pour celle des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques). Ce montant est également en léger recul par rapport à 2015 (- 1,1% de renchérissement enregistré en avril 2015). Enfin, en ce qui concerne la compensation des cas de rigueur, le montant prévu en 2016 (227 mio) est en baisse de 11,9 millions par rapport à 2015, conformément aux dispositions légales (art. 19, PFCC; RS 613.2) qui prévoient une diminution annuelle du montant de fonds de compensation de 5 % à partir de 2016.

#### Caractère affecté des dépenses «Finances et impôts»

Le groupe de tâches «Finances et impôts» est le deuxième plus important en termes de volume financier. Il a notamment comme caractéristiques d'être exclu des priorités en matière de politique budgétaire (par exemple, la part aux recettes de la Confédération est régie par la Constitution et dépend directement du niveau des recettes) et d'être soumis à de nombreux facteurs exogènes (marchés financiers, taux d'intérêts, besoins de financement, stratégie de la Trésorerie fédérale).

Les parts aux recettes de la Confédération correspondent à 17 % des recettes de l'impôt fédéral direct (IFD) et à 10 % des recettes de l'impôt anticipé. Elles englobent également près d'un tiers des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) ainsi que 20 % du rendement de la taxe d'exemption du service militaire. Elles comprennent enfin les pertes sur débiteurs en matière de taxe sur la valeur ajoutée et autres (douanes, RPLP).

Les dépenses au titre de la recherche de fonds et de la gestion de la fortune et de la dette comprennent pour l'essentiel les intérêts passifs (charges d'intérêts des emprunts à long et à court terme, des comptes de dépôts, etc.) ainsi que les commissions, taxes et frais de la Trésorerie.

La péréquation financière (RPT) comporte trois instruments:

- La péréquation des ressources, l'élément essentiel, vise à doter les cantons dont les ressources sont inférieures à la moyenne (cantons à faible potentiel de ressources) d'une quantité suffisante de fonds à libre

disposition. Elle est financée par la Confédération et par les cantons à fort potentiel de ressources. Les contributions sont adaptées chaque année à l'évolution de la situation économique. Pour la période 2016 à 2019, les Chambres fédérales se sont mises d'accord, lors de la session d'été 2015, sur une réduction de la dotation de 165 millions. La contribution de la Confédération reculera ainsi de 98 millions et celle des cantons contributeurs de 67 millions.

- Les cantons qui supportent des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de centre bénéficiaire de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (CCS). Les cantons qui supportent des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficiaire de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (CCG). La CCS et la CCG sont entièrement financées par la Confédération. Le Parlement n'a pas modifié les contributions de base à la compensation des charges pour la période 2016 à 2019. Toutefois, celles-ci seront adaptées chaque année à l'évolution de la situation économique.
- Le troisième instrument, la compensation des cas de rigueur, qui permet d'éviter que le passage de l'ancien système de péréquation financière au nouveau n'occasionne des cas de rigueur entre les cantons, restera en vigueur jusqu'en 2036 au plus tard et son montant diminue chaque année de 5 % dès 2016.

## 23 Trafic

Les dépenses consacrées au trafic augmentent de près de 690 millions par rapport à l'année précédente (+ 8,1 %). Cette forte hausse s'explique par l'introduction, dans le cadre du projet FAIF, des nouvelles modalités de financement de l'infrastructure ferroviaire. Les dépenses en faveur de la circulation routière et de l'aviation varient modérément par rapport à l'année précédente.

### Trafic

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015	
				val. abs.	%
<b>Trafic</b>	<b>8 429</b>	<b>8 542</b>	<b>9 231</b>	<b>689</b>	<b>8,1</b>
Part en % des dépenses ordinaires	13,2	12,7	13,8		
Circulation routière	3 117	3 061	3 009	-53	-1,7
Transports publics	5 158	5 284	6 024	740	14,0
Aviation	155	197	199	2	1,1

### Circulation routière

Les dépenses consacrées à la circulation routière régressent de 53 millions par rapport à 2015 (- 1,7%) :

- Les dépenses requises au titre des routes nationales fléchissent de 54 millions (- 2,4 %). Ce recul est essentiellement dû à la correction du renchérissement décidée par le Conseil fédéral.
- En raison de la force du franc, le tourisme à la pompe recule dans les régions frontalières. C'est pourquoi les recettes issues de l'impôt sur les huiles minérales fléchissent à leur tour. Par conséquent, les contributions générales aux coûts routiers assumés par les cantons diminuent de 13 millions (- 3,5 %).
- Tandis que les contributions aux projets routiers du trafic d'agglomération s'accroissent de 17 millions en raison de la hausse du nombre des projets bénéficiant d'un soutien (+ 9,6 %), les mesures de séparation des courants de trafic financées par la Confédération expirent définitivement en 2015. Il en résulte une baisse de dépenses de 2 millions (- 100 %) par rapport à l'année précédente.

### Transports publics

Les moyens financiers destinés aux transports publics croissent de 740 millions (+ 14,0 %) par rapport à l'année précédente. Cette forte croissance est due à la création du fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- Suite à la création du FIF, les dépenses de la Confédération en faveur de l'infrastructure ferroviaire croissent de près de 790 millions. En vertu du projet FAIF, l'infrastructure ferroviaire sera financée dans son ensemble par le biais du FIF, c'est pourquoi des moyens supplémentaires sont versés dans ce fonds. La participation financière des cantons (500 mio) est désormais intégrée dans le budget de la Confédération, ce qui engendre un gonflement unique des recettes et des dépenses.

Une autre source de financement du FIF provient d'une partie des recettes de l'impôt fédéral direct (206 mio). Le solde de la croissance est lié au financement supplémentaire de l'infrastructure ferroviaire provenant du budget général de la Confédération (apport au FIF de 2,3 mrd).

- L'apport annuel au fonds d'infrastructure destiné à des projets ferroviaires liés au trafic d'agglomération diminue de 48 millions par rapport à l'année précédente du fait du recul des besoins financiers des projets concernés.
- L'augmentation des dépenses requises pour l'indemnisation du trafic régional des voyageurs (+ 16,5 mio, + 1,8 %) et la réduction prévue des moyens financiers en faveur du transfert de la route au rail du trafic de marchandises (- 15,5 mio, - 5,6 %) se compensent plus ou moins mutuellement.

### Aviation

Les dépenses consacrées à l'aviation croissent de 2 millions, soit de 1,1 % :

- Les aides financières accordées pour certains services de navigation aérienne fournis par les aéroports régionaux progressent de 6,8 millions. Cette hausse permet d'atténuer temporairement la suppression des subventions croisées financées jusqu'ici par le biais d'émoluments perçus par les aéroports nationaux.
- A partir de 2016, la Confédération subventionnera, pour un montant de 4,8 millions, des formations dispensées dans le domaine de l'aviation.
- Réparti sur trois ans entre 2015 et 2017, le remplacement de la flotte des aéronefs de l'OFAC devrait coûter 18 millions. En 2016, des investissements de 9,9 millions sont prévus (+ 6,3 mio par rapport au budget 2015).

- Pour compenser ces dépenses supplémentaires, d'autres crédits sont réduits dans le domaine de la sécurité aérienne (- 7 mio) et dans celui des autres tâches d'aviation (- 9 mio).

---

**Dépenses effectuées au compte d'Etat dans le domaine du trafic**

L'évolution des dépenses en matière de trafic est influencée de façon déterminante par les dépenses des fonds correspondants. Le ch. 32 fournit une vue d'ensemble des investissements effectués dans ce domaine et figurant au compte d'Etat, c'est-à-dire le compte de la Confédération et les comptes spéciaux concernant les fonds.

---

## 24 Formation et recherche

Les dépenses totales prévues en 2016 en faveur de la formation et de la recherche demeurent à leur niveau atteint en 2015. Cette stagnation est due, avant tout, aux mesures de correction du renchérissement et à la baisse des contributions en faveur de la recherche appliquée (programmes de recherche de l'UE).

### Formation et recherche

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015	
				val. abs.	%
<b>Formation et recherche</b>	<b>6 952</b>	<b>7 357</b>	<b>7 357</b>	<b>1</b>	<b>0,0</b>
Part en % des dépenses ordinaires	10,9	11,0	11,0		
Formation professionnelle	857	890	882	-8	-0,9
Hautes écoles	2 121	2 125	2 158	33	1,6
Recherche fondamentale	2 749	2 769	2 836	67	2,4
Recherche appliquée	1 193	1 540	1 449	-91	-5,9
Autres tâches d'enseignement	31	33	32	0	-1,2

Au cours de ces dernières années, les dépenses du domaine de la formation et de la recherche ont enregistré des taux de croissance supérieurs à la moyenne. Cette tendance ne se vérifie toutefois plus dans le cadre du budget 2016, puisqu'elles restent, au final, identiques à leur niveau de 2015. Alors que les dépenses consacrées à la recherche appliquée sont en recul, les dépenses en faveur de la recherche fondamentale et des hautes écoles sont en hausse.

Les crédits inscrits au budget 2016 à ce titre répondent aux décisions prises par le Parlement dans le cadre du message FRI 2013-2016 et dans celui du plan d'action sur la recherche énergétique. Leur croissance est toutefois freinée par les mesures d'allègement du budget 2016 décidées par le Conseil fédéral; elle est, de plus, fortement atténuée par la suspension du projet de participation complète de la Suisse aux programmes européens de recherche.

#### Léger recul au titre de la formation professionnelle

Presque exclusivement composées de contributions forfaitaires destinées aux cantons, les dépenses consacrées à la formation professionnelle affichent un recul de 8 millions (- 0,9%) par rapport à 2015. Définie comme valeur indicative dans la loi sur la formation professionnelle, la prise en charge, par la Confédération, de 25 % des coûts de la formation professionnelle sera toutefois assurée.

#### Progression des dépenses en faveur des hautes écoles

Les dépenses que la Confédération consacre à la formation universitaire se montent à 2,2 milliards et profitent aux universités cantonales à raison de 38 %, aux hautes écoles spécialisées à raison de 27% et aux hautes écoles fédérales à raison de 35 %. La totalité des contributions en faveur de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) et une partie des contributions au domaine des EPF (cf. encadré) sont comprises dans les dépenses en faveur des hautes écoles fédérales.

Les dépenses en faveur des hautes écoles croissent de 33 millions (+ 1,6%). La majeure partie du surcroît de dépenses concerne les contributions aux hautes écoles spécialisées (14,7 mio; + 2,8%) et les universités cantonales (14,6 mio; + 2,0 %). Les dépenses vouées aux hautes écoles fédérales progressent de 11 millions (+ 1,4 %). En revanche, les dépenses diminuent au titre des contributions aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse de l'UE, qui concernent les trois catégories de hautes écoles.

#### Répartition des contributions destinées au domaine des EPF

Les contributions en faveur du domaine des écoles polytechniques fédérales (EPF) représentent 37 % des dépenses consacrées à la formation et à la recherche. Elles sont versées aux groupes de tâches «Hautes écoles» pour une part d'environ 26 %, «Recherche fondamentale» à raison de 59 % et «Recherche appliquée» à raison de 15 %.

#### Recherche fondamentale: hausse des dépenses pour le domaine des EPF et le FNS

Les dépenses destinées à la recherche fondamentale sont versées, à raison de 57%, au domaine des EPF. Une part de 36 % est accordée aux institutions chargées d'encourager la recherche (principalement le Fonds national suisse). La progression de 67 millions (+ 2,4%) des dépenses en faveur de la recherche fondamentale profite donc presque exclusivement à ces deux institutions.

Par ailleurs, la Confédération alloue des contributions à des établissements de recherche d'importance nationale (43 mio), aux programmes européens de recherche (41 mio) et à diverses organisations internationales de recherche (par ex. 45 mio au Laboratoire européen pour la physique des particules, CERN, et 17 mio à l'Agence spatiale européenne, ESA).

### Recherche appliquée: recul des dépenses pour les programmes européens de recherche

Les dépenses pour la recherche appliquée incluent 90 % des ressources affectées aux programmes de recherche de l'UE, la totalité des dépenses de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), 90 % des contributions à l'Agence spatiale européenne (ESA), les contributions aux programmes européens de navigation par satellite Galileo et EGNOS, une partie des contributions destinées au domaine des EPF et une partie des dépenses de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). S'y ajoutent diverses autres dépenses de moindre importance réparties entre 20 unités administratives ((recherche du secteur public).

Le recul marqué des dépenses en faveur de la recherche appliquée est presque exclusivement imputable à la suspension du projet de participation complète de la Suisse aux programmes européens de recherche (- 113 mio). Les mesures de remplacement prises par la Confédération entraînent une diminution des

versements par rapport au projet de participation complète du fait que les contributions sont versées, les premières années, en fonction de l'avancement des projets.

Pour leur part, les dépenses en faveur de la CTI (+ 32 mio) et du domaine des EPF (+ 6 mio) affichent une hausse.

---

### Le groupe de tâches et le message FRI

Le groupe de tâches Formation et recherche comprend des dépenses supplémentaires par rapport aux crédits requis dans le message FRI. Ainsi, les contributions aux loyers d'institutions fédérales (283 mio), les crédits dédiés à la recherche sectorielle et aux charges de personnel (251 mio), les contributions obligatoires à des organisations internationales (98 mio) et d'autres contributions ne sont pas sollicités dans le cadre du message FRI. La majeure partie (90 %) des crédits relevant du groupe de tâches Formation et recherche fait cependant partie du message FRI ou est dédiée aux programmes européens de recherche et d'éducation. Ces crédits augmentent de 14 millions (+ 0,2 %).

---

## 25 Défense nationale

Les dépenses consacrées à la défense nationale enregistrent une légère augmentation de 23 millions (+ 0,5 %) par rapport à l'année précédente. Ce groupe de tâches fait l'objet d'un remaniement, qui prévoit le transfert de dépenses d'exploitation en faveur des dépenses d'armement et d'investissement.

### Défense nationale

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015	
				val. abs.	%
<b>Défense nationale</b>	<b>4 348</b>	<b>4 710</b>	<b>4 733</b>	<b>23</b>	<b>0,5</b>
Part en % des dépenses ordinaires	6,8	7,0	7,0		
Défense nationale militaire	4 226	4 590	4 614	24	0,5
Coopération nationale pour la sécurité	122	120	119	-1	-0,6

Les dépenses consacrées à la défense nationale militaire inscrites au budget 2016 augmentent de 24 millions (+ 0,5 %) par rapport à celles de l'année précédente. A noter que le budget 2016 prévoit 140,8 millions de plus pour les dépenses d'armement et d'investissement, alors que les dépenses d'exploitation (personnel, biens et services, transfert) diminuent de 116,8 millions.

Dans le domaine des dépenses d'exploitation, les charges de biens et services enregistrent la baisse la plus importante (- 144,2 mio). Ceci s'explique en grande partie par l'acquisition de pièces de rechange pour les avions de combat F/A-18: en effet, le programme d'armement 2013 prévoyait des acquisitions plus importantes, ce qui allège notamment le budget de maintenance en 2016. Les charges liées à l'informatique sont également inférieures à celles de l'année précédente, car le projet Bureau-tique du DDPS est achevé et des redevances uniques pour les licences ont été payées en 2015.

Les charges de personnel affichent un léger recul de 6 millions (- 0,4 %) par rapport à l'année précédente pour s'établir à 1,5 milliard. Ce recul résulte notamment d'une baisse des charges pour les congés de préretraite, des autres charges de personnel et des ressources gérées de manière centralisée par l'OFPER pour les catégories particulières de personnel. La rétribution du personnel dans le domaine de la défense et d'armasuisse Immobilier augmente, quant à elle, de 10 millions en raison d'internalisations et de l'accroissement des besoins du Service de police aérienne.

Parmi les dépenses d'exploitation, seules les charges de transfert enregistrent une augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 32,5 mio, soit + 30,1 %). En effet, la part de la contribution de la Suisse en faveur de l'ONU, qui est comptabilisée avec le groupe de tâches Défense nationale militaire, augmente dans cette proportion. Cette hausse s'explique par une modification de la pratique en matière de planification et de comptabilisation des contributions obligatoires en faveur des opérations de maintien de la paix. A partir de 2016, les ressources sont budgétisées

de manière linéaire, c'est-à-dire pour une période de douze mois. Dans le cadre de la mise en œuvre du budget, les factures irrégulières établies par l'ONU font l'objet d'opérations de régularisation.

Par rapport au budget 2015, les charges d'armement affichent une nette hausse de 180 millions (+ 21,6 %). Le crédit pour les études de projets, les essais et les préparatifs d'achats croît de 40 millions (+ 33,3 %) par rapport à l'année précédente. Les ressources supplémentaires sont utilisées pour la préparation de nouveaux projets d'acquisition d'envergure (par ex. le projet de défense aérienne basée au sol BODLUV 2020). La majeure partie des charges supplémentaires requises (160 mio) sont budgétisées au titre du matériel d'armement. Après le rejet de l'acquisition de l'avion de combat Gripen, seuls quelques rares autres projets d'acquisition étaient prêts en 2015. Davantage de projets d'acquisition d'armement devraient l'être dès 2016. A cet effet, un programme d'armement supplémentaire, notamment, doit être soumis au Parlement en 2015. Ces projets ont pour principal objectif de moderniser l'armée en lui fournissant un meilleur équipement. Les charges supplémentaires seront compensées au sein du groupe de tâches de la défense, en particulier par le biais des dépenses d'exploitation et des moyens consacrés à l'équipement personnel et au matériel à renouveler.

### Evolution des dépenses d'exploitation

En ce qui concerne les dépenses en matière de défense nationale militaire, le rapport entre les dépenses d'exploitation, d'une part (biens et services, transfert et personnel, y c. les cotisations de l'employeur), et celles d'armement et d'investissement, d'autre part, atteint 69 contre 31 % en 2016. En 2015, ce rapport était encore de 72 % contre 28 %. L'armée se rapproche donc légèrement de son objectif à moyen terme, c'est-à-dire un rapport de 60 % contre 40 % entre les dépenses d'exploitation et les dépenses d'armement. La raison de ce rapprochement réside dans les projets d'armement importants déjà approuvés ou soumis à approbation, projets qui engendrent une hausse des dépenses dès 2016.

Les dépenses d'investissement régressent de 40 millions. Les projets immobiliers du DDPS s'étendront sur une période plus longue en raison de la mise en œuvre de l'objectif de réduction fixé par le Conseil fédéral.

Les dépenses relatives à la coopération nationale pour la sécurité budgétisées en 2016 diminuent de 0,8 million par rapport aux dépenses inscrites au budget 2015, notamment parce que le Parlement a décidé, dans le cadre du programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014, de ne plus participer, dorénavant, au financement de la documentation de sécurité dans le domaine de la protection des biens culturels.

## 26 Agriculture et alimentation

Les dépenses consacrées à l'agriculture et à l'alimentation diminuent de 2 %. Cette baisse découle, d'une part, de la correction du renchérissement, qui touche notamment les paiements directs et, d'autre part, de la diminution des allocations familiales, qui résulte notamment du changement structurel dans le secteur agricole.

### Agriculture et alimentation

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015	
				val. abs.	%
<b>Agriculture et alimentation</b>	<b>3 693</b>	<b>3 683</b>	<b>3 611</b>	<b>-72</b>	<b>-2,0</b>
Part en % des dépenses ordinaires	5,8	5,5	5,4		
Amélioration des bases de production et mesures sociales	184	167	163	-3	-1,9
Production et ventes	431	440	444	3	0,7
Paiements directs	2 815	2 809	2 748	-61	-2,2
Autres dépenses	263	267	256	-11	-4,3

Conformément aux dispositions de la loi sur l'agriculture, le budget agricole est géré, pour près de 3,4 milliards (90%), par le biais de trois enveloppes budgétaires. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole 2014-2017, le Parlement a fixé, par arrêté fédéral du 13 mars 2013, les enveloppes budgétaires de l'agriculture comme suit pour les quatre années à venir:

- paiements directs: 11 256 millions
- production et ventes: 1776 millions
- amélioration des bases de production et mesures sociales: 798 millions.

Les dépenses consacrées à l'agriculture et à l'alimentation fléchissent de 72 millions (- 2 %) par rapport à l'année précédente. Les dépenses évoluent pour les trois enveloppes budgétaires et au titre des autres dépenses de la manière suivante:

Les *paiements directs* visant à promouvoir les prestations fournies par l'agriculture dans l'intérêt général, qui requièrent 2,7 milliards, représentent environ trois quarts des dépenses agricoles. En raison de la correction du renchérissement de 3 %, qui n'est appliquée aux paiements directs que dans une mesure légèrement atténuée, les dépenses diminuent de 61 millions (- 2,2 %) par rapport à 2015. Cette réduction est répartie à parts égales entre tous les instruments relatifs aux paiements directs.

Les fonds destinés à l'enveloppe budgétaire *Production et ventes* sont affectés aux mesures de soutien du marché dans les domaines de l'économie laitière, de la production animale et de la production végétale. Par rapport à l'année précédente, ils augmentent d'environ 1 % pour atteindre 444 millions (+ 3 mio) en raison des augmentations progressives prévues pour les crédits destinés à la promotion de la qualité et des ventes.

Les dépenses consacrées à l'*amélioration des bases de production et aux mesures sociales* baissent de 3 millions (- 1,9 %) par rapport à 2015. Les crédits d'investissement agricole contribuent, dans une mesure plus que proportionnelle, à la mise en œuvre de la correction du renchérissement dans le domaine de l'agriculture (- 30 mio). En outre, la majoration des contributions à la recherche prévue dans le cadre de la mise en œuvre de la motion Müller-Altermatt (12.3555) est compensée dans ce domaine (- 3 mio). En revanche, les coupes transversales uniques de 1,1 %, ou de 30 millions, qui avaient été inscrites au budget 2015 et touchaient principalement les crédits d'investissements, ne sont pas reconduites au budget 2016.

Les *autres dépenses* non gérées par le biais d'enveloppes budgétaires fléchissent de 11 millions (- 4,3 %) par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des dépenses requises au titre des allocations familiales dans l'agriculture (- 8,5 mio) liée, d'une part, à la diminution du nombre des ayants-droit en raison des changements structurels et, d'autre part, au fait que les familles d'agriculteurs effectuent leurs décomptes de plus en plus sur la base de la loi sur les allocations familiales (LAFam) et non plus sur celle de la loi sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA). A cela s'ajoutent des coupes dans les charges de fonctionnement d'Agroscope et dans les coûts de personnel de l'Office fédéral de l'agriculture (- 2,0 mio) ainsi que la correction du renchérissement touchant les contributions à l'exportation (- 2,1 mio). Ces baisses sont en partie contrebalancées par les dépenses supplémentaires au titre des contributions à la recherche en faveur de l'IRAB (ces dépenses figurent pour 1,4 mio dans le groupe de tâches Agriculture, le reste étant comptabilisé au titre de la formation et de la recherche).

## 27 Relations avec l'étranger – coopération internationale

Les charges sollicitées pour les relations avec l'étranger sont en recul en raison des mesures d'économies prises, notamment dans le domaine de l'aide au développement, pour alléger le budget. D'importants projets sont toutefois prévus en matière de politique de l'Etat hôte.

### Relations avec l'étranger - coopération internationale

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015	
				val. abs.	%
<b>Relations avec l'étranger - coopération internationale</b>	<b>3 508</b>	<b>3 702</b>	<b>3 616</b>	<b>-86</b>	<b>-2,3</b>
Part en % des dépenses ordinaires	5,5	5,5	5,4		
Relations politiques	766	735	758	23	3,2
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	2 491	2 667	2 566	-100	-3,8
Relations économiques	251	301	292	-9	-3,0

### Charges supplémentaires requises pour la Genève internationale et l'ONU

Le principal vecteur de croissance des dépenses au titre des *relations politiques* (+ 3,2 %; + 23 mio) est la politique de l'Etat hôte, domaine dans lequel d'importants projets sont prévus, notamment l'octroi de nouveaux prêts aux organisations internationales via la Fondation des immeubles FIPOI (+ 25 mio) et la mise en œuvre du message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte (+ 6 mio). Par ailleurs, la contribution à l'ONU enregistre également une hausse (+ 14 mio) en raison de l'irrégularité de la comptabilisation des contributions destinées aux missions de maintien de la paix. Ces augmentations de charges sont toutefois atténuées par le recul des charges requises pour des expositions universelles (- 11 mio) et par les mesures d'économies décidées dans le domaine du personnel (- 7 mio) ainsi que dans celui de la promotion de la paix et de la sécurité humaine (- 6 mio).

### Mesures d'économies au titre de l'aide au développement

Après avoir enregistré une progression oscillant entre 7,7 et 10,3 % par an entre 2011 et 2015 en raison de la décision du Parlement de relever le taux d'APD à 0,5 % du revenu national brut, les charges en faveur de l'*aide au développement* affichent un recul (- 3,8%; - 100 mio) en raison des mesures d'allègement du budget 2016. Les économies se répartissent entre les domaines de la coopération technique et de l'aide financière (- 64 mio), de l'aide humanitaire (- 27 mio), des contributions aux organisations multilatérales (- 19 mio) et de la coopération économique au développement (- 18 mio). Seules les participations au capital des banques régionales de développement affichent une progression (+ 27 mio) en raison de la participation dans la nouvelle

Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures. Les répercussions négatives des coupes budgétaires sur le taux d'APD sont atténuées par deux facteurs: d'une part, en raison de la hausse attendue du nombre des demandes, les charges requises pour les demandeurs d'asile au cours de la première année, lesquelles sont également prises en compte dans le taux d'APD, augmentent, d'autre part, les prévisions concernant le revenu national brut sont revues à la baisse par rapport aux années précédentes suite à la décision de la BNS de supprimer le cours plancher (cf. encadré sur le taux d'APD). Sur la base des estimations de juin 2015, le taux d'APD devrait atteindre 0,48 % en 2016.

### Réduction de la contribution à l'élargissement

Les charges sollicitées pour les *relations économiques* affichent un léger repli (- 9 mio; - 3 %) au titre de la contribution à l'élargissement de l'UE (- 4 mio). L'autre raison de ce repli est une modification des modalités comptables concernant les remboursements de charges dues les années précédentes (- 4 mio), qui figurent désormais dans les charges par groupe de tâches.

### Part de l'aide publique au développement

L'aide publique au développement (APD) comprend, d'après la définition de l'OCDE, tous les flux financiers en faveur de pays en développement et d'organisations multilatérales de développement qui (i) proviennent du secteur public, (ii) ont pour objectif prépondérant de favoriser le développement économique et l'amélioration des conditions de vie et (iii) sont accordés à des conditions préférentielles. Les dépenses consacrées à l'APD constituent un indicateur statistique souvent utilisé dans les comparaisons internationales et qui reflète le volume des dépenses d'un pays au titre de l'APD en pourcentage de son revenu national brut (RNB).

## 28 Autres groupes de tâches

Les dépenses des six autres groupes de tâches enregistrent, dans l'ensemble, une croissance modérée de 0,4 % (+ 26 mio), bien que chaque groupe de tâches présente une évolution différente. Alors que les dépenses consacrées à la culture et aux loisirs ainsi qu'à la santé augmentent considérablement, les besoins financiers des autres domaines varient peu, voire diminuent dans le cas du groupe de tâches économie.

### Autres groupes de tâches

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015 val. abs. %	
<b>Autres groupes de tâches</b>	<b>6 187</b>	<b>6 804</b>	<b>6 830</b>	<b>26</b>	<b>0,4</b>
Part en % des dépenses ordinaires	9,7	10,1	10,2		
Conditions institutionnelles et financières	2 605	2 744	2 745	1	0,0
Ordre et sécurité publique	1 023	1 119	1 123	4	0,4
Culture et loisirs	490	507	539	32	6,2
Santé	226	234	241	7	3,1
Environnement et aménagement du territoire	1 210	1 459	1 470	10	0,7
Economie	634	740	712	-28	-3,8

Dans le groupe de tâches *conditions institutionnelles et financières*, qui englobe, en particulier, des prestations préalables internes à l'administration, les dépenses restent inchangées. Dans la majorité des sous-groupes, notamment dans les domaines de la conduite des départements, des finances, des statistiques ou de la gestion des ressources humaines, les dépenses diminuent par rapport à 2015. En revanche, le budget 2016 prévoit une légère hausse des dépenses consacrées à l'informatique (avant tout au titre des charges de biens et services) et au domaine des constructions et de la logistique (constructions civiles: centres d'accueil fédéraux pour les demandeurs d'asile, ajustements du portefeuille des immeubles sis à l'étranger).

Les dépenses consacrées au groupe de tâches *ordre et sécurité publique* enregistrent, elles aussi, une hausse négligeable (+ 0,4 %). Des dépenses supplémentaires sont prévues, d'une part, pour la sûreté intérieure (notamment pour le programme de surveillance des télécommunications ou pour le service de renseignement). D'autre part, dans le cadre des contrôles à la frontière, des besoins supplémentaires sont inscrits au budget pour assurer l'augmentation des effectifs du Corps des gardes-frontière (+ 20 postes) et le financement des préretraites prises selon l'ancien droit. En revanche, les dépenses consacrées aux questions juridiques générales diminuent. Enfin, les dépenses en faveur des instances judiciaires de la Confédération correspondent à celles de l'année précédente.

Des dépenses supplémentaires de 32 millions au total (+ 6,2 %) sont budgétisées pour le domaine de la *culture et des loisirs*. Alors que les ressources consacrées à la conservation du patrimoine culturel diminuent, au total, par rapport à 2015 (notamment en raison de la baisse des contributions requises en faveur des projets dans le domaine de la protection du paysage et de la conservation des monuments historiques), des dépenses supplémen-

taires sont prévues pour l'encouragement de la culture: ainsi, le message sur la culture 2016-2020 prévoit davantage de ressources en faveur de Pro Helvetia, du cinéma (promotion de la place cinématographique), de la promotion de la littérature et de la formation musicale. La hausse considérable des dépenses dans le domaine du sport doit être imputée aux activités de J+S: les dépenses supplémentaires permettent de maintenir le taux des contributions malgré l'augmentation de la demande. Dans le domaine de la politique d'encouragement des médias, les dépenses demeurent stables.

Le budget prévoit un peu plus de 7 millions supplémentaires (+ 3,1 %) pour le domaine de la *santé*. Cette augmentation doit avant tout permettre l'entrée en vigueur et l'application de la loi révisée sur les épidémies (RS 818.101). Des moyens supplémentaires sont également requis pour des investissements de remplacement dans le domaine du réseau pour la surveillance de la radioactivité de l'air et dans le domaine de la santé animale pour les projets de recherche de l'Institut de virologie et d'immunologie (IVI).

Les dépenses allouées au groupe de tâches *environnement et aménagement du territoire* progressent de 10 millions (+ 0,7 %). Cette hausse concerne principalement le domaine de l'environnement: d'un côté, des dépenses supplémentaires sont requises pour l'extension d'installations de traitement des eaux (élimination des micropolluants) et pour la redistribution de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, dont le taux sera relevé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016. De l'autre, les dépenses nécessaires pour le remboursement de la taxe sur les COV diminuent, étant donné que les recettes réalisées en 2014 ont fléchi à la faveur du changement des habitudes de consommation. Les ressources consacrées à la protection contre les dangers naturels et à la protection de la nature sont en légère baisse. Certes, les dépenses en faveur des forêts affichent une forte

augmentation, mais le recul des charges dans le domaine de la protection contre les crues est encore plus marqué en raison des retards subis par les projets cantonaux.

Dans le groupe de tâches *économie*, les dépenses régressent de 28 millions (- 3,8%). Cette évolution est essentiellement liée aux contributions en faveur du programme Bâtiments, qui diminuent (- 35 mio) sur la base des recettes effectives de la taxe sur le

CO<sub>2</sub> réalisées au cours du dernier exercice (2014). En revanche, les dépenses en faveur de la politique régionale sont à nouveau en hausse, car les mesures prises pour compenser l'apport unique effectué en faveur du fonds pour le développement régional (force du franc en 2009) s'achèvent en 2015 comme prévu. Enfin, les dépenses sollicitées pour le groupe de tâches «ordre économique» enregistrent une légère diminution par rapport à l'exercice précédent.



## 31 Risques budgétaires

La publication des risques budgétaires vise à soutenir la gestion de ces risques conformément aux directives du Fonds monétaire international (FMI). Le présent chapitre donne un aperçu de la situation et définit, en outre, les risques de prévision existants dans le cadre du budget à l'aide d'une analyse de sensibilité.

**Risques budgétaires pour la Confédération**

Le tableau ci-dessous présente un résumé des risques budgétaires pour la Confédération, en renvoyant aux publications correspondantes. Les publications en question répondent diversement aux normes du FMI. L'Administration fédérale des finances (AFF) étudie en permanence les possibilités d'amélioration en la matière.

La gestion complète des risques auxquels la Confédération est exposée (cf. tome I, ch. 61/3) porte non seulement sur les risques budgétaires, mais aussi sur les risques juridiques et les risques pour la réputation. Les principes de la gestion et de l'évaluation des risques correspondent en majeure partie aux recommandations en la matière émises par le FMI dans ses directives (cf. encadré).

**Risques budgétaires ou risques d'écarts par rapport aux prévisions du budget**

Les risques budgétaires sont les risques susceptibles de générer des écarts importants entre les chiffres obtenus lors de la clôture du compte de la Confédération et les chiffres qui avaient été inscrits au budget et au plan financier. Ces risques subsistent même si le budget est établi sur la base d'une évaluation rigoureuse des besoins prévisibles, comme le prescrit l'art. 32 de la loi sur les finances de la Confédération. Les dépenses et les recettes se fondent sur de nombreuses hypothèses concernant des événements ayant des conséquences financières pour le budget en raison de dispositions légales ou d'engagements contractuels. La survenance effective de ces événements n'est toutefois prévisible

avec certitude que dans de très rares cas. Un budget rigoureux ne peut se fonder que sur les événements les plus susceptibles de se produire (lors de l'établissement du budget), les écarts effectifs par rapport à la planification étant liés à l'ampleur des incertitudes. Les paramètres macroéconomiques sur lesquels se fonde le budget illustrent bien le problème: bien que ces paramètres découlent des prévisions établies par des experts, l'évolution effective de l'économie finit généralement par s'en écarter. Sensibles à l'évolution conjoncturelle, les recettes fiscales restent inférieures aux valeurs budgétisées et certaines dépenses (notamment pour les assurances sociales ou les intérêts passifs) adoptent souvent une évolution différente du scénario prévu. Le chapitre suivant sur l'analyse de sensibilité des paramètres macroéconomiques montre comment les différents postes de recettes et de dépenses figurant au budget réagissent à la variation de paramètres macroéconomiques importants.

**Gestion des risques budgétaires**

Selon les directives du FMI, l'approche des risques budgétaires se fonde sur trois piliers: identification, publication et gestion.

Le *processus d'identification* englobe l'observation, la désignation et la quantification (en termes financiers) de risques budgétaires concrets. Le FMI distingue quatre types de risques:

- i. Les *risques macroéconomiques ou risques liés aux prévisions* concernent en particulier le produit intérieur brut (PIB), le renchérissement, le niveau des taux d'intérêt ou les taux de change.

**Présentation des risques budgétaires****Risques macroéconomiques**

Analyse de sensibilité des paramètres macroéconomiques de référence	Budget, tome 3, chapitre «Risques budgétaires»
Produit intérieur brut (PIB)	Budget, tome 3, et plan financier, chapitre «Scénarios possibles»
Administration de la dette	Plan financier de la législature, annexe 4
Engagements conditionnels	Compte d'Etat, tome 1, annexe
Engagements en matière de prévoyance	Compte d'Etat, tome 1, annexe
Entreprises de l'Etat	Compte consolidé de la Confédération
Allègements fiscaux	Budget, tome 1, annexe, chapitre «Allègements fiscaux»; rapport AFC; partie du rapport sur les subventions
Assurances sociales	«Finances publiques en Suisse», publication de l'Office fédéral de la statistique

**Risques politiques**

Dépenses supplémentaires/baisses d'impôt	Plan financier de la législature, chapitre «Charges supplémentaires possibles»
--	--

2. Les *risques explicites* découlent de l'obligation de solliciter des moyens financiers requis par un événement déterminé (non prévu au budget). Ils concernent, par exemple, la gestion de la dette, les caisses de pensions ou des entreprises de la Confédération.
3. Les *risques implicites* résultent non pas d'une obligation explicite, mais d'une nécessité «morale» (liée à des catastrophes naturelles, à la situation des assurances sociales).
4. Les *risques politiques* désignent des charges susceptibles de grever le budget suite à des décisions futures prises par les responsables politiques et débouchant, par exemple, sur des dépenses supplémentaires ou des réductions d'impôts.

La *publication des risques budgétaires* vise à soutenir la gestion de ces risques. Les coûts liés à un emprunt peuvent ainsi être réduits, car un degré élevé de transparence engendre une meilleure solvabilité. Une publication n'est généralement pas indiquée si elle est susceptible de générer un risque moral («moral hazard» ou fausses incitations). Ce risque relève des risques implicites, la publication, par exemple, du renflouement d'entreprises du secteur privé pouvant influencer négativement le comportement des entreprises concernées.

Une *gestion efficace* des risques budgétaires se fonde, selon le FMI, sur des stratégies établies en matière de politique économique et de gestion de la dette et requiert une répartition claire des rôles et des responsabilités liés à la gestion de ces risques.

---

#### Directives du FMI concernant les risques budgétaires

En 2007, le FMI a procédé à une analyse des risques budgétaires dans son Manuel sur la transparence des finances publiques (Manual on Fiscal Transparency). En 2008, le FMI a publié des directives intitulées «Risques fiscaux: sources, divulgation et gestion» («Fiscal Risks: Sources, Disclosure, and Management»). En janvier 2009, le FMI a effectué, dans le cadre de son rapport sur la transparence budgétaire de la Suisse (Fiscal Report on the Observance of Standards and Codes, Fiscal ROSC), une évaluation de l'état de mise en œuvre des directives en Suisse. Dans ce rapport, le FMI parvient à la conclusion que la Confédération applique la majorité des normes internationales en matière de bonnes pratiques dans le cadre de la mise en œuvre de ces directives. Le fait que, depuis l'introduction du nouveau modèle comptable, la Confédération s'appuie de façon systématique sur les normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards, IPSAS) dans le cadre de la présentation des comptes et des rapports sur l'état des finances a été déterminant à cet égard.

Dans ses travaux subséquents relatifs à la transparence budgétaire, le FMI a renforcé son analyse des risques pour le budget. En 2014, il a publié le document «Update on the Fiscal Transparency Initiative». Dans ce document, il divise son analyse de la transparence budgétaire en quatre volets. Le troisième volet traite spécifiquement des risques budgétaires. À l'avenir, le rapport sur la transparence budgétaire sera remplacé par l'évaluation de la transparence budgétaire (Fiscal Transparency Evaluation, FTE). La même année, l'OCDE a publié, sur ce thème, le document «Risques budgétaires : nouvelles façons de les définir, de les gérer et de les atténuer» (Fiscal Risks: New Approaches to Identification, Management and Mitigation).

Se fondant sur les directives et rapports mentionnés, l'AFF examine en permanence les possibilités qui lui sont offertes d'améliorer son reporting sur les risques budgétaires.

---

### Analyse de sensibilité des paramètres macroéconomiques

L'analyse de sensibilité permet d'établir des règles générales concernant l'influence qu'exercent certains paramètres macroéconomiques sur le budget. Ces règles indiquent comment les postes de recettes et de dépenses réagissent à la variation de la croissance économique ou des taux d'intérêt à court ou long terme dans le cadre du budget 2016. Découlant de valeurs empiriques, les sensibilités doivent être considérées comme des indicateurs.

Les résultats des analyses montrent, par exemple, que le ralentissement de la croissance du PIB en 2016 (- 1 point de pourcentage) engendre un recul des recettes fiscales de 1% qui n'est compensé qu'en partie par la diminution des parts de tiers aux recettes (également - 1 %). Le solde de financement se détériore, par conséquent, de quelque 580 millions. Le frein à l'endettement compense cette détérioration par le biais d'un facteur conjoncturel plus élevé (relèvement du déficit conjoncturel autorisé).

Résumées dans le tableau ci-après, les analyses de sensibilité se fondent sur des hypothèses concernant de possibles chocs macroéconomiques et mettent en évidence les conséquences attendues de tels chocs sur le budget de la Confédération. Les chocs macroéconomiques temporaires ont été simulés à l'aide

du modèle budgétaire développé par l'AFF. Les calculs effectués montrent que l'application des règles générales débouche sur une estimation relativement bonne des différents types de chocs et donc de la sensibilité des recettes fiscales et des parts de recettes aux variations du PIB. L'estimation ainsi obtenue se situe dans la moyenne des résultats des différents calculs. Les règles générales peuvent être appliquées non seulement dans le cas de chocs négatifs, mais aussi dans celui de chocs positifs. Les conséquences des chocs positifs sont du même ordre de grandeur que celles qui figurent dans le tableau, mais présentent une évolution inverse.

Contrairement aux scénarios budgétaires possibles (cf. ch. 32), les règles générales ne permettent pas de déceler les causes des chocs macroéconomiques et ne prennent pas en compte les éventuels liens de cause à effet (analyse dite partielle). Cette remarque est d'importance en particulier en ce qui concerne les variations des taux de croissance du PIB et leurs répercussions sur le budget. Qu'il résulte de chocs touchant les investissements, la consommation ou la demande extérieure, un ralentissement de la croissance se répercute diversement sur les recettes fédérales. Il influence la réaction des recettes tant au niveau de l'ampleur de cette réaction qu'à celui du moment où celle-ci se manifeste.

### Analyse de sensibilité

	en mio	Δ budget 2016 en %
<b>Croissance du PIB inférieure de 1 point de pourcentage</b>		
Recettes fiscales	-670	-1,0
Quote-part des recettes	-90	-1,0
Solde de financement	-580	-
<b>Intérêts à court terme supérieurs de 1 point de pourcentage</b>		
Revenus des intérêts	19	11,3
Intérêts passifs	22	1,5
Charges d'intérêts nettes	3	0,2
<b>Intérêts à long terme supérieurs de 1 point de pourcentage</b>		
Revenus des intérêts	44	26,1
Intérêts passifs	102	6,9
Charges d'intérêts nettes	57	4,4

## 32 Scénarios possibles

Le scénario macroéconomique de base est entouré de diverses incertitudes. Les conséquences, pour les finances fédérales, des autres scénarios envisageables peuvent être analysées à l'aide de calculs de simulation. Les résultats des analyses montrent que les exigences du frein à l'endettement sont remplies, même en cas de variations conjoncturelles à court terme.

Le scénario macroéconomique de base retenu pour l'élaboration du budget 2016 se fonde sur les prévisions conjoncturelles de juin dernier établies par le groupe d'experts de la Confédération. Compte tenu de la forte appréciation du franc, ce dernier s'attend à un net ralentissement de la croissance économique pour l'année en cours. La suppression du cours plancher par rapport à l'euro représente un défi de taille, en particulier pour l'industrie de transformation et le tourisme, et devrait se répercuter négativement sur la balance commerciale suisse. Une récession devrait être évitée grâce à la robustesse de la consommation intérieure, mais le taux de croissance de 0,8% attendu pour le PIB en termes réels est le plus faible depuis la crise financière. Une reprise de la croissance économique n'est attendue qu'à partir de 2016. Le taux de croissance réel devrait alors atteindre 1,6%, à condition que la demande en biens d'exportation suisses progresse.

### Scénario pessimiste

Le scénario pessimiste se fonde sur l'hypothèse que la croissance mondiale subira un net ralentissement au cours des années 2015 et 2016. Les signes d'une reprise vigoureuse ne se manifestent qu'à partir de 2017. Le franc renoue avec son rôle de valeur refuge et s'apprécie par rapport aux prévisions du scénario de base. Durant la période considérée, le franc se maintient à un niveau proche de la parité avec l'euro. Dans ce scénario, le PIB réel attendu au budget 2016 affiche un taux d'environ 3,6% (de 4,7% considéré en termes nominaux) inférieur à celui que prévoit le scénario de base.

La survenance de ce scénario entraînerait, pour le budget de la Confédération, une diminution de recettes d'environ 1,8 milliard. Parallèlement, le facteur conjoncturel afficherait une nette hausse en raison de la détérioration de la situation économique. Le déficit conjoncturel autorisé serait donc relevé de 1,6 milliard, permettant un défaut de financement de 2,3 milliards. Dans le même temps, le budget bénéficierait d'allègements, principalement en raison d'une réduction des parts de tiers aux recettes de la Confédération. Ces allègements, combinés au relèvement du déficit conjoncturel autorisé, compenseraient les baisses de re-

cettes, permettant ainsi au budget de continuer à afficher un excédent structurel. Les exigences du frein à l'endettement seraient donc remplies, y compris dans ce scénario pessimiste.

### Scénario optimiste

Dans le scénario optimiste, la situation conjoncturelle connaît, aux Etats-Unis et dans la zone euro, une nette amélioration par rapport aux prévisions du scénario de base. Cette embellie permet aux banques centrales concernées de procéder à une normalisation plus rapide et plus marquée de leur politique monétaire, tandis que la Banque nationale suisse poursuit sa politique monétaire expansive telle qu'elle est prévue dans le scénario de base. Les écarts de taux d'intérêt se renforcent entre les marchés des capitaux internationaux et le marché suisse. Le franc finit par perdre de son attrait aux yeux des investisseurs et son rôle de valeur refuge s'affaiblit. Il se déprécie vis-à-vis de l'euro et se stabilise, en 2016, à un cours supérieur à 1,10 pour un euro. A partir de 2017, la conjoncture internationale ralentit à nouveau, ce qui se répercute sur la croissance en Suisse. Dans ce scénario, le PIB réel affiche un taux d'environ 2,0% supérieur à celui du scénario de base. Le taux de croissance est supérieur en termes nominaux en raison de la politique monétaire de soutien menée par la BNS et de la hausse des prix qui en découle. Au final, le PIB nominal affiche, en 2016, un taux supérieur de 3,1% par rapport au scénario de base.

Grâce à l'amélioration de l'évolution conjoncturelle prévue par le scénario optimiste, les recettes fédérales progressent d'environ 1,2 milliard. En conséquence, le frein à l'endettement devient plus strict, en exigeant un excédent de 0,3 milliard, au lieu du déficit conjoncturel de 0,6 milliard autorisé. La marge de manœuvre restante, soit environ 0,3 milliard (sur les recettes supplémentaires de 1,2 mrd, il faut, en effet, déduire 0,9 mrd en raison des exigences plus élevées du frein à l'endettement), est toutefois utilisée pour financer les dépenses supplémentaires requises au titre des parts de tiers aux recettes. Au final, l'excédent structurel ne varie que faiblement, si bien que les exigences du frein à l'endettement sont remplies.

## 41 Personnel

Dans le budget 2016, les charges de personnel augmentent de 14 millions (+ 0,2 %). Cette faible augmentation est une conséquence des mesures d'économies, qui comprennent une diminution des charges dans le domaine des salaires ainsi qu'une baisse du nombre de postes de 1 % (- 52 mio). Les mesures prises permettent quasiment de compenser les charges supplémentaires découlant de la création de postes et d'internalisations. La hausse nette concerne le pouvoir exécutif (+ 45 mio). En contrepartie, les crédits globaux (- 21 mio), les charges liées à la préretraite (- 5 mio) et les charges de personnel financées par des crédits de biens et services (- 6 mio) sont en recul.

### Personnel

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. au B 2015	
	2014	2015	2016	val. abs.	%
<b>Charges de personnel</b>	<b>5 409</b>	<b>5 557</b>	<b>5 571</b>	<b>14</b>	<b>0,2</b>
<b>Charges de personnel financées par des crédits de personnel</b>	<b>5 267</b>	<b>5 401</b>	<b>5 421</b>	<b>20</b>	<b>0,4</b>
<b>Pouvoir législatif</b>	<b>75</b>	<b>78</b>	<b>77</b>	<b>-1</b>	<b>-0,7</b>
Indemnités pour parlementaires	38	39	40	0	0,6
Charges de personnel	37	38	37	-1	-2,1
Autres charges de personnel	-	0	0	-	-
<b>Pouvoir judiciaire</b>	<b>143</b>	<b>150</b>	<b>151</b>	<b>1</b>	<b>0,7</b>
Rétribution des juges fédéraux	41	41	41	0	-0,2
Charges de personnel	101	107	108	1	0,9
Autres charges de personnel	2	2	2	0	4,2
<b>Pouvoir exécutif</b>	<b>4 896</b>	<b>4 948</b>	<b>4 993</b>	<b>45</b>	<b>0,9</b>
Rétribution du Conseil fédéral et de la Chancellerie fédérale	4	4	4	0	0,0
Rétribution des commissions	1	1	1	0	-1,7
Charges de personnel	4 758	4 789	4 839	49	1,0
Charges de personnel, personnel local du DFAE	65	74	73	-1	-1,0
Autres charges de personnel	67	80	76	-3	-4,3
<b>Crédits globaux et crédits spéciaux</b>	<b>97</b>	<b>155</b>	<b>134</b>	<b>-21</b>	<b>-13,4</b>
Intégration professionnelle	-	6	7	1	8,3
Stagiaires des hautes écoles	-	13	8	-6	-41,0
Personnes en formation	-	18	4	-14	-76,3
Mesures salariales	-	2	-	-2	-100,0
Cotisations de l'employeur, budgétisation globale	-	45	60	14	31,8
Prestations de l'employeur	97	70	56	-14	-20,3
<b>Restructurations et congé de préretraite</b>	<b>56</b>	<b>70</b>	<b>66</b>	<b>-5</b>	<b>-6,5</b>
Restructurations (coûts du plan social)	0	7	7	0	0,4
Congé de préretraite	55	64	59	-5	-7,2
<b>Charges de personnel financées par des crédits de biens et services</b>	<b>142</b>	<b>156</b>	<b>150</b>	<b>-6</b>	<b>-4,1</b>
Charges liées au personnel engagé pour une durée déterminée	142	156	150	-6	-4,1
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>5 371</b>	<b>5 557</b>	<b>5 571</b>	<b>14</b>	<b>0,2</b>

#### Remarques:

- Charges de personnel: rétribution du personnel et cotisations de l'employeur
- Cotisations globales de l'employeur: décentralisées au compte 2014, en partie déjà décentralisées au budget 2015 et réservées, au budget 2016, aux projets budgétisés de façon centralisée et à la compensation des cotisations de l'employeur en cas de différence d'âge (avant leur cession); elles englobent, notamment, les cotisations supplémentaires de l'employeur requises dans le cadre du nouveau régime de prévoyance, conformément à l'ordonnance sur la retraite des membres des catégories particulières de personnel (ORCPP).
- Prestations de l'employeur: rentes transitoires au sens de l'art. 88f OPers, de l'art. 116c OPers, accident professionnel et invalidité professionnelle, dossiers non réglés de la CFP (risques de procès), accueil extra-familial des enfants

### Pouvoir législatif

Les charges de personnel du pouvoir législatif diminuent de 0,6 million.

### Pouvoir judiciaire

Les charges de personnel du pouvoir judiciaire augmentent de 1 million par rapport au budget 2015. Les charges supplémentaires budgétisées pour le Tribunal administratif fédéral (+ 2,2 mio) sont en partie compensées par une diminution des charges concernant les autres tribunaux.

### Pouvoir exécutif

En ce qui concerne le pouvoir exécutif, les charges totales de personnel croissent de 45 millions par rapport au budget 2015 (+ 0,9 %). Cette croissance des charges s'explique comme suit :

- Une augmentation de près de 28 millions ou 177 postes résulte d'internalisations. Se fondant sur un audit du Contrôle parlementaire de l'administration, le Conseil fédéral a décidé de confier à du personnel interne l'exécution de tâches réalisées jusqu'ici par des prestataires externes. Ces internalisations sont dictées, en partie, par des raisons économiques (prestations plus avantageuses), mais aussi par la volonté de réduire les risques (préservation du savoir-faire). Parallèlement, les charges de biens et services et les charges d'exploitation fléchissent, ce qui se traduit par des économies nettes de 5 millions dans le budget de la Confédération.
- Etant donné que la plupart des nouveaux postes sollicités ne peuvent être pourvus qu'en cours d'exercice, seule la moitié des ressources nécessaires au financement des nouveaux postes avait été accordée par la voie du budget 2015. En 2016, la totalité des moyens nécessaires au financement de ces postes est budgétisée (près de + 13 mio).
- Un montant d'environ 39 millions, soit l'équivalent de 248 équivalents plein temps, est requis pour financer des mesures d'accroissement et d'intensification de tâches. Ces mesures consistent notamment à augmenter les effectifs dans les domaines de la culture (OFC) et de la lutte contre les épidémies (OFSP), dans le renforcement de la lutte contre le terrorisme (fedpol, SRC), dans l'intensification des contrôles fiscaux (AFC) ainsi qu'à accroître les ressources destinées au Corps des gardes-frontière (AFD) et les effectifs requis pour répondre au nombre croissant des demandes d'asile (SEM). D'autres postes supplémentaires sont sollicités pour la prévention des dangers naturels (OFEV), la promotion économique (SECO) et la stratégie énergétique 2050 (OFROU). Environ un quart des postes sont financés par des recettes supplémentaires ou par des compensations opérées dans les charges de biens et services ou les charges de subventionnement. Comme les années précédentes, seule la moitié des ressources requises en 2016 pour le financement des postes supplémentaires est accordée par la voie du budget 2016.

- Le développement de l'armée, la restructuration de la Base d'aide au commandement de l'armée et le projet de police aérienne disponible en permanence (PA 24) entraînent la création de 90 postes au sein du DDPS (près de + 18 mio).
- Dans le cadre de l'évaluation générale des ressources dans le domaine du personnel effectuée en 2014, le Conseil fédéral a réévalué la fonction de garde-frontière. Celle-ci nécessite ainsi un relèvement progressif des dépenses entre 2015 et 2017. La hausse des dépenses prévues en 2016 à ce titre se chiffre à 3 millions par rapport à 2015.
- Abstraction faite des postes supplémentaires issus de l'évaluation générale des ressources et des internalisations, les charges de personnel des unités administratives appliquant la GMEB augmentent de 6 millions.
- Le budget alloué au Contrôle fédéral des finances augmente d'environ 1 million.
- L'arrivée à terme, à la fin de 2015, de postes de durée limitée engendre des économies d'environ 3 millions. Les charges de personnel des employés locaux du DFAE diminuent de près de 1 million, tandis que les autres charges de personnel diminuent de 3 millions avant tout en raison de la correction du renchérissement.

### Crédits globaux et crédits spéciaux

La diminution des charges liées à cette catégorie de crédits, qui avoisine 21 millions, est essentiellement due aux mesures de réduction de dépenses arrêtées.

#### *Intégration professionnelle, stagiaires des hautes écoles, personnes en formation*

La diminution des charges, pour un montant de 19 millions, est due à une réduction des dépenses dictée par la révision des conditions d'engagement du personnel de la Confédération (voir encadré). Bien qu'elle soit appliquée aux crédits cédés aux départements par l'OPPER, cette baisse ne provoque pas de réduction du nombre de personnes en formation ou de stagiaires des hautes écoles.

#### *Mesures salariales*

En raison de la baisse des prix et des importantes corrections budgétaires requises, le budget 2016 ne prévoit aucune mesure salariale de nature générale (compensation du renchérissement ou augmentation du salaire réel).

#### *Cotisations globales de l'employeur*

La hausse de 14 millions est principalement due au fait que les cotisations de l'employeur sont budgétisées de manière centralisée par l'Office fédéral du personnel, les montants dus n'étant répartis entre les unités administratives concernées qu'après l'adoption du budget par le Parlement.

#### *Prestations de l'employeur*

Les prestations de l'employeur sont inférieures d'environ 14 millions à celles qui étaient inscrites au budget 2015. Du fait de la révision de l'OPers entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2014, la participation de l'employeur au financement des rentes transitoires a diminué (- 3,5 mio). La réduction restante, de quelque 10 millions, découle des économies prévues dans le cadre de la révision des conditions applicables à l'engagement de personnel (voir encadré).

#### **Restructurations et préretraite**

Les coûts liés aux plans sociaux restent stables. En raison du recul du nombre des retraites anticipées, les charges liées au versement du salaire durant la période de préretraite diminuent de 4,6 millions par rapport au budget 2015.

#### **Charges de personnel financées par des crédits de biens et services**

Les charges de personnel financées par des crédits de biens et services affichent une baisse nette de 6,4 millions (cotisations de l'employeur comprises). Ce recul est dû principalement aux économies prévues pour le DFAE (- 2,4 mio), le DFI (- 1,4 mio), le DEFR (- 2,0 mio) et le DETEC (- 1,0 mio).

---

#### **Mesures de réduction des dépenses dans le domaine du personnel**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2015, le Conseil fédéral a décidé de réviser les conditions d'engagement du personnel de la Confédération. La révision comprend trois mesures de réduction des dépenses (réduction des fourchettes d'évolution des salaires, diminution des primes de prestations de 15 à 10 % du montant maximal pouvant être atteint dans chaque classe de salaire et suppression de la prime de fidélité octroyée au bout de cinq années de service). Appliquées à partir du budget 2016, ces mesures permettent d'alléger le budget de 29,4 millions. Ces mesures de réduction sont mises en œuvre au sein des unités administratives. Par manque de temps, ces réductions sont toutefois, dans un premier temps, effectuées par le biais des crédits gérés de façon centralisée par l'OPPER (crédit pour les catégories particulières de personnel et prestations de l'employeur bud-

gétisées de manière centralisée). Ces réductions sont appliquées aux crédits cédés aux unités administratives.

En plus des allègements au niveau des salaires, le Conseil fédéral met en œuvre une mesure de réduction du nombre de postes de 1 % (- 52 mio). Les crédits de personnel des unités administratives sont donc revus à la baisse (les réductions sont exécutées sur la base du plan financier 2016 à 2018).

Les mesures prises permettent quasiment de compenser les charges supplémentaires liées à la création de postes (notamment dans le Corps des gardes-frontière et le domaine de la migration) et aux internalisations.

---

## 42 Investissements

La stabilité des investissements effectués par la Confédération constitue une condition centrale pour assurer, à l'avenir, l'exécution des tâches de l'Etat. Les investissements effectués dans le cadre du compte d'Etat prévus au budget 2016 sont supérieurs de 180 millions à ceux de l'année précédente (8,8 mrd; + 2,1 %). Cette augmentation tient essentiellement aux dépenses supplémentaires en faveur des transports publics.

### Investissements dans le compte d'Etat

mio CHF	Compte	Budget	Budget	Ecart p. r. au B 2015	
	2014	2015	2016	val. abs.	%
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>7 819</b>	<b>8 609</b>	<b>8 789</b>	<b>180</b>	<b>2,1</b>
Transports publics	3 533	3 876	4 153	278	7,2
Circulation routière	2 109	2 257	2 204	-53	-2,3
Autres investissements	2 176	2 477	2 431	-45	-1,8

Le présent chapitre fournit un aperçu de l'ensemble des investissements de la Confédération. A cet effet, les dépenses d'investissement inscrites au budget fédéral et dans les comptes spéciaux gérés séparément ont été consolidées (cf. encadré «Différences entre le compte de la Confédération et le compte d'Etat»).

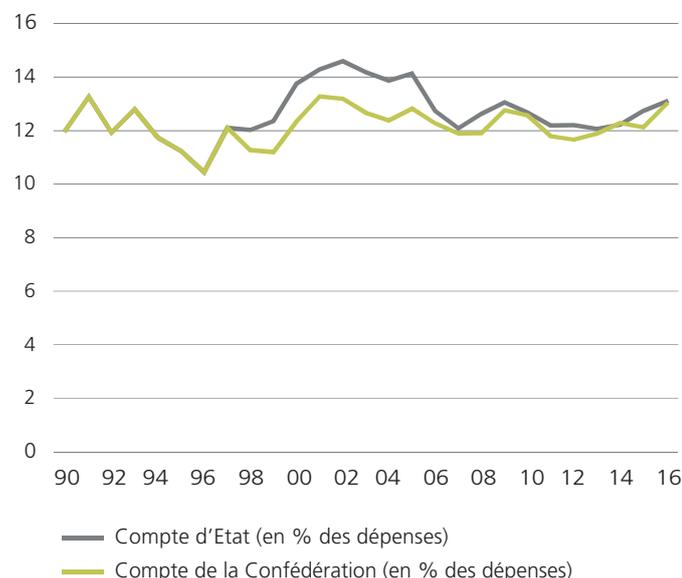
### Infrastructures de transport

Sollicitant une part de 72 %, le domaine du trafic reste, en 2016, le principal bénéficiaire des investissements de la Confédération. Alors que les autres investissements diminuent de 45 millions (- 1,8%), les investissements en faveur du trafic croissent de 225 millions (+ 3,7%). Les deux principaux modes de transports affichent une évolution différente:

- Les investissements en faveur des *transports publics* progressent de près de 280 millions (+ 7,2 %). Cette progression s'explique principalement par la hausse des dépenses requises pour le maintien des infrastructures ferroviaires, dépenses qui augmentent de 480 millions par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est atténuée par la baisse des dépenses requises pour l'extension de l'infrastructure ferroviaire: les prélèvements effectués à cet effet sur le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) fléchissent de 150 millions, tandis que les prélèvements effectués sur le fonds d'infrastructure et destinés aux projets concernant l'infrastructure ferroviaire des agglomérations baissent de 48 millions.

### Evolution des dépenses d'investissement

corrigées, en % des dépenses ordinaires



Si l'on inclut les comptes spéciaux (première ligne), il apparaît que les investissements se sont temporairement nettement accrus au cours des dernières années, atteignant leur maximum en 2002 (fonds FTP). Sans les comptes spéciaux, les investissements affichent une évolution relativement stable.

- Les investissements prévus au budget 2016 pour l'*infrastructure routière* sont inférieurs de 53 millions (- 2,3 %) à ceux du budget 2015. Ils reculent de 68 millions dans le domaine des routes nationales, principalement en raison de la baisse des dépenses d'entretien et d'extension. En revanche, les contributions aux projets routiers du trafic d'agglomération augmentent de 17 millions en 2016. La contribution provenant du fonds d'infrastructure et versée à la construction de routes atteint 935 millions en 2016. Cette même année, pourtant, l'apport à ce fonds n'est que de 744 millions, ce qui signifie qu'un montant de 191 millions est prélevé de la réserve du fonds. Constituée en 2008 (2600 mio) et en 2011 (850 mio) au moyen d'apports uniques extraordinaires, cette réserve peut être utilisée pour financer des investissements dans les routes nationales et des contributions aux investissements dans les routes principales des régions de montagne et des régions périphériques.

#### Autres investissements

Les dépenses d'investissement effectuées en dehors du domaine du trafic fléchissent de 45 millions en 2016. Cette diminution est principalement imputable à la baisse des dépenses pour l'immobilier de l'armée (- 40 mio), à celle des contributions au titre de la protection contre les crues (- 35 mio) et à celle des dépenses en faveur du programme d'assainissement de bâtiments (- 35 mio). Les investissements sont également en recul au titre des contributions en faveur de la conservation du patrimoine culturel (- 10 mio), des logements d'utilité publique et de la construction d'établissements de détention (- 10 mio). Les dépenses d'invest-

tissement sont en revanche en hausse pour les constructions des EPF (+ 28 mio), les prêts à la Fondation des immeubles FIPOI (+ 27 mio) et la participation suisse dans les banques régionales de développement (+ 27 mio).

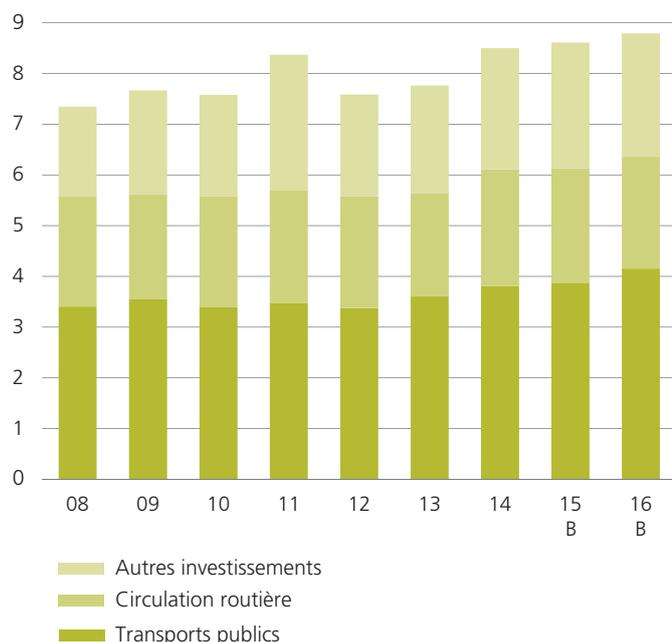
L'examen de l'évolution des dépenses totales d'investissement révèle que celles-ci poursuivent, en 2016, leur progression graduelle (cf. graphique sur les investissements par groupe de tâches). S'élevant à 2,1 %, cette progression reste toutefois inférieure à la moyenne des années 2006 à 2015 (2,6 %). La croissance de ces dernières années a surtout profité aux transports publics et aux autres investissements. En comparaison, les investissements dans la circulation routière ont connu une progression moins marquée.

#### Investissements: notion et délimitation

La notion d'investissement peut être définie différemment selon le point de vue choisi. Alors que la législation sur les finances de la Confédération voit, dans les investissements, la création de valeurs patrimoniales à des fins administratives, l'optique économique y ajoute les investissements non exclusivement axés sur la création de valeurs patrimoniales (par ex. les investissements dans le capital humain). Bien qu'une telle définition fournisse de précieuses informations sur le rôle de vecteur de croissance des investissements, elle soulève de nombreux problèmes de délimitation de la notion d'investissement, problèmes qui ne peuvent être résolus dans le cadre des rapports sur les finances fédérales. C'est pourquoi la notion utilisée ici se limite à celle qui est donnée par la législation sur les finances de la Confédération, autrement dit à la définition des investissements qui figurent dans le compte des investissements.

#### Investissements par groupe de tâches

en mrd



*La croissance des investissements dans la circulation routière accuse un certain ralentissement depuis le milieu de la dernière décennie. Durant la même période, les autres investissements (transports publics notamment) ont, en revanche, progressé.*

---

#### Différences entre le compte de la Confédération et le compte d'Etat

Le compte de la Confédération fournit un aperçu incomplet des investissements effectués par la Confédération. En effet, parallèlement aux investissements issus de son propre compte, la Confédération procède également à des investissements par le biais de ses comptes spéciaux (cf. tome 4). Non soumis au frein à l'endettement, ces comptes spéciaux doivent être approuvés par le Parlement.

La Confédération effectue une part importante de ses investissements par le biais de deux de ces comptes spéciaux: le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) et le fonds d'infrastructure (FI). Dans le compte de la Confédération, les dépenses effectuées à titre d'investissements sont inscrites

uniquement à concurrence du montant des apports versés à ces fonds. Les investissements du domaine des EPF figurent exclusivement dans le compte spécial, car la contribution financière de la Confédération au domaine des EPF est inscrite en totalité dans le compte de résultats (aucune distinction n'est opérée entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement).

Le compte d'Etat présente à la fois les dépenses d'investissement inscrites au compte de la Confédération et celles qui figurent dans les comptes spéciaux. Afin d'éviter une double comptabilisation, il corrige le compte de la Confédération des apports versés aux fonds.

---

**43 Technologies de l'information et de la communication (TIC)**

Les charges relatives à l'informatique diminuent de 36 millions (- 2,8 %) par rapport à l'année précédente. Cette diminution concerne dans son intégralité le domaine de la défense (BAC).

**Technologies de l'information et de la communication (TIC)**

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015 val. abs. %	
<b>Compte de résultats</b>					
<b>Revenus</b>	<b>56</b>	<b>56</b>	<b>54</b>	<b>-2</b>	<b>-3,6</b>
Revenus de prestations informatiques	38	38	34	-4	-10,5
Autres revenus	18	18	20	2	11,1
<b>Charges</b>	<b>1 134</b>	<b>1 266</b>	<b>1 234</b>	<b>-32</b>	<b>-2,5</b>
Charges de personnel (seul. fournisseurs de prestations et UPIC)	379	390	406	16	4,1
Charges de biens et services et charges d'exploit.	649	753	706	-47	-6,2
Matériel informatique	31	40	28	-12	-30,0
Logiciels	39	54	37	-17	-31,5
Informatique, exploitation/entretien	127	153	147	-6	-3,9
Développement informatique, conseil, prestations de service	245	290	289	-1	-0,3
Télécommunication	49	50	50	0	0,0
Autres charges de biens et serv. et charges d'exploit. (seul. fournisseurs de prestations et UPIC)	158	166	155	-11	-6,6
Amortissements	106	123	122	-1	-0,8
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>78</b>	<b>98</b>	<b>92</b>	<b>-6</b>	<b>-6,1</b>
Investissements, systèmes informatiques	34	58	61	3	5,2
Investissement, logiciels	44	40	31	-9	-22,5
<b>Dépenses</b>	<b>972</b>	<b>1 099</b>	<b>1 073</b>	<b>-26</b>	<b>-2,4</b>
Charges avec incidences financières	894	1 001	981	-20	-2,0
Dépenses d'investissement	78	98	92	-6	-6,1

Les charges budgétisées en 2016 au titre des technologies de l'information et de la communication s'élèvent à 1234 millions. La diminution de 36 millions (- 2,8 %) par rapport au budget 2015 touche principalement la Base d'aide au commandement de l'armée (BAC). Elle résulte de l'achèvement, à fin 2015, des projets de remplacement des postes de travail et de bureautique du DDPS (- 16 mio), de l'acquisition unique de licences additionnelles effectuée en 2015 et non reconduite en 2016 (- 12 mio) et d'une réduction des charges de loyer (- 10 mio).

Si l'on examine ces variations par *catégorie de charges*, on observe une baisse de 47 millions pour les charges de biens et services et les charges d'exploitation ainsi que de 1 million au titre des amortissements. Les charges de personnel augmentent de 12 millions:

- La progression des charges de personnel concerne la BAC (+ 9 mio), l'UPIC (+ 1 mio), l'OFIT (+ 4 mio) et le CSI DFJP (+ 2 mio). A l'exception de l'UPIC, la hausse résulte de l'internalisation de postes. Les charges supplémentaires sont plus que compensées par le biais des charges de biens et services et des charges d'exploitation. Pour la Confédération, in-

ternaliser des postes est non seulement une mesure plus avantageuse que le recours à des prestataires externes, mais elle permet également de réduire le rapport de dépendance à l'égard de ces derniers.

- Le recul enregistré au titre des charges de biens et services et des charges d'exploitation concerne, pour 35 millions, les charges de biens et services liées à l'informatique et, pour 12 millions, les autres charges de biens et services et charges d'exploitation des fournisseurs de prestations informatiques.

Les revenus, avec incidences financières, des fournisseurs de prestations informatiques régressent de 2 millions (- 3,6 %) par rapport au budget 2015, passant ainsi à 54 millions. Le recul des charges requises pour la maintenance des applications du fonds de l'assurance-chômage se traduit par une diminution de revenus de 3 millions pour l'OFIT. En revanche, le domaine de la cyberadministration suisse de l'UPIC prévoit une hausse de la contribution financière des cantons (+ 2 mio).

Par rapport à l'année précédente, les dépenses d'investissement sont en recul de 6 millions (- 6,1 %) pour les raisons suivantes:

- L'Administration fédérale des douanes prévoit des investissements à porter à l'actif inférieurs de 5 millions au montant inscrit au budget 2015.
- Les dépenses d'investissement de l'OFIT fléchissent de 3 millions suite à l'achèvement du projet de remplacement des systèmes de postes de travail.
- Le SECO prévoit des investissements supplémentaires de 2 millions pour remplacer la plateforme en ligne actuelle de la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC).

D'un montant total de 1073 millions, les *dépenses* reculent de 26 millions par rapport au budget 2015 (- 2,4 %). Les dépenses liées à l'informatique sont ainsi, pour la première fois depuis le budget 2013, à nouveau inférieures au montant requis au budget de l'année précédente. Leur diminution est imputable, d'une part, au fait que deux postes de dépenses importants ne figurent plus au budget 2016 de la BAC. Elle résulte, d'autre part, de l'ajournement ou du remaniement de certains projets informatiques décidés dans le cadre des mesures de réduction prises par le Conseil fédéral.

### Pilotage du domaine informatique

En matière d'informatique fédérale, les fournisseurs de prestations et les bénéficiaires de prestations sont séparés. Cette distinction permet d'assurer une meilleure attribution des responsabilités et de créer une situation de mandant et de mandataire.

Les *fournisseurs de prestations* (OFIT, centres de services informatiques du DFAE, du DFJP et du DEFR, et BAC) fournissent notamment, en tant que centres de services, des prestations pour les services de l'administration fédérale centrale. Ils facturent toutes les prestations destinées à l'administration avec incidence sur les crédits (sur la base d'un calcul des coûts complets prévisionnels). En 2016, l'imputation des prestations (IP) porte sur un montant de 464 millions. L'OFIT et le CSI DFJP fournissent par ailleurs, dans une moindre mesure, des prestations à des clients n'appartenant pas à l'administration centrale de la Confédération (exemples: fonds de compensation de l'assurance-chômage, Swissmedic, Institut Paul Scherrer, fonds de compensation de l'AVS, cantons et communes). L'indemnisation de ces prestations a des incidences financières. Le CSI DFJP effectue, en outre, des tâches liées à la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les fournisseurs de prestations informatiques sont gérés, à l'exception de la BAC, par le biais d'un mandat de prestations et d'une enveloppe budgétaire (offices GMEB).

Les moyens financiers requis pour la fourniture des prestations (charges de personnel, charges de biens et services, amortissements et dépenses d'investissement) sont inscrits au crédit des fournisseurs de prestations. Ces derniers obtiennent des revenus, assortis d'incidences financières, si les bénéficiaires sont externes à l'administration, et sans incidences financières si les bénéficiaires font partie de l'administration fédérale. Aux revenus IP des fournisseurs de prestations correspondent les charges IP des bénéficiaires de prestations (offices).

Sur la base des charges découlant de la fourniture des prestations, l'OFIT est le principal fournisseur de prestations informatiques pour un montant de 366 millions. Il est suivi par la BAC (363 mio), le CSI DFJP (93 mio) et le Centre de services informatiques du DFAE (50 mio). L'ISCeco du DEFR est le plus petit fournisseur de prestations (25 mio).

Les *bénéficiaires de prestations* peuvent acquérir des prestations informatiques auprès de fournisseurs internes ou, avec l'accord de leur département, externes à l'administration. Ils budgétisent les moyens financiers nécessaires à l'acquisition de prestations informatiques, avec incidences financières pour les prestations acquises hors de l'administration et avec imputation des prestations pour celles qui sont acquises au sein de l'administration fédérale. Les moyens avec incidences financières dont disposent les bénéficiaires de prestations servent, en particulier, à couvrir des charges d'acquisition, de développement et d'exploitation d'applications spécifiques à l'office.

L'imputation des prestations entre les fournisseurs de prestations informatiques (revenus IP) et les bénéficiaires de ces prestations (charges IP) n'est pas indiquée dans ce chapitre, car les charges IP des bénéficiaires de prestations correspondent aux charges avec incidences financières des fournisseurs de prestations. Ces charges seraient sinon comptabilisées à double.

Les crédits suivants sont gérés et comptabilisés de manière centralisée:

- Confédération: réserve informatique de la Confédération, ressources budgétisées de manière centralisée pour les projets informatiques que les unités administratives ne peuvent pas financer elles-mêmes; moyens alloués à la mise en place des services informatiques standard et aux projets informatiques supradépartementaux.
- Départements: réserves informatiques; moyens destinés aux projets informatiques intradépartementaux.

## 44 Conseil et recherche sur mandat

Un montant total de 279 millions est prévu au budget 2016 au titre du conseil et de la recherche sur mandat. Le recul de 15 millions (- 5,2 %) est principalement lié aux coupes transversales que le Conseil fédéral a arrêtées dans ce domaine.

## Conseil et recherche sur mandat

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015 val. abs.	%
<b>Charges pour conseil et recherche sur mandat</b>	<b>240</b>	<b>295</b>	<b>279</b>	<b>-15</b>	<b>-5,2</b>
Charges générales de conseil	151	210	193	-17	-8,3
Charges générales de conseil, consultants salariés	18	3	3	-1	-23,7
Commissions	11	8	8	0	2,2
Recherche sur mandat	59	73	76	3	3,6
<b>Dépenses pour conseil et recherche sur mandat</b>	<b>241</b>	<b>295</b>	<b>279</b>	<b>-15</b>	<b>-5,2</b>

La baisse de 5,2 % des charges de conseil et de recherche sur mandat est due, en majeure partie, à la correction du renchérissement et à l'objectif d'économies visé dans le domaine du conseil. Il s'agit-là de deux mesures transversales que le Conseil fédéral met en œuvre pour alléger le budget 2016 (cf. tome 1, ch. 13).

Les unités administrative suivantes présentent, au budget 2016, les dépenses les plus élevées au titre du conseil et de la recherche sur mandat: l'Office fédéral de l'énergie (OFEN; 59,7 mio: SuisseEnergie, stratégie énergétique 2050, exécution), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV; 44,9 mio: exécution, recherche et formation), l'Office fédéral des routes (OFROU; 20,0 mio: expertises concernant la construction de routes et de ponts), l'Office fédéral de la santé (OFSP; 14,6 mio: exécution, préparation des dossiers politiques), domaine de la défense (14,0 mio: expertises en matière d'acquisition, conseil en matière de projets), le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI; 10,4 mio: formation professionnelle, aide aux universités et encouragement de la recherche) et la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI; 10,3 mio). 60% des dépenses de conseil et de recherche sur mandat sont sollicités par ces unités administratives.

Les dépenses de conseil et de recherche sur mandat diminuent dans environ trois quarts des unités administratives suite aux réductions transversales. Les réductions les plus marquées concernent, en particulier, l'OFEN (- 8,8 mio), le domaine de la défense (- 5,9 mio), l'OFSP (- 4,9 mio), l'OFROU (- 3,7 mio) et le SEFRI (- 3,6 mio).

Malgré les coupes transversales, un quart des unités administratives enregistrent une hausse de leurs dépenses par rapport au budget 2015. Tel est le cas des charges de conseil de l'OFEV, qui s'accroissent de 15,3 millions. Cette hausse de charges découle toutefois non pas de besoins supplémentaires, mais d'une correction comptable, car les dépenses correspondantes sont déjà comptabilisées, mais en tant que charges de transfert. Des

dépenses supplémentaires sont prévues par les secrétariats généraux du DDPS (sites Internet du département) et du DFJP (réhabilitation des personnes placées par décision administrative) ainsi que par Swisstopo (nouvelles tâches liées à la géologie nationale).

Les charges de conseil et de recherche sur mandat inscrites au budget 2016 sont nettement supérieures aux chiffres du compte 2014. Cette situation est due au fait que les besoins en matière de mandats de conseil ne peuvent, le plus souvent, être déterminés qu'à court terme; leur budgétisation s'avère donc difficile et présente le risque de générer d'importants soldes de crédits. En arrêtant des coupes transversales dans ce domaine, le Conseil fédéral a toutefois nettement atténué ce risque.

## Distinction entre le conseil et la recherche sur mandat

Sont inscrites sous «conseil et recherche sur mandat» les prestations de service présentant les caractéristiques suivantes:

- leur destinataire est la Confédération: sont ainsi considérés comme conseil les avis de droit, les expertises, la recherche sur mandat et les conseils spécialisés relatifs à l'élaboration de la politique, à la communication ou à la conduite;
- elles contribuent à optimiser l'exécution des tâches de la Confédération (par ex. extension de la base des connaissances, remaniement des processus et de l'organisation, etc.).

Ne sont pas considérées comme des activités de conseil les tâches de la Confédération dont l'exécution est confiée à des tiers (traductions, campagnes d'information, révisions externes, etc.).

Une distinction est établie, au sein du domaine du conseil et de la recherche, entre les activités générales de conseil (avis, expertises) et la recherche sur mandat (recherche sectorielle, prospection des marchés, sondages d'opinion, etc.). La recherche sur mandat requiert un quart des charges de conseil totales.

## 45 Trésorerie fédérale

La Trésorerie fédérale prévoit, en 2016, de procéder à une nette réduction de la dette de la Confédération à long terme. L'arrivée à échéance d'emprunts de 9,4 milliards est compensée par de nouvelles émissions pour un montant de 5 milliards. En contrepartie, les créances comptables à court terme sont augmentées. Les besoins des unités administratives en euros et en dollars américains seront couverts par le biais d'achats à terme effectués au cours de l'année 2015.

Gérée par l'Administration fédérale des finances (AFF), la Trésorerie fédérale veille à assurer en tout temps la solvabilité de la Confédération. Pour assurer les paiements, elle peut emprunter des fonds sur le marché monétaire et le marché des capitaux. Elle place les capitaux non utilisés comme moyens de paiement de manière à offrir toute garantie et à assurer une rémunération aux conditions du marché.

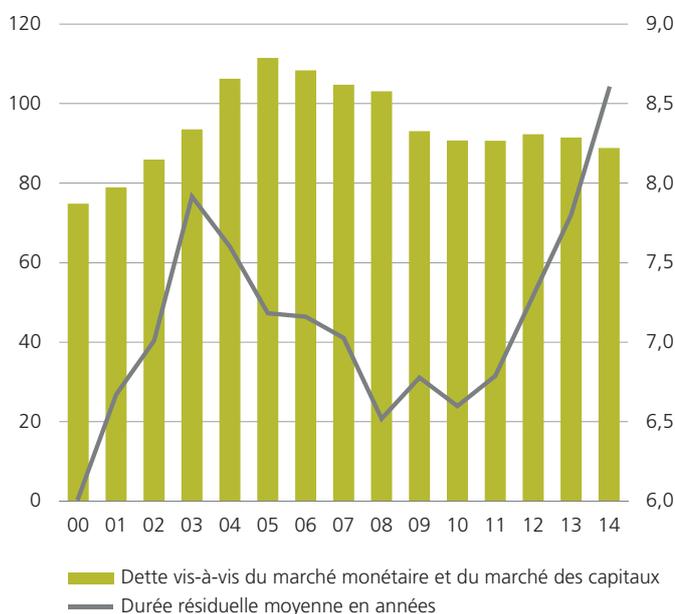
La levée de capitaux prévue en 2016 se fonde sur la planification des flux de fonds (plan de trésorerie): les flux de paiement découlant du résultat prévu au compte de la Confédération et des variations des prêts de trésorerie se compensent dans une large mesure. Une importante sortie de fonds est toutefois attendue suite à l'arrivée à échéance de deux emprunts (mars: 6,7 mrd et octobre: 2,7 mrd). Des émissions d'emprunts d'un montant de 5 milliards sont prévues en 2016. Un montant net de 4,4 milliards sera donc remboursé sur le marché des capitaux; le montant des emprunts en cours à fin 2016 atteindra encore quelque 74,6 milliards. En raison du niveau historiquement bas des taux d'intérêt, les émissions prévues porteront essentiellement sur des emprunts à long terme. Grâce à l'émission de tels emprunts et à la poursuite de la réduction de la dette, il sera possible de maintenir les charges d'intérêts à un niveau quasiment constant à moyen terme et de compenser le retour attendu à une normalisation des taux d'intérêt (voir le graphique ci-après). La diminution prévue des emprunts en termes nets est compensée par une hausse des créances comptables à court terme (CCCT). Comparée à la dette en cours sur le marché des capitaux, la dette contractée par le biais de CCCT apparaît modeste. Elle permet de contenir les risques liés au refinancement de la Confédération.

Les besoins et variations à court terme des moyens de trésorerie, qui peuvent atteindre plusieurs milliards par mois, sont couverts dans le cadre de la gestion quotidienne des liquidités, assurée par le biais de crédits et de placements à court terme.

La Trésorerie fédérale couvre systématiquement les besoins en euros et en dollars américains inscrits au budget. Les autres devises étrangères ne font pas l'objet d'une couverture et leur acquisition n'intervient qu'au moment du paiement effectué dans les devises concernées. Les acquisitions de devises se font parallèlement au processus budgétaire (de février à juillet), par le biais d'achats à terme. Cette procédure permet de bénéficier d'un cours moyen correspondant à l'évolution du marché. L'AFF fournit les devises étrangères acquises aux unités administratives à un cours budgétaire prédéfini. Les cours budgétaires sont établis définitivement en fonction de l'évolution du cours des devises entre février et juin. La trésorerie fédérale aura acquis à terme, durant l'année 2015, les 310 millions d'euros requis pour 2016. Ce montant représente 90 % des besoins en euros. La Trésorerie fédérale ne cherche pas assurer une couverture intégrale de ces devises, car la différence entre les montants budgétisés et les montants effectivement requis peut se révéler importante; en outre, il arrive que des rentrées de devises imprévues soient comptabilisées. Les éventuels besoins supplémentaires en devises seront couverts dans le courant de 2016. Le montant de 563 millions prévu au budget par les unités administratives pour l'acquisition de dollars américains sera entièrement couvert par le biais d'achats à terme réalisés en 2015.

En plus de ces opérations effectuées dans le cadre du budget, la Trésorerie fédérale s'accorde, avec les unités administratives concernées, sur les opérations à entreprendre pour couvrir d'importants projets d'acquisition de devises portant sur plusieurs années. Les devises requises dans le cadre de ces opérations spéciales sont également acquises par le biais d'opérations à terme pour la date effective des paiements.

### Durée résiduelle de la dette vis-à-vis du marché monétaire et du marché des capitaux en mrd



*En raison de la baisse du niveau des taux, la trésorerie fédérale a systématiquement prolongé de plusieurs années la durée résiduelle. Cette mesure permet de mieux couvrir les finances fédérales contre une hausse des taux à l'avenir.*

### Les principaux instruments de financement

Les *emprunts fédéraux* sont les principaux instruments de financement de la Confédération à long terme. Leur coupon est fixé à chaque nouvelle émission. Il est dû une fois par an. Lorsque, dans le cadre de la majoration d'un emprunt, le taux d'intérêt dû à une échéance déterminée est inférieur au coupon, le prix d'émission est augmenté d'un montant correspondant, ce qui signifie que l'emprunt est émis au-dessus du pair (à plus de 100 %). La différence par rapport au pair est encaissée une seule fois (agio). Des emprunts fédéraux sont généralement émis chaque mois dans le cadre d'une enchère. Celle-ci peut porter aussi bien sur la majoration d'emprunts existants que sur l'émission de nouveaux emprunts. Le montant et le prix d'un emprunt ainsi que les rendements sont fixés sur la base des offres déposées. L'adjudication se fait à un prix unique (adjudication selon la méthode hollandaise). Les emprunts existants sont généralement majorés plusieurs fois, ce qui accroît progressivement leur volume.

La liquidité et la négociabilité des obligations de la Confédération s'en trouvent ainsi fortement améliorées. Lors des enchères, la Confédération peut se réserver des tranches pour compte propre, qu'elle aura la possibilité d'émettre ultérieurement.

Les *créances comptables à court terme* (CCCT) sont les principaux instruments de financement à court terme. Ces créances sont des papiers escomptables, autrement dit, leur rémunération s'effectue sous la forme d'une déduction de l'escompte lors de l'émission. Cela signifie que les CCCT sont émises à un prix inférieur à 100 % de leur valeur nominale, tandis que le remboursement est effectué à 100 % du montant nominal. Les intérêts étant actuellement négatifs pour les titres à court terme, les CCCT sont donc émis à un prix supérieur à 100 %. Les CCCT sont émises chaque semaine, l'enchère se faisant à un prix unique, comme pour les emprunts fédéraux.

## 46 Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)

La GMEB englobe 20 unités administratives, qui sollicitent un tiers des charges propres de la Confédération. Par rapport au budget 2015, les charges de fonctionnement de ces unités augmentent de 84 millions (+ 1,9 %). Cette hausse s'explique essentiellement par une augmentation des charges requises pour l'exploitation informatique et la remise en état de biens immobiliers.

## Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015 val. abs. %	
<b>Compte de résultats</b>					
<b>Revenus ordinaires</b>	<b>2 262</b>	<b>2 063</b>	<b>2 197</b>	<b>134</b>	<b>6,5</b>
Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	2 085	1 974	2 008	35	1,8
Patentes et concessions	23	19	20	0	1,1
Autres revenus	154	70	169	99	140,5
<b>Charges ordinaires</b>	<b>5 689</b>	<b>5 824</b>	<b>5 850</b>	<b>26</b>	<b>0,5</b>
Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 297	4 321	4 405	84	1,9
Charges de transfert	1 321	1 456	1 409	-48	-3,3
Autres charges	70	47	37	-10	-21,3
<b>Revenus extraordinaires</b>	<b>-</b>	<b>139</b>	<b>145</b>	<b>6</b>	<b>4,5</b>
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Recettes d'investissement ordinaires</b>	<b>22</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>-1</b>	<b>-4,1</b>
Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.)	20	26	25	-1	-4,1
Remboursement de prêts et de participations	1	1	1	0	-3,0
<b>Dépenses d'investissement ordinaires</b>	<b>2 873</b>	<b>2 910</b>	<b>2 797</b>	<b>-113</b>	<b>-3,9</b>
Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	1 658	1 723	1 615	-108	-6,3
Contributions à des investissements	185	192	190	-1	-0,7
Autres investissements	1 029	996	992	-4	-0,4

## Hausse de tous les postes de revenus

Les *revenus ordinaires* des unités administratives GMEB augmentent, par rapport à 2015, de 134 millions (+ 6,5 %). Les *autres revenus*, qui constituent près des trois quarts de la hausse attendue (+ 99 mio), contribuent de façon déterminante à cette augmentation. Le quart restant (+ 35 mio) concerne les *revenus de fonctionnement*.

- Près de 80 % des revenus de fonctionnement (1 561 mio) résultent de l'*imputation interne des prestations* (IP). L'augmentation des revenus de 30 millions (+ 1,9 %) provient, pour l'essentiel, des prestations d'exploitation supplémentaires (+ 25 mio) de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT), en particulier pour la bureautique du DEFR, la communication des données relatives à la défense et l'exploitation des applications.
- Les *revenus de fonctionnement avec incidences financières*, qui s'élèvent à 414 millions, représentent un cinquième des revenus de fonctionnement. Ils augmentent de 5 millions (+ 1,2 %) par rapport à l'année précédente. Cette progression tient surtout aux revenus supplémentaires attendus par l'Organe d'exécution du service civil (ZIVI) pour les jours de service civil effectués (+ 6 mio), par l'Office fédéral du sport (OFSP) dans le domaine de la formation et des prestations de services (+ 3 mio) et par l'Office fédéral de météorologie et de

climatologie (MétéoSuisse) pour le financement d'un élargissement du réseau de mesures de la station automatique au sol SwissMetNet pour le compte de la garde aérienne suisse de sauvetage (+ 3 mio). Cette hausse de revenus est contrebalancée par une diminution des recettes. Ainsi, les coûts que les fonds de compensation AVS/AI/APG doivent rembourser à la Centrale de compensation (CdC) sont inférieurs (- 3 mio) à ceux de l'année précédente. Par ailleurs, les recettes de l'OFIT enregistrent une baisse (- 3 mio) en raison de la diminution des coûts de maintenance de l'application NC PLASTA du fonds de l'AC. Armasuisse Immobilier s'attend à un recul de ses revenus immobiliers (- 1 mio).

L'augmentation de 99 millions (+ 140,5 %) des *autres revenus* résulte d'effets antagonistes. Les mises en service de tronçons de routes nationales cofinancés par les cantons entraînent une hausse des revenus (+ 115 mio) de l'Office fédéral des routes (OFROU). Une baisse de revenus est toutefois attendue par Swissmint en raison de la réduction du programme de frappe par rapport à celui de l'année précédente (- 15,7 mio).

Les *revenus extraordinaires* de 145 millions enregistrés par l'Office fédéral de la communication proviennent de la nouvelle adjudication de fréquences de téléphonie mobile. Ils correspondent au montant convenu pour 2016 avec les concessionnaires.

### Légère augmentation des charges

Les *charges ordinaires* des unités GMEB sont en hausse de 26 millions (+ 0,5 %) par rapport à 2015. Les charges de transfert et les autres charges diminuent, alors que les charges de fonctionnement augmentent de 84 millions (+ 1,9 %). Sans armasuisse Immobilier (+ 35 mio), l'OFROU (+ 22 mio), l'OFIT (+ 21 mio) et l'OFSP0 (+ 4 mio), les enveloppes budgétaires des unités GMEB restent toutefois plus ou moins stables par rapport à l'année précédente.

La composition des *charges de fonctionnement* reste quasiment inchangée, avec 22 % de charges de personnel, 37 % de charges de biens et services et de charges d'exploitation ainsi qu'avec 41 % d'amortissements. Les différents types de charges évoluent comme suit:

- Les *charges de personnel* s'accroissent de 7 millions (+ 0,8 %), hors crédits pour les catégories particulières de personnel, budgétisés de manière centralisée. Cet accroissement est dû, en premier lieu, à l'internalisation de prestations externes (+ 9 mio). Armasuisse Immobilier internalise certaines tâches permanentes telles que l'administration des contrats (+ 3 mio). L'OFIT intègre des employés jusqu'alors externes pour mener des tâches liées à la gestion par projets et aux technologies nouvelles (+ 3 mio). Le Centre de services informatiques du DFJP intègre le Système d'information central sur la migration (+ 3 mio). Le recours à des prestations supplémentaires (+ 6 mio) prévu par l'OFSP0, armassuisse Immobilier et l'OFIT contribue également à cette hausse des charges. En outre, la Phonothèque nationale suisse est intégrée dans la Bibliothèque nationale suisse (+ 2 mio). Cette hausse est cependant contrebalancée par une diminution, de 10 millions, des charges de personnel des 13 autres unités administratives GMEB.
- Les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* progressent de 49 millions (+ 3,2 %). Cette augmentation résulte d'évolutions antagonistes. D'un côté, une hausse est enregistrée pour les charges d'exploitation informatique (+ 47 mio) des unités administratives GMEB ainsi que pour la remise en état et l'entretien des immeubles d'armasuisse Immobilier (+ 33 %). De l'autre, les charges diminuent, pour l'essentiel, au titre de la communication des données (- 30 mio) ainsi qu'à celui des charges de conseil (- 5 mio) en raison de la réduction décidée par le Conseil fédéral en la matière.
- Les *amortissements* augmentent de 27 millions (+ 1,5 %). Cette progression est due, d'une part, à la hausse des amortissements requis par l'OFROU pour les routes nationales (+ 22 mio) et les logiciels (+ 2 mio) et, d'autre part, à des dépréciations et des pertes pour armasuisse Immobilier suite à la sortie d'immobilisations (+ 3 mio).

La diminution de 48 millions des *charges de transfert* (- 3,3 %) a plusieurs causes, qui touchent essentiellement trois unités administratives:

Ces charges diminuent de 61 millions pour l'OFROU. Les réévaluations requises, dans le domaine des transferts, pour les parts des apports au fonds d'infrastructure qui ne sont plus comptabilisées en tant que contribution à des investissements diminuent de 31 millions. Conformément au plan de paiement prévu par l'UE, la contribution de la Suisse aux programmes européens de navigation par satellite Galileo et EGNOS fléchit de 13 millions. Les contributions routières générales versées aux cantons diminuent de 13 millions en raison de la baisse des recettes affectées provenant de l'impôt sur les huiles minérales. Les contributions destinées aux cantons pour les contrôles policiers du trafic des poids lourds fléchissent de 3 millions par rapport au budget précédent, car les centres de contrôle du trafic des poids lourds prévus ne seront pas encore tous en service.

Les moyens alloués à l'Office fédéral de l'aviation civile pour les contributions aux mesures de protection de l'environnement (- 9 mio) et les mesures de sûreté ne relevant pas de l'Etat (- 7 mio) seront réduits. En revanche, les dépenses sollicitées pour les mesures de sécurité technique sont en hausse. La Confédération subventionnera désormais les formations prodiguées dans le domaine de l'aéronautique (+ 5 mio). Par ailleurs, 7 millions supplémentaires sont sollicités pour compenser les frais supplémentaires assumés par les propriétaires d'aérodromes régionaux.

L'OFSP0 nécessite 20 millions supplémentaires pour financer les contributions aux activités Jeunesse et Sports (J+S) et la formation des cadres.

Les *autres charges* diminuent (- 10 mio) en raison de la baisse des provisions constituées par la Monnaie fédérale Swissmint au titre de la circulation monétaire.

### Investissements des unités GMEB

Les *dépenses d'investissement ordinaires* diminuent de 113 millions. Les investissements dans le domaine propre affichent une baisse de 108 millions principalement en raison de la réduction décidée par le Conseil fédéral.

Les *contributions aux investissements* et les *autres investissements* fléchissent légèrement par rapport au niveau de l'année précédente. La baisse des *autres investissements* résulte de deux évolutions divergentes. D'un côté, en ce qui concerne l'OFROU, l'apport annuel au fonds d'infrastructure et les revenus issus des sanctions infligées aux voitures de tourisme ne respectant pas les prescriptions en matière d'émission de CO<sub>2</sub> diminuent par rapport à l'année précédente (- 15,7 mio). De l'autre, le Centre de services informatiques du DFJP sollicite des dépenses d'investissement de 12 millions pour financer le développement et l'exploitation du système de traitement de données relatif à la surveillance des télécommunications et des systèmes d'information de police.

---

**Poursuite du développement de la gestion administrative –  
Nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG)**

Le but de ce projet est d'axer la planification de la gestion budgétaire davantage sur l'évolution, à moyen terme, des dépenses et des finances, d'accroître la transparence de la présentation des prestations dans le cadre de l'établissement du budget et de dépasser la dualité entre les principes de la gestion des ressources budgétaires et ceux de la gestion selon la GMEB. Le NMG se fonde principalement sur les instruments suivants:

- un budget complété d'un plan intégré des tâches et des finances (budget avec PITF);
- des enveloppes budgétaires pour le domaine propre et des objectifs précis en matière de prestations et d'efficacité assignés à chaque groupe de prestations;

- des conventions sur les prestations entre départements et offices permettant de lier aux coûts, aux prestations et aux projets les objectifs en matière de pilotage politique et les objectifs annuels d'exploitation.

Les instruments incitant à un comportement économe s'aligneront sur le modèle GMEB existant. Les marges de manœuvre opérationnelles seront élargies de manière ciblée grâce aux enveloppes budgétaires et à d'autres réglementations, de manière à inclure la possibilité de constituer des réserves, d'effectuer des dépassements de crédit en cas de revenus supplémentaires générés par les prestations fournies et de faciliter les transferts de crédit.

Le NMG est une mesure du programme 2011–2015 de la législature. Son lancement est prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'Assemblée fédérale a approuvé le projet de loi sur le NMG le 26 septembre 2014. Les Commissions des finances ont été appelées à se prononcer, au cours du premier semestre 2015, sur le modèle de budget avec PITF de chaque unité administrative.

---

## 47 Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats

Le compte de résultats affiche un solde légèrement inférieur (- 58 mio) à celui du compte de financement. Les recettes et les dépenses d'investissement inscrites au compte de financement (7,7 mrd) sont quasiment identiques aux amortissements et aux réévaluations prévus au compte de résultats (7,4 mrd); le faible écart subsistant explique la différence entre les deux comptes.

**Ecart entre recettes et revenus (- 539 mio)**

Concernant les *patentes et concessions*, l'écart (- 33 mio) provient essentiellement de l'augmentation de la provision pour la circulation monétaire. La provision atteint actuellement 2,2 milliards.

Pour ce qui est des *autres revenus*, l'écart se chiffre à 163 millions. Il est principalement lié aux parts des cantons dans les tronçons d'autoroute mis en service (115 mio), à la vente d'immeubles et de biens-fonds (19 mio) ainsi qu'à l'inscription à l'actif de prestations propres (18 mio).

Les recettes issues de la *vente de biens d'investissement* (729 mio) n'engendrent un revenu que lorsque celui-ci est plus élevé que la valeur comptable. Les recettes à ce titre sont portées au compte de résultats sous «Autres revenus».

L'écart entre les *recettes financières et les revenus financiers* (16 mio) résulte de la circonscription à l'exercice des revenus des intérêts.

Les prélèvements effectués sur les *fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers* se montent, au total, à 44 millions. Ils concernent essentiellement l'impôt sur les maisons de jeux (35 mio), le fonds pour l'assainissement des sites contaminés (7 mio) ainsi que le fonds pour la recherche dans le domaine des médias, des technologies de radiodiffusion et de l'archivage des programmes (2 mio).

**Ecart entre dépenses et charges (- 481 mio)**

L'écart entre les charges propres et les dépenses propres (2540 mio) est lié aux postes suivants:

La différence au niveau des *charges de biens et services et des charges d'exploitation* (259 mio) porte, en majeure partie, sur les prélèvements, sans incidences financières, de stocks de matériel et de marchandises et sur des régularisations en matière d'entretien d'immeubles.

Les *amortissements du patrimoine administratif* pour un montant de 2282 millions sont généralement effectués linéairement sur la durée d'utilisation des placements. Les pertes liées à la sortie d'immobilisations sont comptabilisées en tant qu'amortissements non planifiés. Les amortissements se répartissent comme suit: amortissements sur les routes nationales (1524 mio), sur les immeubles et les biens-fonds (557 mio), sur les biens meubles (79 mio), sur les immobilisations incorporelles (61 mio) et sur l'informatique (60 mio).

Dans le domaine des *charges de transfert*, les écarts par rapport au compte de financement se montent, au total, à 5029 millions. Dans le domaine des contributions aux assurances sociales, l'écart (- 75 mio) résulte de la dissolution partielle de provisions constituées pour honorer de futurs engagements envers les rentes de l'assurance militaire. Les *contributions à des investissements* (5077 mio) sont portées à l'actif lors de leur versement, mais simultanément réévaluées à 100 % par le biais des charges de transfert. Les dépenses au titre des *participations* et des *prêts* sont également inscrites au compte des investissements, évaluées à la fin de l'année selon les prescriptions et réévaluées au besoin. Les réévaluations à effectuer pour un montant de 26 millions portent essentiellement sur des dépréciations de 50 millions (participations dans le capital des banques de développement, prêts non rémunérés à l'agriculture) et sur des reprises de perte de valeur de 24 millions (prêt SIFEM, crédit mixte Indo-nésie).

L'écart de 305 millions entre les charges financières et les dépenses financières résulte de la régularisation des charges d'intérêts (229 mio) et des régularisations effectuées au titre des charges de financement (76 mio).

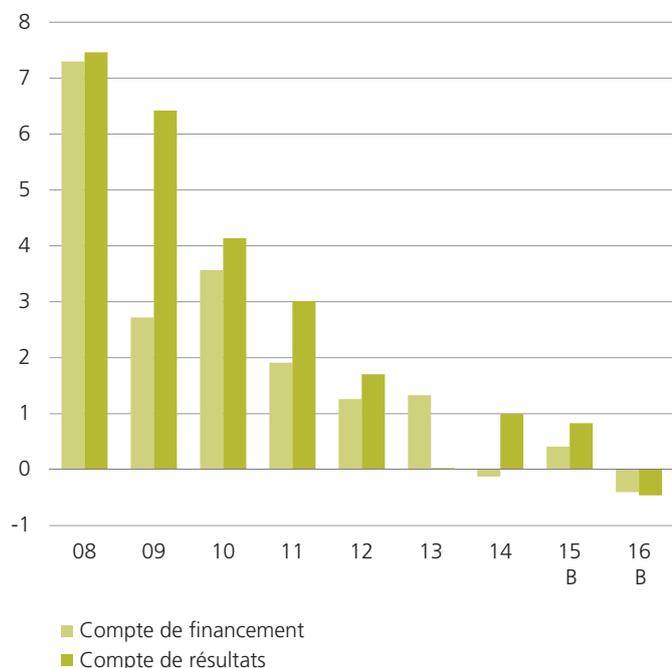
Les apports à des *fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers* s'élèvent à 111 millions. Ils proviennent de la taxe sur le CO<sub>2</sub> (re-distribution, fonds de technologie et programme Bâtiments) pour un montant de 40 millions, de la taxe sur les eaux usées (59 mio) et de la taxe d'incitation sur les COV et l'HEL (12 mio).

Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats

Compte de financement		Compte de résultats		
mio CHF	Budget 2016		Budget 2016	Différence
<b>Solde de financement</b>	<b>-257</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-315</b>	<b>-58</b>
<b>Solde de financement ordinaire</b>	<b>-402</b>	<b>Résultat ordinaire</b>	<b>-460</b>	<b>-58</b>
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>66 733</b>	<b>Revenus ordinaires</b>	<b>66 193</b>	<b>-539</b>
Recettes fiscales	62 421	Revenus fiscaux	62 421	-
Patentes et concessions	836	Patentes et concessions	803	-33
Autres recettes courantes	1 731	Autres revenus	1 894	163
Recettes d'investissement	729			-729
<b>Recettes financières</b>	<b>1 014</b>	<b>Revenus financiers</b>	<b>1 030</b>	<b>16</b>
Recettes de participations	821			-821
		Augmentation de valeurs de mise en équivalence	821	821
Autres recettes financières	193	Autres revenus financiers	209	16
		<b>Prélèvement de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers</b>	<b>44</b>	<b>44</b>
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>67 134</b>	<b>Charges ordinaires</b>	<b>66 653</b>	<b>-481</b>
<b>Dépenses propres</b>	<b>10 791</b>	<b>Charges propres</b>	<b>13 332</b>	<b>2 540</b>
Dépenses de personnel	5 571	Charges de personnel	5 571	-
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	4 207	Charges de biens et services et charges d'exploitation	4 466	259
Dépenses d'armement	1 013	Charges d'armement	1 013	-
		Amortissement immobilis. corp. et incorporelles	2 282	2 282
<b>Dépenses de transfert courantes</b>	<b>46 390</b>	<b>Charges de transfert</b>	<b>51 420</b>	<b>5 029</b>
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	9 324	Parts de tiers aux revenus de la Confédération	9 324	-
Indemnités à des collectivités publiques	1 280	Indemnités à des collectivités publiques	1 280	-
Contributions à de propres institutions	3 134	Contributions à de propres institutions	3 134	-
Contributions à des tiers	15 885	Contributions à des tiers	15 886	1
Contributions aux assurances sociales	16 767	Contributions aux assurances sociales	16 692	-75
		Réévaluation contributions à des investissements	5 077	5 077
		Réévaluation prêts et participations	26	26
<b>Dépenses financières</b>	<b>1 485</b>	<b>Charges financières</b>	<b>1 790</b>	<b>305</b>
Dépenses d'intérêts	1 474	Charges d'intérêts	1 703	229
		Réduction de valeurs de mise en équivalence	-	-
Autres dépenses financières	11	Autres charges financières	87	76
		<b>Apport à des fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers</b>	<b>111</b>	<b>111</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>8 468</b>			<b>-8 468</b>
Immobilisations corporelles et stocks	2 708			-2 708
Immobilisations incorporelles	31			-31
Prêts	90			-90
Participations	61			-61
Propres contributions à des investissements	5 077			-5 077
Contributions à des investissements à redistribuer	500			-500
<b>Recettes extraordinaires</b>	<b>145</b>	<b>Revenus extraordinaires</b>	<b>145</b>	<b>-</b>
<b>Dépenses extraordinaires</b>	<b>-</b>	<b>Charges extraordinaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Résultats du compte de financement et du compte de résultats en mrd

Budget ordinaire



*Le solde attendu au compte de résultats a fléchi au cours des dernières années. Cette tendance à la baisse se poursuit. Ainsi, un résultat négatif est attendu pour 2016. Se montant à 58 millions, l'écart obtenu en 2016 entre le solde du compte de financement et celui du compte de résultats est faible.*

### Différences entre le compte de financement et le compte de résultats

Contrairement au compte de financement, qui montre dans quelle mesure les dépenses sont financées par des recettes correspondantes enregistrées durant la même période, le compte de résultats indique, pour une période donnée, le solde entre la diminution de valeur (charges) et l'augmentation de valeur (revenus), c'est-à-dire la modification de la situation patrimoniale de la Confédération. Outre les charges ayant des incidences financières, le compte de résultats présente également les transactions ayant une répercussion sur la fortune, bien que sans incidences financières.

La principale différence entre le compte de financement et le compte de résultats réside dans le traitement des investissements. Comptabilisées dans le compte de financement, les dépenses et les recettes d'investissement ne

sont toutefois pas inscrites au compte de résultats, car elles ne réduisent pas la fortune. En revanche, les amortissements d'investissements survenant durant l'exercice sont portés au compte de résultats à titre de charges sans incidence financière (diminution de valeur). Bien que comptabilisées au même titre que les investissements, les contributions à des investissements (non remboursables) sont entièrement réévaluées par le biais des charges de transfert, car elles sont inscrites à l'actif auprès du bénéficiaire. Les réévaluations permettent de tenir compte, en outre, des dépréciations survenues durant la période sous revue, dans le domaine des créances, des prêts et des participations. Elles entraînent une correction des valeurs comptables correspondantes. Les différences d'évaluation portant sur les participations importantes (modification des valeurs de mise en équivalence) sont, elles aussi, prises en considération.

## 48 Imputation des prestations entre unités administratives

Le volume des imputations prévu au budget atteint 2,4 milliards. Ce montant comprend principalement les loyers, y compris l'exploitation des immeubles, pour un montant de 1,9 milliard, et l'informatique, à raison de 0,5 milliard.

### Imputation des prestations entre unités administratives

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015	
				val. abs.	%
<b>Total de l'imputation des prestations</b>	<b>2 486</b>	<b>2 435</b>	<b>2 450</b>	<b>14</b>	<b>0,6</b>
<b>Loyers</b>	<b>1 599</b>	<b>1 571</b>	<b>1 570</b>	<b>-1</b>	<b>-0,1</b>
armasuisse Immobilier	1 131	1 096	1 095	-1	-0,1
Office fédéral des constructions et de la logistique	468	476	475	0	-0,1
<b>Informatique</b>	<b>518</b>	<b>442</b>	<b>464</b>	<b>22</b>	<b>4,9</b>
Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication	377	313	344	31	9,8
Autres fournisseurs de prestations TIC	141	129	120	-9	-7,1
<b>Exploitation et remise en état des immeubles</b>	<b>260</b>	<b>287</b>	<b>284</b>	<b>-2</b>	<b>-0,9</b>
<b>Autres prestations imputées</b>	<b>110</b>	<b>135</b>	<b>132</b>	<b>-3</b>	<b>-2,5</b>
Prestations de service	64	85	84	-1	-1,1
Ventes	46	50	48	-2	-4,8

Dans le domaine des *loyers*, les revenus sont en très légère baisse par rapport aux années précédentes du côté d'armasuisse Immobilier, du fait qu'aucun changement majeur n'est attendu pour le parc immobilier. Les recettes de loyer réalisées par l'OFCL restent, au total, comparables à celles de l'année précédente.

Dans le domaine de l'*informatique*, le volume des prestations imputées à l'interne augmente de 22 millions, soit d'environ 5 %. De son chiffre d'affaires total, l'OFIT consacre un montant de 295 millions à l'exploitation. Le volume d'exploitation augmente de 25 millions, notamment en raison de la reprise de l'ensemble de la bureautique du DEFR et de la ChF (+ 10 mio), d'une hausse du volume de la communication du domaine de la défense (+ 4,1 mio) et de la variation des coûts d'exploitation due à l'extension ou au remplacement d'applications existantes (+ 6,5 mio). Des revenus de 49 millions, soit 6 millions de plus que l'année précédente, sont prévus au titre des projets et des services. Le recul du volume des prestations imputées enregistré par les autres fournisseurs de prestations informatiques est dû à la suppression du rôle de fournisseur des prestations que tenait le Secrétariat général du DEFR (- 9,5 mio), ce dernier ayant répercuté jusqu'ici sur les autres services du département l'imputation des prestations de bureautique acquises auprès d'un fournisseur externe. Ces prestations sont désormais fournies par l'OFIT.

La baisse d'environ 1% enregistrée dans le domaine de l'*exploitation et de la remise en état d'immeubles* est liée à la diminution du volume des prestations de la Base logistique de l'armée.

*Autres prestations imputées*: la diminution résulte du recul des ventes enregistré dans le domaine du matériel de bureau et de la bureautique de l'OFCL (- 2,3 mio).

#### Critères pour l'imputation des prestations (IP)

Afin de favoriser la transparence des coûts au sein de l'administration fédérale, certaines prestations font l'objet d'une imputation entre les unités administratives avec incidences sur les crédits. Selon les dispositions de l'art. 41 de l'ordonnance sur les finances de la Confédération (RS 611.01), les prestations imputables sont définies et introduites dans le catalogue central des prestations. Seules sont imputables les prestations qui remplissent cumulativement les critères suivants:

- *Importance*: le volume total annuel des prestations imputables doit atteindre au moins 3 millions pour le fournisseur de prestations (FP) et au moins 500 000 francs pour le domaine de prestations.
- *Influçabilité*: seules sont imputées les prestations qui peuvent être attribuées directement à un bénéficiaire de prestations (BP) et que celui-ci peut influencer. Le BP doit ainsi avoir la possibilité d'influencer, par son comportement, la quantité ou la qualité et donc les coûts des prestations qu'il acquiert.
- *Caractère commercial*: les prestations imputables sont des prestations que le bénéficiaire pourrait en principe obtenir également de la part de tiers hors de l'administration fédérale.

Actuellement, 13 FP sont habilités à facturer leurs prestations par le biais de l'imputation interne.





**A01 Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire)**

mio CHF	Compte de financement			Compte de résultats			Bilan	
	Solde de financement ordinaire	Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires	Résultat ordinaire	Revenus ordinaires	Charges ordinaires	Capital propre	Dette brute
B 2016	-402	66 733	67 134	-460	66 193	66 653	-	105 900
B 2015	411	67 527	67 116	831	67 504	66 673	-	106 100
2014	-124	63 876	64 000	997	64 877	63 880	-22 790	108 797
2013	1 332	65 032	63 700	27	65 136	65 109	-24 008	111 638
2012	1 262	62 997	61 736	1 705	64 041	62 336	-24 999	112 406
2011	1 912	64 245	62 333	3 013	65 693	62 680	-27 400	110 516
2010	3 568	62 833	59 266	4 139	63 523	59 385	-29 502	110 561
2009	2 721	60 949	58 228	6 420	64 146	57 726	-33 869	110 924
2008	7 297	63 894	56 598	7 461	64 047	56 587	-41 187	121 771
2007	4 127	58 092	53 965	3 711	58 000	54 289	-81 742	120 978
2006	2 534	54 911	52 377	2	55 230	55 228	-91 010	123 593
2005	-121	51 282	51 403	-2 646	51 871	54 517	-94 208	130 339
2004	-1 656	48 629	50 285	-5 721	49 037	54 758	-92 910	126 685
2003	-2 801	47 161	49 962	-6 905	47 435	54 340	-86 568	123 711
2002	-2 629	47 405	50 033	-6 449	46 815	53 264	-79 663	122 366
2001	-225	48 911	49 135	-4 862	46 914	51 776	-76 055	106 812
2000	3 970	51 101	47 131	964	50 616	49 653	-70 423	108 110
1999	-2 352	43 016	45 368	-4 153	43 353	47 506	-71 968	102 254
1998	-858	44 134	44 992	-1 678	45 262	46 941	-52 917	109 620
1997	-5 269	38 852	44 122	-5 375	38 343	43 718	-52 581	97 050
1996	-3 743	39 477	43 220	-5 003	39 429	44 431	-47 206	88 418
1995	-3 263	37 266	40 528	-5 014	37 400	42 415	-41 583	82 152
1994	-5 102	36 239	41 341	-5 693	36 623	42 316	-36 569	75 714
1993	-7 818	32 782	40 600	-6 251	33 617	39 868	-30 875	67 520
1992	-2 863	34 953	37 816	-4 031	35 515	39 545	-24 624	55 297
1991	-2 012	33 490	35 501	-3 122	34 091	37 213	-20 594	43 915
1990	1 058	32 673	31 616	-301	32 933	33 234	-17 493	38 509

Remarque: dette brute pour 2015 et 2016 sur la base de l'estimation de 2015.

## A02 Budget extraordinaire (compte de financement)

### Budget extraordinaire au sens du frein à l'endettement

Compte de financement			
mio CHF		Recettes extraordinaires	Dépenses extraordinaires
		22 483	21 725
B 2016	Nouv. attrib. fréquences téléphonie mobile	145	
B 2015	Nouv. attrib. fréquences téléphonie mobile	139	–
2014	Confiscation de gains par la FINMA	68	–
	Vente d'actions Swisscom	145	
2013	Confiscation de gains par la FINMA	59	–
	Vente d'actions Swisscom	1 247	
2012	Nouv. attrib. fréquences téléphonie mobile	738	–
2011	Vente de Sapomp Wohnbau AG	256	Contribution à l'assainissement de la CP CFF 1 148
	Vente d'actions Swisscom	34	Fonds d'infrastructure 850
2010	–	–	Redistribution de la taxe CO <sub>2</sub> sur les combustibles 427
2009	Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS	6 807	–
	Taxe sur le CO <sub>2</sub> sur les combustibles	217	
2008	Taxe sur le CO <sub>2</sub> sur les combustibles	219	Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS 5 928
	Reprise de Swiss par Lufthansa	64	Fonds d'infrastructure 2 600
			Domaine de l'asile et des réfugiés 113
			Passage à la RPT 1 546
			PUBLICA 954
2007	Vente d'actions Swisscom	754	Recettes de la vente d'or 7 038
2006	Vente d'actions Swisscom	3 203	–
2005	Vente d'actions Swisscom	1 350	–
	Recettes de la vente d'or	7 038	
2004	–	–	Réserves mathématiques, PPRS de la Poste 204
			Réserves mathématiques, prof. des EPF 846
			Réserves mathématiques, Skyguide 20
			Augmentation du capital-actions de Skyguide 50
2003	–	–	–

### Budget extraordinaire avant l'introduction du frein à l'endettement (à des fins statistiques)

Compte de financement			
mio CHF		Recettes extraordinaires	Dépenses extraordinaires
2002	Vente d'actions Swisscom	3 703	Maintien du service aérien 689
2001	Recettes provenant de concessions UMTS	203	Maintien du service aérien 1 080
2000	Recettes provenant de concessions WLL	582	–
1999	–	–	Programme conjoncturel 1997 288
1998	Entrée en Bourse de Swisscom	2 940	Concentration de paiements pour les CFF 1 598
1997	–	–	–
1996	–	–	Concentration de paiements pour réduction de primes LAMal 620

### A03 Exigences du frein à l'endettement

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015 val. abs. %	
1 Recettes totales	64 535	63 735	66 338	64 089	67 665	66 878	-788	-1,2
2 Recettes extraordinaires	290	738	1 306	213	139	145		
3 Recettes ordinaires [3=1-2]	64 245	62 997	65 032	63 876	67 527	66 733	-794	-1,2
4 Facteur conjoncturel	1,007	1,012	1,008	1,006	0,995	1,009	0,014	
<b>5 Plafond des dépenses totales</b> (art. 13 LFC) [5=3x4]	<b>64 695</b>	<b>63 753</b>	<b>65 552</b>	<b>64 259</b>	<b>67 189</b>	<b>67 333</b>	<b>144</b>	<b>0,2</b>
6 Excédent conjoncturel requis/ déficit autorisé [6=3-5]	-450	-756	-520	-383	338	-601		
7 Dépenses extraordinaires (art. 15 LFC)	1 998	–	–	–	–	–		
8 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC, découvert du compte de compensation)	–	–	–	–	–	–		
9 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17b LFC, découvert du compte d'amortissement)	–	–	66	–	–	–		
10 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17c LFC, économies à titre préventif)	166	435	–	–	–	–		
<b>11 Dépenses maximales autorisées</b> [11=5+7-8-9-10]	<b>66 527</b>	<b>63 319</b>	<b>65 486</b>	<b>64 259</b>	<b>67 189</b>	<b>67 333</b>	<b>144</b>	<b>0,2</b>
12 Dépenses totales selon C/B	64 331	61 736	63 700	64 000	67 116	67 134	18	0,0
<b>13 Différence</b> (art. 16 LFC) [13=11-12]	<b>2 197</b>	<b>1 583</b>	<b>1 786</b>	<b>259</b>	<b>73</b>	<b>199</b>		



## B11 Recettes par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015 val. abs. %	
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>64 245</b>	<b>62 997</b>	<b>65 032</b>	<b>63 876</b>	<b>67 527</b>	<b>66 733</b>	<b>-794</b>	<b>-1,2</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>58 996</b>	<b>58 788</b>	<b>60 838</b>	<b>60 197</b>	<b>63 755</b>	<b>62 421</b>	<b>-1 333</b>	<b>-2,1</b>
Impôt fédéral direct	17 891	18 342	18 353	17 975	20 369	19 367	-1 002	-4,9
Impôt anticipé	4 861	4 335	5 942	5 631	5 314	5 696	382	7,2
Droits de timbre	2 857	2 136	2 143	2 148	2 425	2 325	-100	-4,1
Taxe sur la valeur ajoutée	21 642	22 050	22 561	22 614	23 770	23 210	-560	-2,4
Autres impôts à la consommation	7 341	7 543	7 414	7 342	7 328	7 072	-256	-3,5
Impôts sur les huiles minérales	5 020	5 033	5 005	4 972	5 045	4 835	-210	-4,2
Impôt sur le tabac	2 208	2 397	2 295	2 257	2 170	2 124	-46	-2,1
Impôt sur la bière	113	113	113	113	113	113	0	0,0
Redevances sur la circulation	2 323	2 293	2 242	2 212	2 290	2 245	-45	-2,0
Impôt sur les véhicules automobiles	408	412	369	354	390	410	20	5,1
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	360	352	356	364	370	375	5	1,4
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 555	1 529	1 517	1 493	1 530	1 460	-70	-4,6
Droits de douane	1 046	1 044	1 059	1 068	950	1 020	70	7,4
Impôt sur les maisons de jeu	376	329	308	285	300	250	-50	-16,7
Taxes d'incitation	660	716	816	919	1 006	1 164	158	15,7
Taxe d'incitation sur les COV	127	125	129	118	125	125	0	0,0
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	35	35	38	42	36	36	0	0,0
Taxe d'incitation sur les émissions de CO2	498	556	649	760	845	1 003	158	18,6
Autres recettes fiscales	-	-	-	3	3	73	70	2 331,3
<b>Patentes et concessions</b>	<b>1 410</b>	<b>938</b>	<b>922</b>	<b>591</b>	<b>677</b>	<b>836</b>	<b>159</b>	<b>23,5</b>
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	269	267	242	236	241	239	-2	-0,8
Distribution du bénéfice de la BNS	833	333	333	-	167	333	167	100,0
Accroissement de la circulation monétaire	54	87	93	89	67	52	-16	-23,3
Recettes de la vente aux enchères de contingents	221	218	220	239	180	186	7	3,7
Autres patentes et concessions	33	33	34	26	22	26	4	16,3
<b>Recettes financières</b>	<b>1 601</b>	<b>1 328</b>	<b>1 179</b>	<b>1 068</b>	<b>1 047</b>	<b>1 014</b>	<b>-33</b>	<b>-3,2</b>
Recettes d'intérêts	369	353	237	230	243	193	-50	-20,7
Placements financiers	24	40	16	12	9	1	-7	-85,2
Prêts	64	58	52	55	78	66	-12	-15,2
Avances au fonds FTP	193	176	165	158	150	121	-30	-19,7
Autres recettes d'intérêts	88	79	4	5	5	4	-1	-20,9
Bénéfices de change	169	107	85	57	-	-	-	-
Recettes de participations	838	867	853	781	804	821	17	2,1
Autres recettes financières	226	1	3	1	1	0	0	-39,4
<b>Autres recettes courantes</b>	<b>1 645</b>	<b>1 721</b>	<b>1 806</b>	<b>1 747</b>	<b>1 838</b>	<b>1 731</b>	<b>-107</b>	<b>-5,8</b>
Compensations	1 200	1 251	1 331	1 290	1 322	1 203	-120	-9,0
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	157	160	163	174	165	175	10	6,1
Emoluments	225	241	252	247	249	257	7	3,0
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	76	78	73	76	73	77	4	5,5
Ventes	101	91	95	111	120	99	-21	-17,5
Remboursements	132	130	134	113	120	4	-116	-97,0
Fiscalité de l'épargne UE	97	114	139	115	118	73	-45	-38,1
Autres compensations	411	436	475	454	477	518	41	8,6
Recettes diverses	445	469	475	457	516	529	13	2,5
Recettes provenant d'immeubles	361	386	398	369	364	367	3	0,8
Autres recettes diverses	84	83	77	88	152	162	10	6,7
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>593</b>	<b>222</b>	<b>286</b>	<b>272</b>	<b>209</b>	<b>729</b>	<b>520</b>	<b>248,5</b>
Vente d'immobilisations corporelles	45	50	131	71	54	75	21	39,2
Remboursement de prêts	186	172	155	199	155	154	-1	-0,7
Autres recettes d'investissement	362	1	1	3	-	500	500	-

## B12 Evolution des recettes par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015	2015-2019
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>3,7</b>	<b>2,3</b>	<b>5,3</b>	<b>2,5</b>	<b>1,3</b>	<b>2,9</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>5,0</b>	<b>2,7</b>	<b>5,3</b>	<b>2,6</b>	<b>2,0</b>	<b>2,8</b>
Impôt fédéral direct	6,3	4,2	5,5	3,8	3,3	1,8
Impôt anticipé	-5,1	-0,3	26,7	3,5	2,3	4,0
Droits de timbre	16,4	-4,3	3,3	-1,1	-4,0	1,0
Taxe sur la valeur ajoutée	4,9	3,3	3,5	2,4	2,4	3,2
Autres impôts à la consommation	3,9	0,4	2,3	-0,1	0,0	0,0
Impôts sur les huiles minérales	3,1	0,2	1,0	-0,3	0,1	0,9
Impôt sur le tabac	6,4	0,8	5,6	0,3	-0,4	-2,1
Impôt sur la bière	1,1	0,2	0,4	1,3	0,1	-
Supplément perçu sur le réseau	-	-	-	-	-	-
Redevances sur la circulation	15,7	15,6	9,6	3,6	-0,4	2,4
Impôt sur les véhicules automobiles	-	-0,8	4,0	3,3	-1,1	3,4
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	2,6	1,2	1,9	2,8	0,7	1,3
Redevance sur le trafic des poids lourds	0,3	40,2	17,5	3,9	-0,4	2,4
Droits de douane	-3,3	0,0	-0,2	0,1	-2,4	1,2
Impôt sur les maisons de jeu	-12,3	300,1	24,1	-4,3	-5,5	-4,5
Taxes d'incitation	-	738,6	4,2	43,5	11,1	4,1
Taxe d'incitation sur les COV	-	-	5,0	0,0	-0,3	-
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	-	39,0	41,8	-100,0	-	-
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	-	-	1,1	5,5	0,1	-
Taxe d'incitation sur les émissions de CO2	-	-	-	-	14,2	4,8
Autres recettes fiscales	-16,6	-29,1	-48,8	-100,0	-	356,2
<b>Patentes et concessions</b>	<b>11,9</b>	<b>12,0</b>	<b>6,3</b>	<b>1,2</b>	<b>-16,7</b>	<b>5,0</b>
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	-0,8	3,2	7,1	4,9	-2,7	-0,2
Distribution du bénéfice de la BNS	25,7	13,6	-	-	-33,1	18,9
Accroissement de la circulation monétaire	-	-	-	4,4	5,9	-13,4
Recettes de la vente aux enchères de contingents	-	-	75,0	3,3	-5,0	0,9
Autres patentes et concessions	-27,4	10,3	13,8	-10,1	-9,3	3,9
<b>Recettes financières</b>	<b>-8,6</b>	<b>-8,9</b>	<b>11,2</b>	<b>5,8</b>	<b>-10,1</b>	<b>3,6</b>
Recettes d'intérêts	-17,1	-16,6	19,2	-13,7	-9,9	12,1
Placements financiers	-8,9	-28,6	30,9	-48,1	-22,2	92,1
Prêts	-26,5	-2,7	-7,6	-18,5	5,0	20,2
Avances au fonds FTP	-	-	-	1,6	-6,0	-10,6
Autres recettes d'intérêts	-14,1	-10,4	-16,2	78,4	-50,5	-5,7
Bénéfices de change	-	-	-	16,4	-100,0	-
Recettes de participations	15,3	-1,2	0,1	13,3	-1,0	0,5
Autres recettes financières	-	-22,4	101,2	97,8	-77,5	-9,3
<b>Autres recettes courantes</b>	<b>-16,9</b>	<b>-0,4</b>	<b>11,3</b>	<b>-1,8</b>	<b>2,8</b>	<b>-1,3</b>
Compensations	-1,7	-0,5	6,4	-3,6	2,5	-2,1
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	-1,2	3,3	-7,9	3,4	1,2	2,9
Emoluments	5,8	-1,9	3,6	-6,4	2,6	0,4
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	-36,4	-0,6	12,7	1,1	-1,1	0,4
Ventes	-6,6	8,7	15,8	-15,8	4,4	-13,9
Remboursements	-0,6	-8,1	-10,0	3,9	-2,4	-58,4
Fiscalité de l'épargne UE	-	-	-	-5,3	5,0	-6,6
Autres compensations	17,7	1,1	9,9	-2,3	3,8	3,2
Recettes diverses	-53,6	2,9	54,9	4,3	3,8	0,6
Recettes provenant d'immeubles	2,3	2,8	55,4	3,1	0,2	1,2
Autres recettes diverses	-70,5	3,2	52,2	10,7	16,0	-0,7
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>16,3</b>	<b>-5,9</b>	<b>-16,3</b>	<b>12,9</b>	<b>-22,9</b>	<b>34,5</b>
Vente d'immobilisations corporelles	4,7	-14,6	26,1	-11,7	4,5	1,4
Remboursement de prêts	17,2	-5,5	-20,2	-10,4	-4,5	-4,8
Autres recettes d'investissement	8,9	-9,6	26,7	325,4	-100,0	-

### B13 Structure des recettes par groupe de comptes

Part en % des recettes ordinaires	Législatures					
	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015	2015-2019
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>89,1</b>	<b>90,4</b>	<b>92,3</b>	<b>92,0</b>	<b>93,9</b>	<b>93,8</b>
Impôt fédéral direct	23,5	24,0	25,2	28,2	28,9	29,1
Impôt anticipé	7,7	5,8	7,0	8,1	8,2	8,4
Droits de timbre	6,4	6,7	5,3	4,6	3,4	3,4
Taxe sur la valeur ajoutée	32,0	34,8	35,0	32,8	35,1	34,6
Autres impôts à la consommation	14,8	13,8	13,5	11,8	11,4	10,2
Impôts sur les huiles minérales	10,9	10,1	9,4	8,2	7,7	7,1
Impôt sur le tabac	3,6	3,5	4,0	3,5	3,5	2,9
Impôt sur la bière	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Redevances sur la circulation	1,6	2,7	3,4	3,5	3,5	3,4
Impôt sur les véhicules automobiles	0,5	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5
Redevance sur le trafic des poids lourds	0,4	1,3	2,1	2,4	2,3	2,2
Trafic combiné	–	0,1	0,0	–	–	–
Droits de douane	2,4	2,1	1,9	1,7	1,6	1,4
Impôt sur les maisons de jeu	0,0	0,2	0,7	0,6	0,5	0,4
Taxes d'incitation	0,0	0,2	0,3	0,7	1,3	1,7
Taxe d'incitation sur les COV	–	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	0,0	0,0	0,0	0,0	–	–
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	–	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
Taxe d'incitation sur les émissions de CO2	–	–	–	0,4	1,1	1,5
Autres recettes fiscales	0,7	0,1	0,0	0,0	0,0	1,2
<b>Patentes et concessions</b>	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3
Distribution du bénéfice de la BNS	0,8	1,2	1,7	1,3	0,3	0,5
Accroissement de la circulation monétaire	–	–	0,0	0,1	0,1	0,1
Recettes de la vente aux enchères de contingents	–	0,0	0,2	0,3	0,3	0,3
Autres patentes et concessions	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
<b>Recettes financières</b>	<b>3,3</b>	<b>2,3</b>	<b>1,9</b>	<b>2,4</b>	<b>1,8</b>	<b>1,5</b>
Recettes d'intérêts	2,5	1,2	0,8	0,8	0,4	0,4
Placements financiers	1,2	0,5	0,4	0,1	0,0	0,1
Prêts	1,2	0,6	0,3	0,2	0,1	0,1
Avances au fonds FTP	–	–	0,2	0,3	0,3	0,2
Autres recettes d'intérêts	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Bénéfices de change	–	–	0,0	0,2	0,1	–
Recettes de participations	0,7	1,1	1,1	1,3	1,3	1,2
Autres recettes financières	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0
<b>Autres recettes courantes</b>	<b>3,2</b>	<b>2,3</b>	<b>2,7</b>	<b>2,8</b>	<b>2,7</b>	<b>2,4</b>
Compensations	2,4	2,1	2,4	2,1	2,0	1,7
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	0,4	0,4	0,3	0,2	0,3	0,3
Emoluments	0,6	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Ventes	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,1
Remboursements	0,7	0,4	0,4	0,2	0,2	0,0
Fiscalité de l'épargne UE	–	–	0,1	0,2	0,2	0,1
Autres compensations	0,5	0,5	0,7	0,7	0,7	0,7
Recettes diverses	0,8	0,1	0,3	0,7	0,7	0,7
Recettes provenant d'immeubles	0,1	0,1	0,2	0,6	0,6	0,5
Autres recettes diverses	0,6	0,0	0,0	0,1	0,2	0,2
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>3,1</b>	<b>3,4</b>	<b>0,7</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>	<b>1,1</b>
Vente d'immobilisations corporelles	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Remboursement de prêts	2,9	3,2	0,6	0,3	0,3	0,2
Autres recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,8

## B21 Dépenses par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015	
							val. abs.	%
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>62 333</b>	<b>61 736</b>	<b>63 700</b>	<b>64 000</b>	<b>67 116</b>	<b>67 134</b>	<b>18</b>	<b>0,0</b>
<b>Dépenses propres</b>	<b>9 789</b>	<b>9 940</b>	<b>10 456</b>	<b>10 051</b>	<b>10 705</b>	<b>10 791</b>	<b>87</b>	<b>0,8</b>
Dépenses de personnel	4 945	5 070	5 459	5 371	5 557	5 571	14	0,2
Rétribution du personnel	4 024	4 111	4 213	4 334	4 446	4 463	17	0,4
Cotisations de l'employeur	804	842	1 127	918	971	970	0	0,0
Prestations de l'employeur	47	39	34	35	48	48	0	-0,8
Autres dépenses de personnel	70	79	85	83	93	90	-3	-3,1
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 682	3 873	4 030	3 880	4 315	4 207	-107	-2,5
Dépenses de matériel et de marchandises	39	39	40	50	63	42	-21	-33,4
Dépenses d'exploitation	3 233	3 371	3 516	3 376	3 760	3 664	-96	-2,6
Immeubles	282	292	311	323	341	331	-9	-2,7
Loyers et fermages	176	170	172	181	190	183	-7	-3,5
Informatique	496	471	477	491	587	551	-36	-6,1
Conseil et recherche sur mandat	222	232	234	241	295	279	-15	-5,2
Dépenses d'exploitation de l'armée	928	967	933	888	976	907	-70	-7,1
Pertes sur créances	217	287	381	197	188	218	30	15,9
Autres dépenses d'exploitation	913	951	1 008	1 054	1 183	1 194	10	0,9
Entretien courant des routes nationales	409	464	475	454	491	501	10	2,0
Dépenses d'armement	1 163	997	968	801	833	1 013	180	21,6
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	95	86	95	103	120	160	40	33,3
Equipement personnel et matériel à renouveler	307	317	344	309	360	340	-20	-5,6
Matériel d'armement	761	594	529	389	353	513	160	45,4
<b>Dépenses de transfert courantes</b>	<b>42 494</b>	<b>42 882</b>	<b>43 720</b>	<b>44 352</b>	<b>46 503</b>	<b>46 390</b>	<b>-113</b>	<b>-0,2</b>
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 549	8 687	8 741	8 903	9 616	9 324	-293	-3,0
Parts des cantons	4 466	4 477	4 579	4 520	4 918	4 736	-182	-3,7
Parts des assurances sociales	3 519	3 734	3 811	3 772	3 941	3 824	-116	-3,0
Redistribution des taxes d'incitation	564	477	351	611	757	763	6	0,7
Indemnités à des collectivités publiques	856	1 036	1 003	1 040	1 107	1 280	174	15,7
Contributions à de propres institutions	2 971	3 093	2 950	3 024	3 051	3 134	83	2,7
Contributions à des tiers	14 316	14 594	15 237	15 288	15 986	15 885	-101	-0,6
Péréquation financière	3 049	3 102	3 178	3 185	3 238	3 246	8	0,2
Organisations internationales	1 760	1 824	2 021	1 760	2 034	1 712	-322	-15,8
Autres contributions à des tiers	9 507	9 668	10 039	10 343	10 714	10 927	213	2,0
Contributions aux assurances sociales	15 802	15 472	15 789	16 097	16 743	16 767	24	0,1
AVS/AI/AC	12 124	11 711	11 981	12 195	12 587	12 464	-123	-1,0
Autres assurances sociales	3 677	3 761	3 808	3 902	4 156	4 304	147	3,5
<b>Dépenses financières</b>	<b>2 605</b>	<b>1 906</b>	<b>2 167</b>	<b>1 951</b>	<b>1 991</b>	<b>1 485</b>	<b>-506</b>	<b>-25,4</b>
Dépenses d'intérêts	2 380	1 736	2 125	1 887	1 977	1 474	-502	-25,4
Emprunts	2 178	1 610	2 024	1 806	1 874	1 446	-428	-22,8
Créances comptables à court terme	5	-	-	-	7	-	-7	-100,0
Autres dépenses d'intérêts	196	126	101	81	95	28	-67	-70,4
Pertes de change	88	44	30	49	-	0	0	-
Dépenses de financement	137	53	10	6	14	10	-4	-27,6
Autres dépenses financières	0	73	1	10	0	-	0	-100,0

**B21 Dépenses par groupe de comptes**

suite

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015	
							val. abs.	%
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>7 444</b>	<b>7 007</b>	<b>7 357</b>	<b>7 645</b>	<b>7 917</b>	<b>8 468</b>	<b>551</b>	<b>7,0</b>
Immobilisations corporelles et stocks	2 270	2 359	2 693	2 838	2 773	2 708	-65	-2,3
Immeubles	637	659	765	732	853	833	-20	-2,3
Biens meubles et stocks	230	239	284	214	253	267	14	5,6
Routes nationales	1 403	1 461	1 644	1 892	1 668	1 609	-59	-3,6
Immobilisations incorporelles	50	47	39	44	40	31	-9	-22,1
Prêts	854	480	423	438	437	90	-347	-79,4
Participations	110	20	23	21	46	61	15	33,2
Propres contributions à des investissements	4 160	4 101	4 179	4 304	4 621	5 077	456	9,9
Fonds pour les grands projets ferroviaires	1 401	1 282	1 487	1 410	1 390	3 523	2 133	153,5
Autres contributions à des investissements	2 759	2 819	2 692	2 894	3 231	1 554	-1 677	-51,9
Contributions à des investissements à redistribuer	-	-	-	-	-	500	500	-

## B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015	2015-2019
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>2,9</b>	<b>2,4</b>	<b>1,9</b>	<b>3,7</b>	<b>1,9</b>	<b>3,3</b>
<b>Dépenses propres</b>	<b>-1,7</b>	<b>-2,6</b>	<b>-0,3</b>	<b>3,7</b>	<b>2,3</b>	<b>1,2</b>
Dépenses de personnel	0,0	-2,1	0,0	2,6	3,0	0,4
Rétribution du personnel	0,1	-2,0	0,2	2,4	2,5	0,5
Cotisations de l'employeur	-2,4	-0,8	2,1	8,1	4,8	0,3
Prestations de l'employeur	3,3	-7,6	-9,9	-25,1	0,5	-2,2
Autres dépenses de personnel	5,0	15,1	-3,5	5,9	7,3	-2,7
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	0,6	-2,1	-0,2	6,7	4,0	0,4
Dépenses de matériel et de marchandises	-	78,3	38,5	-3,7	12,5	-10,1
Dépenses d'exploitation	0,5	-2,2	-0,5	3,7	3,8	0,4
Immeubles	-1,6	-7,0	-15,6	5,2	4,9	0,1
Loyers et fermages	2,2	-0,6	-0,2	7,2	2,0	0,3
Informatique	0,0	-4,1	13,2	13,9	4,3	0,2
Conseil et recherche sur mandat	34,0	11,0	4,0	-17,0	7,4	-1,2
Dépenses d'exploitation de l'armée	5,9	-0,9	-3,3	7,0	1,3	-1,4
Pertes sur créances	-	-	-	-0,8	-3,5	7,2
Autres dépenses d'exploitation	-5,4	-4,5	-4,3	5,6	6,7	1,2
Entretien courant des routes nationales	-	-	-	-	4,7	1,3
Dépenses d'armement	-9,4	-5,7	-1,6	-0,1	-8,0	9,4
Études de projets, essais et préparatifs d'achats	-5,9	13,3	-0,6	-10,0	5,9	-
Équipement personnel et matériel à renouveler	-9,1	0,6	0,1	1,5	4,1	-1,4
Matériel d'armement	-9,7	-9,4	-2,4	0,9	-17,5	20,1
<b>Dépenses de transfert courantes</b>	<b>4,2</b>	<b>3,9</b>	<b>2,9</b>	<b>4,8</b>	<b>2,3</b>	<b>2,8</b>
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	12,9	6,4	7,5	-0,2	3,0	7,3
Parts des cantons	5,1	4,8	7,1	-7,1	2,4	5,5
Parts des assurances sociales	-	10,5	7,4	9,2	2,9	10,5
Redistribution des taxes d'incitation	-	-	50,7	40,0	7,6	2,0
Indemnités à des collectivités publiques	11,2	1,6	21,8	-3,0	6,6	5,3
Contributions à des propres institutions	-29,3	33,1	5,0	4,1	0,7	1,9
Contributions à des tiers	8,2	-0,7	-1,8	10,2	2,8	1,8
Péréquation financière	-	-	-	-	1,5	1,1
Organisations internationales	7,4	7,3	18,6	7,9	3,7	3,6
Autres contributions à des tiers	8,2	-1,1	-3,7	3,1	3,0	1,6
Contributions aux assurances sociales	3,0	4,2	2,7	4,2	1,5	1,1
AVS/AI/AC	4,8	4,3	2,5	4,5	0,9	0,2
Autres assurances sociales	-1,8	4,0	3,3	3,3	3,1	3,4
<b>Dépenses financières</b>	<b>4,2</b>	<b>-0,8</b>	<b>2,8</b>	<b>-10,2</b>	<b>-6,5</b>	<b>-2,3</b>
Dépenses d'intérêts	3,9	-2,1	4,0	-11,3	-4,5	-2,2
Emprunts	8,0	2,5	9,6	-9,9	-3,7	-7,9
Créances comptables à court terme	-17,2	-41,4	77,8	-60,3	6,4	132,0
Autres dépenses d'intérêts	3,4	-7,2	-24,5	-11,4	-16,6	27,7
Pertes de change	-	-	-	12,8	-100,0	-
Dépenses de financement	17,6	26,5	-25,7	11,4	-43,1	-7,8
Autres dépenses financières	-	-	-	-75,1	48,4	-100,0
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>4,7</b>	<b>5,6</b>	<b>-0,2</b>	<b>4,4</b>	<b>1,6</b>	<b>9,3</b>
Immobilisations corporelles et stocks	1,9	-8,6	10,4	26,9	5,1	5,7
Immeubles	7,0	-19,3	28,2	1,4	7,6	2,3
Biens meubles et stocks	-4,5	3,6	-7,2	-4,0	2,4	-0,2
Routes nationales	-	-	-	-	4,4	8,0
Immobilisations incorporelles	-	-	3,0	40,6	-5,6	-10,1
Prêts	-13,2	3,7	13,7	22,8	-15,4	-42,2
Participations	43,3	102,2	-14,5	33,3	-19,5	-6,7
Propres contributions à des investissements	6,8	7,7	-2,2	-4,3	2,7	11,9
Fonds pour les grands projets ferroviaires	-	-	-	-	-0,2	31,7
Autres contributions à des investissements	6,8	7,7	-2,2	-13,7	4,0	-20,0

## B23 Structure des dépenses par groupe de comptes

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures					
	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015	2015-2019
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Dépenses propres</b>	<b>22,0</b>	<b>17,6</b>	<b>16,1</b>	<b>16,0</b>	<b>16,0</b>	<b>15,4</b>
Dépenses de personnel	10,9	8,9	8,5	8,1	8,4	7,9
Rétribution du personnel	8,8	7,0	7,0	6,7	6,7	6,3
Cotisations de l'employeur	1,4	1,2	1,0	1,2	1,5	1,4
Prestations de l'employeur	0,7	0,7	0,3	0,1	0,1	0,1
Autres dépenses de personnel	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	7,0	5,9	5,2	6,0	6,3	6,0
Dépenses de matériel et de marchandises	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Dépenses d'exploitation	7,0	5,9	5,2	5,3	5,5	5,2
Immeubles	1,5	1,0	0,7	0,5	0,5	0,5
Loyers et fermages	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Informatique	0,5	0,4	0,4	0,8	0,8	0,8
Conseil et recherche sur mandat	0,4	0,7	0,7	0,4	0,4	0,4
Dépenses d'exploitation de l'armée	1,7	1,7	1,5	1,4	1,5	1,3
Pertes sur créances	–	–	0,1	0,3	0,4	0,3
Autres dépenses d'exploitation	2,6	1,8	1,5	1,6	1,6	1,7
Entretien courant des routes nationales	–	–	–	0,7	0,7	0,7
Dépenses d'armement	4,1	2,8	2,4	1,9	1,4	1,6
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Equipement personnel et matériel à renouveler	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Matériel d'armement	3,1	1,9	1,6	1,2	0,7	0,9
<b>Dépenses de transfert courantes</b>	<b>57,6</b>	<b>61,8</b>	<b>64,4</b>	<b>66,6</b>	<b>69,2</b>	<b>68,1</b>
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8,9	12,9	14,7	13,0	14,0	14,3
Parts des cantons	8,2	9,0	10,1	7,6	7,2	7,3
Parts des assurances sociales	0,7	3,8	4,3	4,8	5,9	5,8
Redistribution des taxes d'incitation	–	0,1	0,2	0,6	0,9	1,2
Indemnités à des collectivités publiques	0,8	0,9	1,6	1,4	1,6	1,9
Contributions à des propres institutions	3,7	4,2	4,3	4,7	4,7	4,5
Contributions à des tiers	21,7	20,7	19,1	22,8	23,8	23,2
Péréquation financière	–	–	–	4,9	5,0	4,6
Organisations internationales	1,0	1,2	2,1	2,7	3,0	3,0
Autres contributions à des tiers	20,7	19,6	17,0	15,3	15,9	15,6
Contributions aux assurances sociales	22,4	23,1	24,7	24,7	25,0	24,2
AVS/AI/AC	17,1	17,5	18,8	18,9	18,9	17,8
Autres assurances sociales	5,4	5,5	5,9	5,8	6,1	6,4
<b>Dépenses financières</b>	<b>7,5</b>	<b>7,6</b>	<b>7,3</b>	<b>5,3</b>	<b>3,1</b>	<b>2,4</b>
Dépenses d'intérêts	7,3	7,1	7,0	5,1	3,0	2,3
Emprunts	4,1	4,8	5,8	4,6	2,9	2,1
Créances comptables à court terme	0,5	0,4	0,3	0,1	0,0	0,1
Autres dépenses d'intérêts	2,6	1,9	1,0	0,4	0,2	0,2
Pertes de change	–	–	0,0	0,1	0,0	0,0
Dépenses de financement	0,2	0,5	0,3	0,1	0,0	0,0
Autres dépenses financières	–	–	0,0	0,0	0,0	–
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>12,9</b>	<b>13,1</b>	<b>12,3</b>	<b>12,1</b>	<b>11,7</b>	<b>14,1</b>
Immobilisations corporelles et stocks	1,7	1,1	1,3	4,1	4,2	4,4
Immeubles	1,0	0,5	0,6	1,0	1,2	1,3
Biens meubles et stocks	0,7	0,6	0,6	0,5	0,4	0,4
Routes nationales	–	–	–	2,5	2,6	2,7
Immobilisations incorporelles	–	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0
Prêts	3,3	1,2	0,8	0,9	0,7	0,1
Participations	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
Propres contributions à des investissements	7,9	10,7	10,1	6,9	6,7	8,9
Fonds pour les grands projets ferroviaires	–	–	–	2,6	2,2	5,3
Autres contributions à des investissements	7,9	10,7	10,1	4,3	4,5	2,1
Contributions à des investissements à redistribuer	–	–	–	–	–	0,7

### B31 Dépenses par groupe de tâches

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015 val. abs. %	
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>62 333</b>	<b>61 736</b>	<b>63 700</b>	<b>64 000</b>	<b>67 116</b>	<b>67 134</b>	<b>18</b>	<b>0,0</b>
<b>Conditions institutionnelles et financières</b>	<b>2 490</b>	<b>2 501</b>	<b>2 489</b>	<b>2 605</b>	<b>2 744</b>	<b>2 745</b>	<b>1</b>	<b>0,0</b>
Conditions institutionnelles et financières	2 490	2 501	2 489	2 605	2 744	2 745	1	0,0
<b>Ordre et sécurité publique</b>	<b>950</b>	<b>961</b>	<b>1 053</b>	<b>1 023</b>	<b>1 119</b>	<b>1 123</b>	<b>4</b>	<b>0,4</b>
Questions juridiques générales	77	82	83	82	86	83	-4	-4,5
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	397	390	427	443	488	493	5	1,0
Contrôles à la frontière	314	327	378	331	361	364	3	0,9
Tribunaux	161	163	165	167	184	184	0	0,0
<b>Relations avec l'étranger - coopération internationale</b>	<b>3 214</b>	<b>2 979</b>	<b>3 292</b>	<b>3 508</b>	<b>3 702</b>	<b>3 616</b>	<b>-86</b>	<b>-2,3</b>
Relations politiques	720	713	789	766	735	758	23	3,2
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	2 358	2 106	2 290	2 491	2 667	2 566	-100	-3,8
Relations économiques	81	78	212	251	301	292	-9	-3,0
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	55	82	-	-	-	-	-	-
<b>Défense nationale</b>	<b>4 533</b>	<b>4 428</b>	<b>4 789</b>	<b>4 348</b>	<b>4 710</b>	<b>4 733</b>	<b>23</b>	<b>0,5</b>
Défense nationale militaire	4 417	4 306	4 665	4 226	4 590	4 614	24	0,5
Coopération nationale pour la sécurité	116	122	124	122	120	119	-1	-0,6
<b>Formation et recherche</b>	<b>6 509</b>	<b>6 664</b>	<b>6 894</b>	<b>6 952</b>	<b>7 357</b>	<b>7 357</b>	<b>1</b>	<b>0,0</b>
Formation professionnelle	751	844	845	857	890	882	-8	-0,9
Hautes écoles	1 891	1 923	2 001	2 121	2 125	2 158	33	1,6
Recherche fondamentale	2 506	2 536	2 608	2 749	2 769	2 836	67	2,4
Recherche appliquée	1 331	1 334	1 408	1 193	1 540	1 449	-91	-5,9
Autres tâches d'enseignement	29	28	31	31	33	32	0	-1,2
<b>Culture et loisirs</b>	<b>429</b>	<b>450</b>	<b>502</b>	<b>490</b>	<b>507</b>	<b>539</b>	<b>32</b>	<b>6,2</b>
Conservation du patrimoine culturel	104	116	122	126	131	132	1	0,7
Encouragement de la culture	128	125	125	122	128	136	8	5,9
Sports	153	143	190	177	180	203	23	13,0
Politique des médias	44	65	65	65	68	68	0	-0,5
<b>Santé</b>	<b>210</b>	<b>212</b>	<b>219</b>	<b>226</b>	<b>234</b>	<b>241</b>	<b>7</b>	<b>3,1</b>
Santé	210	212	219	226	234	241	7	3,1
<b>Prévoyance sociale</b>	<b>20 557</b>	<b>20 668</b>	<b>21 106</b>	<b>21 414</b>	<b>22 367</b>	<b>22 442</b>	<b>75</b>	<b>0,3</b>
Assurance-vieillesse	10 184	10 339	10 621	10 748	11 078	11 127	50	0,4
Assurance-invalidité	4 671	4 821	4 873	4 920	5 160	4 853	-307	-6,0
Assurance-maladie	2 150	2 186	2 215	2 273	2 456	2 604	148	6,0
Prestations complémentaires	1 305	1 366	1 389	1 435	1 496	1 515	19	1,3
Assurance militaire	221	213	217	210	223	212	-11	-4,8
Assurance-chômage/service de l'emploi	941	456	476	499	512	520	9	1,7
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	84	80	95	96	97	82	-15	-15,1
Migrations	937	1 145	1 159	1 174	1 285	1 473	188	14,6
Aide et assistance sociales	64	61	59	58	60	55	-5	-8,8
<b>Trafic</b>	<b>8 062</b>	<b>8 130</b>	<b>8 224</b>	<b>8 429</b>	<b>8 542</b>	<b>9 231</b>	<b>689</b>	<b>8,1</b>
Circulation routière	2 589	2 841	2 806	3 117	3 061	3 009	-53	-1,7
Transports publics	5 341	5 129	5 262	5 158	5 284	6 024	740	14,0
Aviation	132	160	156	155	197	199	2	1,1

**B31 Dépenses par groupe de tâches**

suite

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015 val. abs. %	
<b>Environnement et aménagement du territoire</b>	<b>1 151</b>	<b>1 132</b>	<b>1 007</b>	<b>1 210</b>	<b>1 459</b>	<b>1 470</b>	<b>10</b>	<b>0,7</b>
Environnement	762	696	605	835	1 002	1 014	12	1,2
Protection contre les dangers naturels	271	290	265	237	297	290	-7	-2,4
Protection de la nature	103	131	122	123	145	150	5	3,3
Aménagement du territoire	14	16	15	15	15	16	1	5,8
<b>Agriculture et alimentation</b>	<b>3 663</b>	<b>3 711</b>	<b>3 706</b>	<b>3 693</b>	<b>3 683</b>	<b>3 611</b>	<b>-72</b>	<b>-2,0</b>
Agriculture et alimentation	3 663	3 711	3 706	3 693	3 683	3 611	-72	-2,0
<b>Economie</b>	<b>608</b>	<b>519</b>	<b>505</b>	<b>634</b>	<b>740</b>	<b>712</b>	<b>-28</b>	<b>-3,8</b>
Ordre économique	120	137	126	127	142	139	-3	-2,0
Promotion économique, pol. rég., approvision. écon. du pays	234	138	133	132	138	150	12	9,0
Energie	254	244	246	374	460	423	-38	-8,2
<b>Finances et impôts</b>	<b>9 954</b>	<b>9 380</b>	<b>9 916</b>	<b>9 469</b>	<b>9 951</b>	<b>9 314</b>	<b>-637</b>	<b>-6,4</b>
Parts aux recettes de la Confédération	4 300	4 375	4 574	4 335	4 724	4 585	-138	-2,9
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	2 605	1 904	2 164	1 949	1 989	1 482	-506	-25,5
Péréquation financière	3 049	3 102	3 178	3 185	3 238	3 246	8	0,2

### B32 Evolution des dépenses par groupe de tâches

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015	2015-2019
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>2,9</b>	<b>2,4</b>	<b>1,9</b>	<b>3,7</b>	<b>1,9</b>	<b>3,3</b>
<b>Conditions institutionnelles et financières</b>	<b>2,3</b>	<b>7,5</b>	<b>0,3</b>	<b>3,6</b>	<b>2,5</b>	<b>0,5</b>
Conditions institutionnelles et financières	2,3	7,5	0,3	3,6	2,5	0,5
<b>Ordre et sécurité publique</b>	<b>0,8</b>	<b>5,8</b>	<b>-1,2</b>	<b>4,0</b>	<b>4,2</b>	<b>0,6</b>
Questions juridiques générales	-11,9	11,8	-11,7	-0,3	2,8	0,7
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	4,2	9,8	-2,5	6,3	5,3	0,6
Contrôles à la frontière	1,3	1,4	0,6	2,8	3,5	0,5
Tribunaux	7,7	0,7	7,4	3,3	3,4	1,1
<b>Relations avec l'étranger - coopération internationale</b>	<b>1,3</b>	<b>2,5</b>	<b>-0,2</b>	<b>9,0</b>	<b>3,6</b>	<b>1,3</b>
Relations politiques	2,2	4,2	-0,3	4,1	0,5	-0,2
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1,5	1,7	3,0	10,9	3,1	3,0
Relations économiques	-1,9	3,3	0,1	3,3	38,6	-12,2
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	-0,4	2,5	-38,7	16,1	-100,0	-
<b>Défense nationale</b>	<b>-4,1</b>	<b>-1,7</b>	<b>-0,9</b>	<b>1,2</b>	<b>1,0</b>	<b>1,7</b>
Défense nationale militaire	-3,7	-1,8	-1,0	1,1	1,0	1,8
Coopération nationale pour la sécurité	-18,3	1,6	3,2	5,0	0,8	-0,4
<b>Formation et recherche</b>	<b>1,2</b>	<b>2,6</b>	<b>3,1</b>	<b>6,9</b>	<b>3,1</b>	<b>2,6</b>
Formation professionnelle	-3,5	2,6	-0,4	9,7	4,4	1,9
Hauts écoles	3,1	2,0	-8,8	4,9	3,0	2,5
Recherche fondamentale	1,0	6,0	22,1	8,1	2,5	2,8
Recherche appliquée	2,9	0,9	8,4	7,4	3,7	2,9
Autres tâches d'enseignement	-20,4	8,6	-4,0	-16,7	3,2	0,7
<b>Culture et loisirs</b>	<b>14,3</b>	<b>2,4</b>	<b>-3,7</b>	<b>-1,7</b>	<b>4,3</b>	<b>2,2</b>
Conservation du patrimoine culturel	-3,6	2,0	2,6	2,5	5,9	1,2
Encouragement de la culture	18,6	1,6	-9,5	0,9	0,1	3,6
Sports	4,7	4,5	0,0	2,3	4,0	2,7
Politique des médias	87,5	1,8	-5,2	-18,9	11,6	0,1
<b>Santé</b>	<b>0,8</b>	<b>4,5</b>	<b>10,7</b>	<b>-5,5</b>	<b>2,7</b>	<b>2,1</b>
Santé	0,8	4,5	10,7	-5,5	2,7	2,1
<b>Prévoyance sociale</b>	<b>7,1</b>	<b>3,2</b>	<b>2,6</b>	<b>5,0</b>	<b>2,1</b>	<b>3,1</b>
Assurance-vieillesse	8,9	4,6	3,3	6,3	2,1	6,6
Assurance-invalidité	6,7	6,3	2,7	1,0	2,5	-6,4
Assurance-maladie	-2,3	4,2	3,9	-1,3	3,4	3,9
Prestations complémentaires	-0,4	5,8	4,3	16,4	3,5	3,4
Assurance militaire	-1,6	0,5	-2,8	-1,1	0,2	-1,4
Assurance-chômage/service de l'emploi	97,5	-0,7	13,5	32,8	-14,1	1,7
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	19,9	-10,8	-17,9	-6,4	3,6	-14,5
Migrations	15,1	-10,0	-4,8	4,3	8,2	5,5
Aide et assistance sociales	-3,9	20,2	20,5	7,3	-1,4	-1,1
<b>Trafic</b>	<b>0,0</b>	<b>4,1</b>	<b>0,8</b>	<b>2,3</b>	<b>1,5</b>	<b>6,4</b>
Circulation routière	-0,1	0,7	-0,9	-1,5	4,3	6,1
Transports publics	2,1	6,6	2,0	4,3	-0,3	6,7
Aviation	-32,7	12,8	-4,1	10,0	10,5	1,4
<b>Environnement et aménagement du territoire</b>	<b>0,0</b>	<b>5,2</b>	<b>-2,1</b>	<b>13,4</b>	<b>6,1</b>	<b>1,9</b>
Environnement	2,4	1,5	0,5	24,2	7,1	1,9
Protection contre les dangers naturels	-3,3	8,2	-7,9	1,5	2,3	2,2
Protection de la nature	5,0	7,5	8,9	-0,9	8,8	1,6
Aménagement du territoire	2,3	15,1	3,8	3,7	1,1	1,4
<b>Agriculture et alimentation</b>	<b>4,7</b>	<b>-2,0</b>	<b>-0,8</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,5</b>
Agriculture et alimentation	4,7	-2,0	-0,8	0,4	0,1	-0,5
<b>Economie</b>	<b>-3,7</b>	<b>4,6</b>	<b>-6,1</b>	<b>14,2</b>	<b>5,0</b>	<b>27,6</b>
Ordre économique	1,2	9,3	7,9	-5,0	4,2	0,1
Promotion économique, pol. rég., approvision. écon. du pays	-2,4	1,9	-14,7	16,1	-12,5	2,3
Energie	-9,8	6,9	-6,9	33,1	16,1	38,0
<b>Finances et impôts</b>	<b>4,8</b>	<b>2,3</b>	<b>5,9</b>	<b>0,5</b>	<b>0,0</b>	<b>2,9</b>
Parts aux recettes de la Confédération	5,6	5,5	8,4	-7,0	2,4	5,9
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	4,2	-0,8	2,8	-10,2	-6,5	-2,3
Péréquation financière	-	-	-	-	1,5	1,1

### B33 Structure des dépenses par groupe de tâches

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures					
	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015	2015-2019
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Conditions institutionnelles et financières</b>	<b>3,5</b>	<b>4,1</b>	<b>4,2</b>	<b>4,1</b>	<b>4,0</b>	<b>3,9</b>
Conditions institutionnelles et financières	3,5	4,1	4,2	4,1	4,0	3,9
<b>Ordre et sécurité publique</b>	<b>1,5</b>	<b>1,6</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>
Questions juridiques générales	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7
Contrôles à la frontière	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
Tribunaux	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
<b>Relations avec l'étranger - coopération internationale</b>	<b>4,5</b>	<b>4,8</b>	<b>4,4</b>	<b>4,6</b>	<b>5,3</b>	<b>5,2</b>
Relations politiques	1,2	1,2	1,1	1,2	1,2	1,0
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	2,7	2,9	2,9	3,2	3,7	3,9
Relations économiques	0,1	0,2	0,1	0,1	0,3	0,3
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	0,4	0,4	0,2	0,1	0,0	–
<b>Défense nationale</b>	<b>11,6</b>	<b>9,5</b>	<b>8,4</b>	<b>7,6</b>	<b>7,1</b>	<b>6,9</b>
Défense nationale militaire	11,3	9,3	8,2	7,4	6,9	6,7
Coopération nationale pour la sécurité	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
<b>Formation et recherche</b>	<b>8,6</b>	<b>8,6</b>	<b>9,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,9</b>	<b>10,9</b>
Formation professionnelle	1,1	1,0	1,0	1,1	1,3	1,3
Hautes écoles	4,4	4,4	2,9	3,0	3,2	3,2
Recherche fondamentale	1,5	1,5	3,3	3,8	4,2	4,1
Recherche appliquée	1,5	1,5	1,8	2,0	2,1	2,3
Autres tâches d'enseignement	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
<b>Culture et loisirs</b>	<b>1,0</b>	<b>1,3</b>	<b>0,9</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>
Conservation du patrimoine culturel	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Encouragement de la culture	0,3	0,6	0,2	0,2	0,2	0,2
Sports	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3
Politique des médias	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1
<b>Santé</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>
Santé	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3
<b>Prévoyance sociale</b>	<b>29,0</b>	<b>29,9</b>	<b>31,3</b>	<b>31,5</b>	<b>33,3</b>	<b>32,7</b>
Assurance-vieillesse	10,8	13,7	14,3	16,5	16,7	16,9
Assurance-invalidité	6,7	7,5	8,4	6,5	7,7	6,3
Assurance-maladie	3,6	3,8	4,1	3,3	3,6	3,8
Prestations complémentaires	1,0	1,1	1,3	2,1	2,2	2,3
Assurance militaire	0,6	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3
Assurance-chômage/service de l'emploi	3,0	0,4	0,6	0,9	0,8	0,7
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	0,7	0,7	0,3	0,2	0,1	0,1
Migrations	2,6	2,2	1,7	1,5	1,9	2,2
Aide et assistance sociales	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Trafic</b>	<b>14,2</b>	<b>14,0</b>	<b>14,2</b>	<b>13,5</b>	<b>13,0</b>	<b>14,2</b>
Circulation routière	6,1	5,9	5,3	4,5	4,6	4,9
Transports publics	7,9	8,0	8,7	8,8	8,1	9,0
Aviation	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
<b>Environnement et aménagement du territoire</b>	<b>1,4</b>	<b>1,6</b>	<b>1,3</b>	<b>1,6</b>	<b>1,9</b>	<b>2,2</b>
Environnement	0,7	0,7	0,6	0,9	1,2	1,5
Protection contre les dangers naturels	0,6	0,8	0,5	0,4	0,4	0,4
Protection de la nature	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Aménagement du territoire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Agriculture et alimentation</b>	<b>8,6</b>	<b>7,6</b>	<b>7,0</b>	<b>6,2</b>	<b>5,8</b>	<b>5,1</b>
Agriculture et alimentation	8,6	7,6	7,0	6,2	5,8	5,1
<b>Economie</b>	<b>1,0</b>	<b>0,9</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	<b>2,1</b>
Ordre économique	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2
Promotion économique, pol. rég., approvision. écon. du pays	0,5	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2
Energie	0,3	0,2	0,2	0,3	0,5	1,7
<b>Finances et impôts</b>	<b>14,9</b>	<b>15,7</b>	<b>16,7</b>	<b>17,5</b>	<b>15,1</b>	<b>14,1</b>
Parts aux recettes de la Confédération	7,4	8,2	9,4	7,3	7,0	7,1
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	7,5	7,6	7,3	5,3	3,1	2,4
Péréquation financière	–	–	–	4,9	5,0	4,6

### B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2016

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Budget total 2016	Conditions institutionnelles et financières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étranger - coopération internationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>67 134</b>	<b>2 745</b>	<b>1 123</b>	<b>3 616</b>	<b>4 733</b>	<b>7 357</b>	<b>539</b>
<b>Dépenses propres</b>	<b>10 791</b>	<b>2 305</b>	<b>877</b>	<b>784</b>	<b>4 156</b>	<b>265</b>	<b>140</b>
Dépenses de personnel	5 571	1 464	743	615	1 532	150	103
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	4 207	841	134	168	1 610	115	36
Dépenses d'armement	1 013	–	–	–	1 013	–	–
<b>Dépenses de transfert courantes</b>	<b>46 390</b>	<b>40</b>	<b>160</b>	<b>2 734</b>	<b>138</b>	<b>6 765</b>	<b>359</b>
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	9 324	–	–	–	–	–	–
Indemnités à des collectivités publiques	1 280	–	67	1	23	–	5
Contributions à de propres institutions	3 134	–	4	0	–	2 573	86
Contributions à des tiers	15 885	40	89	2 733	115	4 192	268
Contributions aux assurances sociales	16 767	–	–	–	–	–	–
<b>Dépenses financières</b>	<b>1 485</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>–</b>	<b>0</b>	<b>–</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>8 468</b>	<b>398</b>	<b>86</b>	<b>98</b>	<b>439</b>	<b>327</b>	<b>40</b>
Immobilisations corporelles et stocks	2 708	390	36	0	439	206	1
Immobilisations incorporelles	31	8	6	1	–	–	–
Prêts	90	–	–	36	–	–	–
Participations	61	–	–	61	–	–	–
Propres contributions à des investissements	5 077	–	44	–	–	121	39
Contributions à des investissements à redistribuer	500	–	–	–	–	–	–

suite

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Environnement et aménagement du territoire	Agriculture et alimentation	Economie	Finances et impôts
mio CHF							
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>241</b>	<b>22 442</b>	<b>9 231</b>	<b>1 470</b>	<b>3 611</b>	<b>712</b>	<b>9 314</b>
<b>Dépenses propres</b>	<b>153</b>	<b>590</b>	<b>775</b>	<b>207</b>	<b>120</b>	<b>206</b>	<b>214</b>
Dépenses de personnel	73	352	202	115	90	133	–
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	80	238	574	92	31	74	214
Dépenses d'armement	–	–	–	–	–	–	–
<b>Dépenses de transfert courantes</b>	<b>85</b>	<b>21 824</b>	<b>2 158</b>	<b>942</b>	<b>3 375</b>	<b>191</b>	<b>7 617</b>
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	–	3 824	365	763	–	–	4 371
Indemnités à des collectivités publiques	3	1 144	29	–	3	4	–
Contributions à de propres institutions	14	–	440	1	–	16	–
Contributions à des tiers	68	153	1 324	178	3 306	171	3 246
Contributions aux assurances sociales	–	16 703	–	–	65	–	–
<b>Dépenses financières</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>0</b>	<b>1 482</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>3</b>	<b>28</b>	<b>6 298</b>	<b>321</b>	<b>116</b>	<b>314</b>	<b>–</b>
Immobilisations corporelles et stocks	2	1	1 625	4	2	1	–
Immobilisations incorporelles	1	1	11	1	1	2	–
Prêts	–	22	16	4	13	–	–
Participations	–	–	–	–	–	–	–
Propres contributions à des investissements	–	5	4 146	312	99	311	–
Contributions à des investissements à redistribuer	–	–	500	–	–	–	–

### B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2015

Groupes de comptes	Budget total 2015	Groupes de tâches					
		Conditions institutionnelles et financières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étranger - coopération inter- nationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>67 116</b>	<b>2 744</b>	<b>1 119</b>	<b>3 702</b>	<b>4 710</b>	<b>7 357</b>	<b>507</b>
<b>Dépenses propres</b>	<b>10 705</b>	<b>2 318</b>	<b>872</b>	<b>809</b>	<b>4 126</b>	<b>264</b>	<b>131</b>
Dépenses de personnel	5 557	1 457	736	628	1 538	150	96
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	4 315	861	136	181	1 754	114	35
Dépenses d'armement	833	–	–	–	833	–	–
<b>Dépenses de transfert courantes</b>	<b>46 503</b>	<b>40</b>	<b>168</b>	<b>2 835</b>	<b>106</b>	<b>6 758</b>	<b>326</b>
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	9 616	–	–	–	–	–	–
Indemnités à des collectivités publiques	1 107	–	71	1	20	–	4
Contributions à de propres institutions	3 051	–	4	–	–	2 529	128
Contributions à des tiers	15 986	40	94	2 834	86	4 229	193
Contributions aux assurances sociales	16 743	–	–	–	–	–	–
<b>Dépenses financières</b>	<b>1 991</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>0</b>	<b>–</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>7 917</b>	<b>384</b>	<b>79</b>	<b>58</b>	<b>478</b>	<b>335</b>	<b>50</b>
Immobilisations corporelles et stocks	2 773	371	28	0	478	210	1
Immobilisations incorporelles	40	13	7	1	–	–	–
Prêts	437	–	–	11	–	–	–
Participations	46	–	–	46	–	–	–
Propres contributions à des investissements	4 621	–	45	–	–	125	49

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Environnement et aménagement du territoire	Agriculture et ali- mentation	Economie	Finances et impôts
mio CHF							
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>234</b>	<b>22 367</b>	<b>8 542</b>	<b>1 459</b>	<b>3 683</b>	<b>740</b>	<b>9 951</b>
<b>Dépenses propres</b>	<b>148</b>	<b>566</b>	<b>773</b>	<b>174</b>	<b>123</b>	<b>217</b>	<b>184</b>
Dépenses de personnel	71	335	205	114	92	134	–
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	77	231	568	59	31	83	184
Dépenses d'armement	–	–	–	–	–	–	–
<b>Dépenses de transfert courantes</b>	<b>84</b>	<b>21 762</b>	<b>2 101</b>	<b>929</b>	<b>3 441</b>	<b>176</b>	<b>7 778</b>
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	–	3 941	379	757	–	–	4 540
Indemnités à des collectivités publiques	3	969	32	–	3	4	–
Contributions à de propres institutions	14	–	358	1	–	17	–
Contributions à des tiers	67	182	1 333	170	3 364	155	3 238
Contributions aux assurances sociales	–	16 670	–	–	73	–	–
<b>Dépenses financières</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>0</b>	<b>1 989</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2</b>	<b>40</b>	<b>5 667</b>	<b>357</b>	<b>120</b>	<b>347</b>	<b>–</b>
Immobilisations corporelles et stocks	1	1	1 678	2	2	1	–
Immobilisations incorporelles	1	4	12	1	1	0	–
Prêts	–	25	380	4	17	–	–
Participations	–	–	–	–	–	–	–
Propres contributions à des investissements	–	10	3 598	350	99	346	–

**B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers** (sans les fonds spéciaux)

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Apport (+)/ prélèvement (-)
<b>Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers, état</b>	<b>1 179</b>	<b>1 026</b>	<b>1 093</b>	<b>67</b>
<b>Taxes d'incitation COV/HEL</b>	<b>253</b>	<b>243</b>	<b>256</b>	<b>12</b>
606 E1100.0111/ 112/113 Taxe d'incitation sur les COV	118	125	125	
606 E1400.0101 Intérêts de la taxe d'incitation COV	1	2	1	
810 A2300.0100 Redistribution de la taxe d'incitation COV	-130	-136	-114	
<b>Taxe sur le CO<sub>2</sub> sur les combustibles, redistribution et fonds de technologie</b>	<b>58</b>	<b>-28</b>	<b>-2</b>	<b>26</b>
606 E1100.0121 (part) Taxe sur le CO <sub>2</sub> sur les combustibles, redistribution	505	535	675	
606 E1100.0121 (part) Taxe sur le CO <sub>2</sub> sur les combustibles, fonds de technologie	-	25	25	
606 E1400.0114 (part) Intérêts de la taxe sur le CO <sub>2</sub> sur les combustibles	0	1	0	
810 A2400.0105 (part) Intérêts de la taxe sur le CO <sub>2</sub> sur les combustibles	0	-1	0	
810 A2300.0112 Redistribution de la taxe sur le CO <sub>2</sub> sur les combustibles	-478	-621	-649	
810 A4300.0150 Apport au fonds de technologie	-25	-25	-25	
<b>Taxe sur le CO<sub>2</sub> sur les combustibles, programme Bâtiments</b>	<b>27</b>	<b>-14</b>	<b>0</b>	<b>14</b>
606 E1100.0121 (part) Taxe sur le CO <sub>2</sub> sur les combustibles	253	280	300	
606 E1400.0114 (part) Intérêts de la taxe sur le CO <sub>2</sub> sur les combustibles	0	0	0	
810 A2400.0105 (part) Intérêts de la taxe sur le CO <sub>2</sub> sur les combustibles	0	0	0	
810 A4300.0146 Programme d'assainissement de bâtiments	-211	-	-	
805 A4300.0126 Programme Bâtiments	-39	-321	-286	
<b>Réd. CO<sub>2</sub>: sanct. appliquée aux voitures tourisme, fonds infr.</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>0</b>
805 E1100.0124 Réduction CO <sub>2</sub> : sanction appliquée aux voitures de tourisme	0	4	2	
805 E1400.0116 Réd. CO <sub>2</sub> : sanction appliquée aux voitures tourisme, intérêts	0	0	0	
806 E5300.0113 (part) Réduction CO <sub>2</sub> : sanction appliquée aux voitures de tourisme	1	1	1	
805 A2400.0106 Réd. CO <sub>2</sub> :sanction appliquée aux voitures, rembours. intérêts	0	-	-	
805 A2100.0001 (part) Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	-1	-1	-1	
805 A2119.0001 (part) Autres charges d'exploitation	0	-	-	
806 A6100.0001 (part) Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	-1	-1	-1	
806 A8400.0102 Apport prov.de sanction appl. aux voitures ds cadre réd. CO <sub>2</sub>	-	-3	-2	
<b>Impôt sur les maisons de jeu</b>	<b>593</b>	<b>585</b>	<b>550</b>	<b>-35</b>
417 E1100.0122 Impôt sur les maisons de jeu	285	300	250	
417 A2300.0113 Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	-329	-308	-285	
<b>Fonds pour l'assainissement des sites contaminés</b>	<b>144</b>	<b>137</b>	<b>130</b>	<b>-7</b>
810 E1100.0100 Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	42	36	36	
810 A2310.0131 Assainissement des sites contaminés	-41	-42	-41	
810 A2100.0001 (part) Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	-1	-1	-1	
<b>Taxe sur les eaux usées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>59</b>	<b>59</b>
810 E1100.0126 Taxe sur les eaux usées	-	-	70	
810 A4300.0157 Stations d'épuration des eaux usées	-	-	-10	
810 A2100.0001 (part) Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	-	-	0	
810 A2111.0107 (part) Exécution	-	-	0	
<b>Assurance féd. des transports contre les risques de guerre</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>0</b>
724 E1300.0010 (part) Compensations	0	0	0	
724 A2119.0001 (part) Autres charges d'exploitation	0	0	0	
<b>Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>0</b>
318 E1400.0102 Fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture	1	1	1	
318 A2310.0332 (part) Allocations familiales dans l'agriculture	-1	-1	-1	
<b>Recherche dans le domaine des médias, technologies de radiodiffusion, archivage des programmes</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>-2</b>
808 E5200.0100 Redevances de concession perçues auprès des diffuseurs	2	3	3	
808 A6210.0145 Contribution à la recherche dans le domaine des médias	-1	-2	-2	
808 A6210.0146 Archivage des programmes	0	0	0	
808 A6210.0148 Nouvelles technologies de radiodiffusion	-1	-2	-2	

**B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers** (sans les fonds spéciaux)

suite

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Apport (+)/ prélèvement (-)
<b>Encouragement du cinéma</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
306 E1300.0146 Taxe vis. à promouv. ciné., diffuseurs télév., part recettes	0	0	0	
306 A2310.0454 Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision	-1	-1	0	
<b>Assurance-maladie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
605 E1100.0118 (part) Taxe sur la valeur ajoutée, assurance-maladie (5 %)	910	953	932	
606 E1100.0109 (part) Redevance sur le trafic des poids lourds, coûts non couverts du trafic des poids lourds	140	225	52	
316 A2310.0110 (part) Réduction individuelle de primes (RIP)	-1 050	-1 178	-984	
<b>Assurance-vieillesse, survivants et invalidité</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
605 E1100.0118 (part) TVA, point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 323	2 452	2 389	
605 E1100.0118 (part) TVA, supplément (0,4 point) en faveur de l'AI	1 119	1 181	1 150	
605 E1100.0118 (part) TVA, part Confédération du point de TVA (17 %)	476	496	486	
606 E1100.0102 Impôt sur le tabac	2 257	2 170	2 124	
601 E1200.0101 Bénéfice net de la Régie des alcools	236	241	239	
318 A2310.0327 (part) Prestations versées par la Confédération à l'AVS	-2 969	-2 907	-2 849	
318 A2310.0328 (part) Prestations versées par la Confédération à l'AI				
318 A2310.0329 (part) Prestations complémentaires à l'AVS				
318 A2310.0384 (part) Prestations complémentaires à l'AI				
318 A2310.0453 (part) Contribution spéciale de la Conf. aux intérêts dus par l'AI				
605 A2300.0105 Point de TVA en faveur de l'AVS	-2 323	-2 452	-2 389	
605 A2300.0111 Supplément de TVA en faveur de l'AI	-1 119	-1 181	-1 150	

Remarque: Apports provenant de la TVA, y c. les pertes sur débiteurs

## B42 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Apport (+) / prélèvement (-)
<b>Fonds affectés enregistrés sous le capital propre, état</b>	<b>5 279</b>	<b>5 602</b>	<b>5 916</b>	<b>314</b>
<b>Financement spécial pour la circulation routière</b>	<b>1 809</b>	<b>1 601</b>	<b>1 358</b>	<b>-243</b>
Recettes	3 769	3 822	3'676	
Dépenses	-3 996	-4 030	-3'920	
<b>Financement spécial des mesures d'accompagnement ALEA/OMC</b>	<b>3 398</b>	<b>3 936</b>	<b>4 496</b>	<b>560</b>
606 E1100.0110 (part) Droits de douane à l'importation	594	538	560	
<b>Financement spécial du trafic aérien</b>	<b>72</b>	<b>65</b>	<b>62</b>	<b>-3</b>
606 E1100.0104 (part) Impôt sur huiles minérales grevant les carburants	21	21	21	
606 E1100.0105 (part) Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	28	28	29	
803 A6210.0152 Mesures de promotion de la sécurité	-25	-29	-40	
803 A6210.0153 Mesures de protection de l'environnement	-1	-14	-5	
803 A6210.0154 Mesures de sûreté ne relevant pas de l'Etat	-1	-14	-7	
803 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	-	-	0	
<b>Surveillance des épizooties</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
708 E1100.0123 Taxe perçue à l'abattage	3	3	3	
341 A2310.0500 Surveillance des épizooties	-3	-3	-3	

### B43 Financement spécial pour la circulation routière

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015 val. abs. %	
<b>Recettes</b>	<b>3 769</b>	<b>3 822</b>	<b>3 676</b>	<b>-146</b>	<b>-3,8</b>
606 A2111.0141 Indemn. pr percep. redev. pr l'utilis. des routes nation.	-33	-34	-35	0	1,4
606 A2119.0001 Autres charges d'exploit.; redev. pr l'utilis. des routes nation., vente et contrôle	-2	-4	-4	0	1,5
606 E1100.0104 Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	1 465	1 486	1 424	-63	-4,2
606 E1100.0105 Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	1 955	1 982	1 896	-86	-4,3
606 E1100.0108 Redevance pour l'utilisation des routes nationales	364	370	375	5	1,4
802 E3200.0001 Remboursement de prêts destinés aux terminaux ferroviaires	8	6	6	0	1,1
806 E5100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	10	10	9	-1	-9,5
806 E7100.0001 Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.); recettes parcelles résiduelles routes nationales	1	6	5	-1	-19,0
806 E7200.0001 Remboursement de prêts, places de parc près des gares	0	0	0	0	-20,0
<b>Dépenses</b>	<b>3 996</b>	<b>4 030</b>	<b>3 920</b>	<b>-110</b>	<b>-2,7</b>
<b>Routes nationales (sans le fonds d'infrastructure)</b>	<b>1 650</b>	<b>1 608</b>	<b>1 543</b>	<b>-65</b>	<b>-4,0</b>
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire); exploitation	346	357	359	2	0,6
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.); entretien/aménagement	1 304	1 251	1 184	-67	-5,4
<b>Fonds d'infrastructure</b>	<b>1 029</b>	<b>992</b>	<b>978</b>	<b>-14</b>	<b>-1,4</b>
806 A8400.0100 Apport annuel au fonds d'infrastructure	1 029	992	978	-14	-1,4
<b>Routes principales</b>	<b>174</b>	<b>175</b>	<b>173</b>	<b>-1</b>	<b>-0,6</b>
806 A8300.0107 Routes principales	174	175	173	-1	-0,6
<b>Autres contributions au financement de mesures techniques</b>	<b>471</b>	<b>523</b>	<b>512</b>	<b>-11</b>	<b>-2,1</b>
802 A2310.0214 Indemnisation du trafic combiné à travers les Alpes	163	158	155	-3	-1,9
802 A2310.0215 Chargement des automobiles	2	2	2	0	-0,4
802 A2310.0450 Indemis. trafic ferrov. marchandises ne travers. pas Alpes	14	10	-	-10	-100,0
802 A2310.0586 Fret ferroviaire sur tout le territoire	-	-	6	6	-
802 A4300.0119 Séparation des courants de trafic	2	1	-	-1	-100,0
802 A4300.0121 Voies de raccordement	18	16	-	-16	-100,0
802 A4300.0129 Fonds pour les grands projets ferroviaires	266	298	-	-298	-100,0
802 A4300.0141 Terminaux ferroviaires	6	37	-	-37	-100,0
802 A4300.0153 Apport au fonds d'infrastructure ferroviaire	-	-	299	299	-
802 A4300.0155 Installations dédiées au transport de marchandises	-	-	50	50	-
<b>Contributions au financ. de mesures autres que techniques</b>	<b>373</b>	<b>379</b>	<b>365</b>	<b>-13</b>	<b>-3,5</b>
806 A6200.0152 Contributions routières générales	365	371	358	-13	-3,5
806 A6200.0153 Cantons sans routes nationales	7	8	7	0	-3,5
<b>Recherche et administration</b>	<b>154</b>	<b>180</b>	<b>176</b>	<b>-4</b>	<b>-2,2</b>
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	153	175	170	-5	-3,0
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	2	5	6	1	23,5
<b>Protection de l'environnement</b>	<b>98</b>	<b>108</b>	<b>114</b>	<b>6</b>	<b>6,0</b>
806 A6210.0142 Mobilité douce, chemins piétons et randonnée pédestre	1	1	1	0	-0,4
810 A2310.0134 Forêts	50	48	59	11	22,3
810 A4300.0103 Protection contre les dangers naturels	20	21	21	0	-0,2
810 A4300.0139 Protection contre le bruit	28	38	34	-4	-11,1
<b>Protection du patrimoine et du paysage</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>-1,5</b>
306 A4300.0138 Protection du paysage et conservation monuments historiques	11	11	11	0	-1,9
806 A8300.0110 Voies de communication historiques	2	2	2	0	-0,7
810 A4300.0105 Nature et paysage	2	2	2	0	0,0
<b>Protection des autres routes contre les forces naturelles</b>	<b>32</b>	<b>50</b>	<b>43</b>	<b>-8</b>	<b>-15,5</b>
810 A4300.0135 Protection contre les crues	32	50	43	-8	-15,5
<b>Solde</b>	<b>-227</b>	<b>-207</b>	<b>-243</b>	<b>-36</b>	
<b>Etat du financement spécial à la fin de l'année</b>	<b>1 809</b>	<b>1 601</b>	<b>1 358</b>	<b>-243</b>	<b>-15,2</b>



## C01 Revenus par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015 val. abs. %	
<b>Revenus ordinaires</b>	<b>65 693</b>	<b>64 041</b>	<b>65 136</b>	<b>64 877</b>	<b>67 504</b>	<b>66 193</b>	<b>-1 310</b>	<b>-1,9</b>
<b>Revenus fiscaux</b>	<b>60 096</b>	<b>58 288</b>	<b>60 338</b>	<b>60 188</b>	<b>63 755</b>	<b>62 421</b>	<b>-1 333</b>	<b>-2,1</b>
Impôt fédéral direct	17 891	18 342	18 353	17 975	20 369	19 367	-1 002	-4,9
Impôt anticipé	5 961	3 835	5 442	5 631	5 314	5 696	382	7,2
Droits de timbre	2 857	2 136	2 143	2 148	2 425	2 325	-100	-4,1
Taxe sur la valeur ajoutée	21 642	22 050	22 561	22 608	23 770	23 210	-560	-2,4
Autres impôts à la consommation	7 341	7 543	7 414	7 342	7 328	7 072	-256	-3,5
Impôt sur les huiles minérales	5 020	5 033	5 005	4 972	5 045	4 835	-210	-4,2
Impôt sur le tabac	2 208	2 397	2 295	2 257	2 170	2 124	-46	-2,1
Impôt sur la bière	113	113	113	113	113	113	0	0,0
Redevances sur la circulation	2 323	2 293	2 242	2 212	2 290	2 245	-45	-2,0
Impôt sur les véhicules automobiles	408	412	369	354	390	410	20	5,1
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	360	352	356	364	370	375	5	1,4
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 555	1 529	1 517	1 493	1 530	1 460	-70	-4,6
Droits de douane	1 046	1 044	1 059	1 068	950	1 020	70	7,4
Impôts sur les maisons de jeu	376	329	308	285	300	250	-50	-16,7
Taxes d'incitation	660	716	816	916	1 006	1 164	158	15,7
Taxe d'incitation sur les COV	127	125	129	118	125	125	0	0,0
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	35	35	38	42	36	36	0	0,0
Taxe d'incitation sur les émissions de CO2	498	556	649	757	845	1 003	158	18,6
Autres revenus fiscaux	-	-	-	3	3	73	70	2 331,3
<b>Patentes et concessions</b>	<b>1 403</b>	<b>995</b>	<b>845</b>	<b>525</b>	<b>634</b>	<b>803</b>	<b>169</b>	<b>26,7</b>
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	269	267	242	236	241	239	-2	-0,8
Distribution du bénéfice de la BNS	833	333	333	-	167	333	167	100,0
Accroissement de la circulation monétaire	54	144	19	22	23	18	-6	-24,7
Revenus de la vente aux enchères de contingents	213	217	216	239	180	186	7	3,7
Autres patentes et concessions	34	34	35	27	23	27	4	15,5
<b>Revenus financiers</b>	<b>2 136</b>	<b>2 842</b>	<b>1 892</b>	<b>2 040</b>	<b>1 076</b>	<b>1 030</b>	<b>-46</b>	<b>-4,3</b>
Revenus d'intérêts	376	359	246	246	271	208	-63	-23,2
Placements financiers	18	40	19	12	10	1	-8	-86,5
Prêts	78	64	57	72	106	82	-24	-22,5
Avances au fonds FTP	193	176	165	158	150	121	-30	-19,7
Autres revenus d'intérêts	88	79	4	5	5	4	-1	-20,9
Bénéfices de change	169	107	85	57	-	-	-	-
Revenus de participations	1	0	0	0	0	0	0	-15,4
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	1 256	2 285	1 457	1 701	804	821	17	2,1
Autres revenus financiers	334	92	104	35	1	0	0	-39,4
<b>Autres revenus</b>	<b>1 880</b>	<b>1 852</b>	<b>1 967</b>	<b>2 065</b>	<b>1 884</b>	<b>1 894</b>	<b>10</b>	<b>0,5</b>
Compensations	1 192	1 255	1 325	1 293	1 322	1 203	-120	-9,0
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	157	160	163	174	165	175	10	6,1
Emoluments	225	243	253	246	249	257	7	3,0
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	76	78	73	76	73	77	4	5,5
Ventes	102	92	96	111	120	99	-21	-17,5
Remboursements	118	131	133	113	120	4	-116	-97,0
Fiscalité de l'épargne UE	97	114	139	115	118	73	-45	-38,1
Autres compensations	415	436	469	458	477	518	41	8,6
Revenus divers	689	598	642	771	562	692	129	23,0
Revenus des immeubles	365	386	398	369	364	367	3	0,8
Autres revenus divers	323	211	244	403	199	325	127	63,8
<b>Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers</b>	<b>178</b>	<b>64</b>	<b>94</b>	<b>59</b>	<b>154</b>	<b>44</b>	<b>-110</b>	<b>-71,2</b>

## C02 Charges par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015 val. abs. %	
<b>Charges ordinaires</b>	<b>62 680</b>	<b>62 336</b>	<b>65 109</b>	<b>63 880</b>	<b>66 673</b>	<b>66 653</b>	<b>-20</b>	<b>0,0</b>
<b>Charges propres</b>	<b>12 230</b>	<b>12 304</b>	<b>13 429</b>	<b>12 674</b>	<b>13 188</b>	<b>13 332</b>	<b>144</b>	<b>1,1</b>
Charges de personnel	4 923	5 060	5 476	5 409	5 557	5 571	14	0,2
Rétribution du personnel	4 023	4 111	4 213	4 337	4 446	4 463	17	0,4
Cotisations de l'employeur	804	843	1 126	922	971	970	0	0,0
Prestations de l'employeur	47	38	59	74	48	48	0	-0,8
Autres charges de personnel	49	68	79	76	93	90	-3	-3,1
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	3 983	4 029	4 830	4 237	4 546	4 466	-80	-1,8
Charges de matériel et de marchandises	192	138	150	202	191	163	-28	-14,5
Charges d'exploitation	3 386	3 424	4 201	3 587	3 864	3 802	-63	-1,6
Immeubles	465	414	512	533	426	452	26	6,0
Loyers et fermages	160	164	169	181	190	183	-7	-3,5
Informatique	496	472	479	490	587	551	-36	-6,1
Conseil et recherche sur mandat	225	230	235	240	295	279	-15	-5,2
Charges d'exploitation de l'armée	929	968	932	887	976	907	-70	-7,1
Amortissement de créances	190	221	409	161	188	218	30	15,9
Autres charges d'exploitation	921	955	1 465	1 097	1 202	1 211	9	0,8
Entretien courant des routes nationales	404	467	480	447	491	501	10	2,0
Charges d'armement	1 163	997	970	799	833	1 013	180	21,6
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	95	86	95	103	120	160	40	33,3
Equipement personnel et matériel à renouveler	307	317	345	308	360	340	-20	-5,6
Matériel d'armement	761	594	530	388	353	513	160	45,4
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 162	2 218	2 153	2 229	2 252	2 282	30	1,3
Bâtiments	528	555	509	573	544	553	9	1,6
Routes nationales	1 416	1 425	1 441	1 468	1 502	1 524	22	1,5
Autres amortissements	218	238	203	188	206	205	-1	-0,5
<b>Charges de transfert</b>	<b>46 994</b>	<b>47 332</b>	<b>48 838</b>	<b>49 028</b>	<b>51 443</b>	<b>51 420</b>	<b>-24</b>	<b>0,0</b>
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 549	8 687	8 741	8 903	9 616	9 324	-293	-3,0
Parts des cantons	4 466	4 477	4 579	4 520	4 918	4 736	-182	-3,7
Parts des assurances sociales	3 519	3 734	3 811	3 772	3 941	3 824	-116	-3,0
Redistribution des taxes d'incitation	564	477	351	611	757	763	6	0,7
Indemnités à des collectivités publiques	856	1 015	1 005	1 038	1 107	1 280	174	15,7
Contributions à de propres institutions	2 971	3 093	2 950	3 024	3 051	3 134	83	2,7
Contributions à des tiers	14 317	14 619	15 286	15 215	15 985	15 886	-99	-0,6
Péréquation financière	3 049	3 102	3 178	3 185	3 238	3 246	8	0,2
Organisations internationales	1 762	1 825	2 096	1 684	2 033	1 713	-319	-15,7
Autres contributions à des tiers	9 506	9 692	10 012	10 346	10 714	10 927	213	2,0
Contributions aux assurances sociales	15 754	15 399	16 295	16 155	16 668	16 692	24	0,1
AVS/AI/AC	12 126	11 712	11 842	12 195	12 587	12 464	-123	-1,0
Autres assurances sociales	3 628	3 687	4 452	3 960	4 081	4 229	147	3,6
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 160	4 101	4 177	4 303	4 621	5 077	456	9,9
Réévaluation de prêts et de participations	386	417	385	390	395	26	-369	-93,5

**C02 Charges par groupe de comptes**

suite

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	Ecart p. r. au B 2015	
							val. abs.	%
<b>Charges financières</b>	<b>3 428</b>	<b>2 664</b>	<b>2 578</b>	<b>2 174</b>	<b>2 041</b>	<b>1 790</b>	<b>-251</b>	<b>-12,3</b>
Charges d'intérêts	2 669	2 406	2 128	1 978	1 941	1 703	-238	-12,2
Emprunts	2 481	2 297	2 039	1 905	1 846	1 679	-167	-9,0
Créances comptables à court terme	6	0	–	–	9	–	-9	-100,0
Autres charges d'intérêts	182	109	89	73	87	24	-62	-72,0
Pertes de change	88	44	30	49	–	0	0	–
Charges de financement	116	104	90	80	100	87	-13	-13,0
Diminution des valeurs de mise en équivalence	440	–	303	–	–	–	–	–
Autres charges financières	116	110	28	67	0	–	0	-100,0
<b>Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers</b>	<b>27</b>	<b>37</b>	<b>264</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>111</b>	<b>111</b>	<b>n.d.</b>

n.d.: non disponible

### C03 Evolution des revenus et des charges par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016	2011-2016
<b>Revenus ordinaires</b>	<b>3,4</b>	<b>-2,5</b>	<b>1,7</b>	<b>-0,4</b>	<b>4,0</b>	<b>-1,9</b>	<b>0,2</b>
<b>Revenus fiscaux</b>	<b>4,1</b>	<b>-3,0</b>	<b>3,5</b>	<b>-0,2</b>	<b>5,9</b>	<b>-2,1</b>	<b>0,8</b>
Impôt fédéral direct	0,0	2,5	0,1	-2,1	13,3	-4,9	1,6
Impôt anticipé	37,9	-35,7	41,9	3,5	-5,6	7,2	-0,9
Droits de timbre	0,1	-25,2	0,3	0,2	12,9	-4,1	-4,0
Taxe sur la valeur ajoutée	4,7	1,9	2,3	0,2	5,1	-2,4	1,4
Autres impôts à la consommation	-3,4	2,8	-1,7	-1,0	-0,2	-3,5	-0,7
Redevances sur la circulation	5,1	-1,3	-2,3	-1,3	3,5	-2,0	-0,7
Droits de douane	-3,1	-0,2	1,5	0,9	-11,1	7,4	-0,5
Revenus fiscaux divers	-8,3	1,0	7,5	7,2	8,7	13,6	7,5
<b>Patentes et concessions</b>	<b>1,5</b>	<b>-29,1</b>	<b>-15,0</b>	<b>-37,9</b>	<b>20,8</b>	<b>26,7</b>	<b>-10,6</b>
<b>Revenus financiers</b>	<b>-12,7</b>	<b>33,1</b>	<b>-33,4</b>	<b>7,8</b>	<b>-47,2</b>	<b>-4,3</b>	<b>-13,6</b>
Revenus de participations	177,9	-70,8	-21,8	0,6	-12,6	-15,4	-29,8
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	-31,8	82,0	-36,3	16,8	-52,7	2,1	-8,1
Autres revenus financiers	45,2	-36,6	-21,8	-22,3	-19,6	-23,2	-25,0
<b>Autres revenus</b>	<b>4,3</b>	<b>-1,5</b>	<b>6,2</b>	<b>5,0</b>	<b>-8,7</b>	<b>0,5</b>	<b>0,1</b>
Compensations	-5,3	5,3	5,6	-2,4	2,2	-9,0	0,2
Revenus divers	26,6	-13,2	7,5	20,1	-27,1	23,0	0,1
<b>Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers</b>	<b>31,7</b>	<b>-63,8</b>	<b>46,3</b>	<b>-37,2</b>	<b>160,9</b>	<b>-71,2</b>	<b>-24,2</b>
<b>Charges ordinaires</b>	<b>5,5</b>	<b>-0,5</b>	<b>4,4</b>	<b>-1,9</b>	<b>4,4</b>	<b>0,0</b>	<b>1,2</b>
<b>Charges propres</b>	<b>1,6</b>	<b>0,6</b>	<b>9,1</b>	<b>-5,6</b>	<b>4,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,7</b>
Charges de personnel	2,1	2,8	8,2	-1,2	2,7	0,2	2,5
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	-2,2	1,2	19,9	-12,3	7,3	-1,8	2,3
Charges d'armement	16,2	-14,3	-2,7	-17,6	4,2	21,6	-2,7
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	0,9	2,6	-2,9	3,5	1,0	1,3	1,1
<b>Charges de transfert</b>	<b>6,7</b>	<b>0,7</b>	<b>3,2</b>	<b>0,4</b>	<b>4,9</b>	<b>0,0</b>	<b>1,8</b>
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	11,0	1,6	0,6	1,9	8,0	-3,0	1,7
Indemnités à des collectivités publiques	6,1	18,6	-1,0	3,4	6,6	15,7	8,4
Contributions à de propres institutions	4,2	4,1	-4,6	2,5	0,9	2,7	1,1
Contributions à des tiers	5,2	2,1	4,6	-0,5	5,1	-0,6	2,1
Contributions aux assurances sociales	8,7	-2,3	5,8	-0,9	3,2	0,1	1,2
Réévaluation de contrib. à des investissements	-3,3	-1,4	1,9	3,0	7,4	9,9	4,1
Réévaluation de prêts et de participations	49,0	8,0	-7,6	1,3	1,1	-93,5	-41,8
<b>Charges financières</b>	<b>3,9</b>	<b>-22,3</b>	<b>-3,2</b>	<b>-15,7</b>	<b>-6,1</b>	<b>-12,3</b>	<b>-12,2</b>
Charges d'intérêts	-8,1	-9,9	-11,6	-7,0	-1,9	-12,2	-8,6
Diminution des valeurs de mise en équivalence	363,9	-100,0	-	-100,0	-	-	-100,0
Autres charges financières	5,9	-19,3	-42,9	32,3	-48,8	-13,1	-23,0
<b>Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers</b>	<b>22,1</b>	<b>35,2</b>	<b>622,6</b>	<b>-98,3</b>	<b>-80,4</b>	<b>n.d.</b>	<b>32,8</b>

n.d.: non disponible

#### C04 Structure des revenus et des charges par groupe de comptes

Part en % des revenus/charges ordinaires	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Budget 2016
<b>Revenus ordinaires</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Revenus fiscaux</b>	<b>91,5</b>	<b>91,0</b>	<b>92,6</b>	<b>92,8</b>	<b>94,4</b>	<b>94,3</b>
Impôt fédéral direct	27,2	28,6	28,2	27,7	30,2	29,3
Impôt anticipé	9,1	6,0	8,4	8,7	7,9	8,6
Droits de timbre	4,3	3,3	3,3	3,3	3,6	3,5
Taxe sur la valeur ajoutée	32,9	34,4	34,6	34,8	35,2	35,1
Autres impôts à la consommation	11,2	11,8	11,4	11,3	10,9	10,7
Redevances sur la circulation	3,5	3,6	3,4	3,4	3,4	3,4
Droits de douane	1,6	1,6	1,6	1,6	1,4	1,5
Revenus fiscaux divers	1,6	1,6	1,7	1,9	1,9	2,2
<b>Patentes et concessions</b>	<b>2,1</b>	<b>1,6</b>	<b>1,3</b>	<b>0,8</b>	<b>0,9</b>	<b>1,2</b>
<b>Revenus financiers</b>	<b>3,3</b>	<b>4,4</b>	<b>2,9</b>	<b>3,1</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>
Revenus de participations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	1,9	3,6	2,2	2,6	1,2	1,2
Autres revenus financiers	1,3	0,9	0,7	0,5	0,4	0,3
<b>Autres revenus</b>	<b>2,9</b>	<b>2,9</b>	<b>3,0</b>	<b>3,2</b>	<b>2,8</b>	<b>2,9</b>
Compensations	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0	1,8
Revenus divers	1,0	0,9	1,0	1,2	0,8	1,0
<b>Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>
<b>Charges ordinaires</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Charges propres</b>	<b>19,5</b>	<b>19,7</b>	<b>20,6</b>	<b>19,8</b>	<b>19,8</b>	<b>20,0</b>
Charges de personnel	7,9	8,1	8,4	8,5	8,3	8,4
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	6,4	6,5	7,4	6,6	6,8	6,7
Charges d'armement	1,9	1,6	1,5	1,3	1,2	1,5
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	3,4	3,6	3,3	3,5	3,4	3,4
<b>Charges de transfert</b>	<b>75,0</b>	<b>75,9</b>	<b>75,0</b>	<b>76,8</b>	<b>77,2</b>	<b>77,1</b>
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	13,6	13,9	13,4	13,9	14,4	14,0
Indemnités à des collectivités publiques	1,4	1,6	1,5	1,6	1,7	1,9
Contributions à de propres institutions	4,7	5,0	4,5	4,7	4,6	4,7
Contributions à des tiers	22,8	23,5	23,5	23,8	24,0	23,8
Contributions aux assurances sociales	25,1	24,7	25,0	25,3	25,0	25,0
Réévaluation de contrib. à des investissements	6,6	6,6	6,4	6,7	6,9	7,6
Réévaluation de prêts et de participations	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,0
<b>Charges financières</b>	<b>5,5</b>	<b>4,3</b>	<b>4,0</b>	<b>3,4</b>	<b>3,1</b>	<b>2,7</b>
Charges d'intérêts	4,3	3,9	3,3	3,1	2,9	2,6
Diminution des valeurs de mise en équivalence	0,7	–	0,5	–	–	–
Autres charges financières	0,5	0,4	0,2	0,3	0,1	0,1
<b>Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>

**C05 Revenus et charges par département 2016**

	Budget total 2016	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC
mio CHF									
<b>Revenus ordinaires</b>	<b>66 193</b>	<b>23</b>	<b>58</b>	<b>98</b>	<b>364</b>	<b>139</b>	<b>64 849</b>	<b>311</b>	<b>350</b>
<b>Revenus fiscaux</b>	<b>62 421</b>	–	–	–	<b>250</b>	–	<b>62 060</b>	<b>3</b>	<b>109</b>
Impôt fédéral direct	19 367	–	–	–	–	–	19 367	–	–
Impôt anticipé	5 696	–	–	–	–	–	5 696	–	–
Droits de timbre	2 325	–	–	–	–	–	2 325	–	–
Taxe sur la valeur ajoutée	23 210	–	–	–	–	–	23 210	–	–
Autres impôts à la consommation	7 072	–	–	–	–	–	7 072	–	–
Redevances sur la circulation	2 245	–	–	–	–	–	2 245	–	–
Droits de douane	1 020	–	–	–	–	–	1 020	–	–
Revenus fiscaux divers	1 486	–	–	–	250	–	1 125	3	109
<b>Patentes et concessions</b>	<b>803</b>	–	–	–	–	–	<b>590</b>	<b>186</b>	<b>27</b>
<b>Revenus financiers</b>	<b>1 030</b>	–	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 000</b>	<b>28</b>	<b>1</b>
Revenus de participations	0	–	–	–	–	–	0	0	0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	821	–	–	–	–	–	821	–	–
Autres revenus financiers	209	–	0	1	0	0	179	28	1
<b>Autres revenus</b>	<b>1 894</b>	<b>23</b>	<b>58</b>	<b>97</b>	<b>114</b>	<b>139</b>	<b>1 155</b>	<b>94</b>	<b>214</b>
Compensations	1 203	19	43	90	90	75	722	76	88
Revenus divers	692	4	15	7	24	64	433	18	125
<b>Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers</b>	<b>44</b>	–	–	–	–	–	<b>44</b>	–	–
<b>Charges ordinaires</b>	<b>66 653</b>	<b>408</b>	<b>3 049</b>	<b>17 198</b>	<b>2 295</b>	<b>5 130</b>	<b>15 899</b>	<b>11 849</b>	<b>10 826</b>
<b>Charges propres</b>	<b>13 332</b>	<b>408</b>	<b>735</b>	<b>606</b>	<b>669</b>	<b>4 892</b>	<b>2 757</b>	<b>540</b>	<b>2 726</b>
Charges de personnel	5 571	325	556	379	402	1 723	1 416	366	404
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 466	82	177	213	238	1 900	919	165	772
Charges d'armement	1 013	–	–	–	–	1 013	–	–	–
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 282	1	1	13	29	256	422	9	1 550
<b>Charges de transfert</b>	<b>51 420</b>	–	<b>2 315</b>	<b>16 592</b>	<b>1 626</b>	<b>238</b>	<b>11 240</b>	<b>11 308</b>	<b>8 100</b>
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	9 324	–	–	–	285	–	7 910	–	1 128
Indemnités à des collectivités publiques	1 280	–	1	39	1 123	81	–	3	33
Contributions à de propres institutions	3 134	–	0	100	25	–	–	2 569	440
Contributions à des tiers	15 886	–	2 292	217	144	143	3 330	8 060	1 699
Contributions aux assurances sociales	16 692	–	–	16 211	–	–	–	481	–
Réévaluation de contrib. à des investissements	5 077	–	–	24	49	14	–	190	4 800
Réévaluation de prêts et de participations	26	–	21	–	–	–	–	5	-1
<b>Charges financières</b>	<b>1 790</b>	–	–	–	–	<b>0</b>	<b>1 789</b>	–	<b>1</b>
Charges d'intérêts	1 703	–	–	–	–	0	1 703	–	1
Autres charges financières	87	–	–	–	–	–	87	–	–
<b>Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers</b>	<b>111</b>	–	–	–	–	–	<b>111</b>	–	–

**C05 Revenus et charges par département 2015**

	Budget total 2015	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC
mio CHF									
<b>Revenus ordinaires</b>	<b>67 504</b>	<b>23</b>	<b>67</b>	<b>113</b>	<b>428</b>	<b>158</b>	<b>66 241</b>	<b>314</b>	<b>160</b>
<b>Revenus fiscaux</b>	<b>63 755</b>	–	–	–	<b>300</b>	–	<b>63 411</b>	<b>3</b>	<b>41</b>
Impôt fédéral direct	20 369	–	–	–	–	–	20 369	–	–
Impôt anticipé	5 314	–	–	–	–	–	5 314	–	–
Droits de timbre	2 425	–	–	–	–	–	2 425	–	–
Taxe sur la valeur ajoutée	23 770	–	–	–	–	–	23 770	–	–
Autres impôts à la consommation	7 328	–	–	–	–	–	7 328	–	–
Redevances sur la circulation	2 290	–	–	–	–	–	2 290	–	–
Droits de douane	950	–	–	–	–	–	950	–	–
Revenus fiscaux divers	1 309	–	–	–	300	–	965	3	41
<b>Patentes et concessions</b>	<b>634</b>	–	–	–	–	–	<b>431</b>	<b>180</b>	<b>23</b>
<b>Revenus financiers</b>	<b>1 076</b>	–	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 044</b>	<b>30</b>	<b>1</b>
Revenus de participations	0	–	–	–	–	–	0	0	0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	804	–	–	–	–	–	804	–	–
Autres revenus financiers	272	–	0	1	0	0	240	30	1
<b>Autres revenus</b>	<b>1 884</b>	<b>23</b>	<b>67</b>	<b>111</b>	<b>128</b>	<b>158</b>	<b>1 201</b>	<b>101</b>	<b>95</b>
Compensations	1 322	20	47	106	110	99	771	84	86
Revenus divers	562	3	20	6	19	59	430	17	9
<b>Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers</b>	<b>154</b>	–	–	–	–	–	<b>154</b>	–	–
<b>Charges ordinaires</b>	<b>66 673</b>	<b>408</b>	<b>3 119</b>	<b>17 166</b>	<b>2 139</b>	<b>5 043</b>	<b>16 278</b>	<b>11 921</b>	<b>10 599</b>
<b>Charges propres</b>	<b>13 188</b>	<b>408</b>	<b>760</b>	<b>590</b>	<b>641</b>	<b>4 821</b>	<b>2 743</b>	<b>550</b>	<b>2 675</b>
Charges de personnel	5 557	325	568	368	380	1 719	1 423	369	406
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 546	82	191	215	220	2 015	908	172	744
Charges d'armement	833	–	–	–	–	833	–	–	–
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 252	1	1	7	41	254	413	10	1 525
<b>Charges de transfert</b>	<b>51 443</b>	–	<b>2 359</b>	<b>16 576</b>	<b>1 499</b>	<b>222</b>	<b>11 496</b>	<b>11 370</b>	<b>7 922</b>
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	9 616	–	–	–	308	–	8 173	–	1 136
Indemnités à des collectivités publiques	1 107	–	1	39	948	80	–	3	36
Contributions à de propres institutions	3 051	–	–	92	26	–	–	2 525	408
Contributions à des tiers	15 985	–	2 335	211	163	127	3 323	8 167	1 660
Contributions aux assurances sociales	16 668	–	–	16 199	–	–	–	469	–
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 621	–	–	35	55	15	–	190	4 327
Réévaluation de prêts et de participations	395	–	23	–	–	–	–	16	355
<b>Charges financières</b>	<b>2 041</b>	–	–	–	–	<b>0</b>	<b>2 039</b>	–	<b>2</b>
Charges d'intérêts	1 941	–	–	–	–	0	1 939	–	2
Autres charges financières	100	–	–	–	–	–	100	–	–
<b>Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers</b>	<b>1</b>	–	–	–	–	–	<b>1</b>	–	–